

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 7ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 1973 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 25 - Imposition des taxes, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 26 novembre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1974.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- j) Refonte du règlement No. 19 concernant les taxis, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 10 décembre 1973.
- k) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- l) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 élargis- prochaine assemblée un règlement décrétant l'élargissement d'une partie du
 sement Boulevard Des Forges, entre le Boulevard Des Récollets et la 6ième Rue, et
 partie appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
 Boul.
 Des Forges

Lu en Conseil, ce 7ième jour de janvier 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 prolonge- prochaine assemblée un règlement décrétant le prolongement du Boulevard Des
 ment Récollets, ainsi que le prolongement de la rue Bellefeuille, jusqu'au Bou-
 Boul. levard Des Récollets, dans les limites de la Ville de Trois-Rivières et
 Des appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
 Récollets,
 rue
 Bellefeuille

Lu en Conseil, ce 7ième jour de janvier 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 établisse- prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de zones commer-
 ment ciales et industrielles dans le territoire délimité par la limite sud-ouest
 zones de la Ville, la voie ferrée jusqu'à la rue Ste-Marguerite, le côté ouest de
 commer- la rue Bellefeuille à la rue McDougall, la rue McDougall jusqu'à la rue
 ciales St-Olivier, la rue St-Olivier jusqu'à la rue Denoncourt, la rue Denoncourt
 et jusqu'à la rue St-Philippe, la rue St-Philippe jusqu'à la rue La Fosse vers
 indus- le fleuve St-Laurent.
 trielles

Lu en Conseil, ce 7ième jour de janvier 1974.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

1-74
 Compte rendu
 séance
 17 déc. 73
 Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 17 décembre 1973, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

2-74

Contrat
Cap
Isolation
Ltée
travaux
autogare
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel CAP ISOLATION LIMITEE, entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux d'isolation à l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, pour le prix de \$15,911.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

3-74

Approbation
plan
subdiv.
lots
225, 226
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 225 et 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 225-4 et 226-9 situés dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendus à NAUTYLATEX CANADA LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

4-74

Signature
plan et
livre
de renvoi
subdiv.
lots
225, 226
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi préparés par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 225 et 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 225-4 et 226-9 situés dans la zone industrielle No. 2, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et à être vendus à NAUTYLATEX CANADA LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

5-74

Autorisation
demandée
énumé-
ration
abrégée
vente
pour taxes
Adoption.

Que le Greffier de la Ville soit et est par les présentes autorisé à demander à la COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 550 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1974.

6-74
Formation en association "La Traverse des Ages" Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Paul Lemerise, Cléophas Boutin, Paul Dupont, Jacques Parent, Oscar Lauzier, Joachim Bélanger, Henri Picard, Armand Dupont, Edmond Cadorette, Armand Boulay et Joseph Lavoie désirant se former en association sous le nom de "LA TRAVERSE DES AGES", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

ET RESOLU:

7-74
Contentieux autorisé à comparaître et cause O.M.H. et Laurentide Ready Mix Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES, dans une cause portant le No. 36,300 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle LAURENTIDE READY MIX & EQUIPMENT INC. est demanderesse, et l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES & AL, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

8-74
Paiement comptes liste hebdomadaire Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

P.A. Gouin Ltée	\$1,898.11
Jean-Claude Doucet Enr.	1,500.00
La Presse	176.00
J.U. Houle Ltée	1,448.00
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée	9,433.20
Ben Vanasse Inc.	1,645.76
Gaston Paillé	21,547.81
Yvon Couture Inc.	1,073.50
J.A.M. Langlois & Associés	450.00
Labrecque, Vézina & Asso.	2,775.08
Yvon Fournier Ltée	1,131.00
Guimond Electrique Inc.	3,260.65
Paul Charland	308.00
Bell Canada	744.43
St-Pierre, Ouellet, Roy, Michaud & Morin	85.00
Ministre des Finances	42.00
Aux Fins Gourmets Enrg.	147.00
Bell Canada	1,725.81
Régime de Rentes des Employés de la Ville de Trois-Rivières	244,360.00
Rapid Bar B.Q. Inc.	234.92
Québec Science	5.00
Pucet & Fils	966.50
Libra Publishers Inc.	10.00
Les Presses de l'Université du Québec	8.25
Les Presses de l'Université de Montréal	7.00
Les Editions Solidarité Inc.	3.00
Le Nouvelliste	40.00
La Fabrique de l'Immaculée-Conception	55.00
L'Action Nationale	10.00
Hydro-Québec	3,719.65
H.G. Gauthier Inc.	20.00
Fides	6.00
Educo Media	13.00
Canadian Sociology and Anthropology Association	30.00

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1974.

Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie	\$5,863.65
Bell Canada	122.19
Armand Allard	72.83
Aldine Atherton Inc.	10.25

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

[Signature]
 GREFFIER
 GB/jb

[Signature]
 MAIRE suppléant.

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 14ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Monsieur le Maire suppléant:	Fernand	GONEAU
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 janvier 1974 soit adopté.

ADOpte.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 31-C - Composition des membres de la Commission du Parc de l'Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 5 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- h) Amendement au règlement No. 25 - Imposition des taxes, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 26 novembre 1973.

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE JANVIER 1974.

- i) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- j) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- k) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 décembre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- l) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- m) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- n) Etablissement de zones commerciales et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je proposerai à une
résolution prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée
rescindée par le Conseil le 10 décembre 1973 et autorisant Son Honneur le Maire à
signer un bail entre la Ville et le CERCLE DE L'AGE D'OR DE ST-FRANCOIS
Age d'Or D'ASSISE.

St-Frs
d'Assise

Lu en Conseil, ce 14^{ième} jour de janvier 1973.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

9-74
Rég. 19
postes
d'attente
taxis
Adoption.

Que le règlement No. 19 (1974) concernant les postes d'attente sur rue pour les taxis, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE,

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

10-74
Compte
rendu
séance
7 jan. 74
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 7 janvier 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE JANVIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

11-74

Bail
Age d'Or
St-Frs
d'Assise
location
parc
Jean-
Béliveau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au CERCLE DE L'AGE D'OR DE ST-FRANCOIS D'ASSISE la salle du deuxième étage de la bâtisse située dans le parc Jean-Béliveau, pour une période de six (6) ans à compter du 1^{er} décembre 1973 jusqu'au 1^{er} décembre 1979, moyennant un prix de location pour ces six (6) années de \$3,775.00 payable en un seul versement dès que le présent bail sera accepté par les deux parties aux présentes. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

12-74

Contentieux
autorisé
compa-
raître
cause
O.M.H.
et
A.B. Ready
Mix
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES, dans une cause portant le No. 4000500001474 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle A.B. READY MIX & EQUIPMENT INC. est demanderesse, et OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES & AL, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

13-74
Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Corp. Immeubles Renaud	\$13,966.00
Yvon Fournier Ltée	186.00
U.Q.T.R.	432.50
Roger Provencher	58.50
Montreal Trane Service Agency	482.60
Roussillon	24.77
Auberge Gouverneur	25.29
Garage Girard & Frère	575.04
Ass. Arbitres Hockey Mauricie	2,805.75
Centre Marcotte	2,485.91
I.A.A.B.O. Board	440.00
Maurice Vachon	20.00
Léopold Pleau	15.00
" "	31.00
Tilden Rent A Car Co.	78.89
Jean Alarie	45.70
Clément Ricard	13,222.79
" "	3,000.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

14-74

Soumission
Marinex
Inc.

Que la soumission de MARINEX INC. concernant les travaux de nettoyage de la prise d'eau, soit acceptée pour le prix de \$28,370.00,

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1974.

acceptée conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur
nettoyage des Travaux Publics.
prise
d'eau
Adoption. ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

15-74
Plans
modifi-
cation
lits
filtrants
présentés
Serv. Prot.
de l'Envi-
ronnement
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les
présentes la firme d'ingénieurs-conseils LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIES à pré-
senter les plans et devis concernant la modification de trois (3) lits fil-
trants doubles à l'usine de filtration de Trois-Rivières au SERVICE DE
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC pour approbation.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE JANVIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 21^{ème} jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-verbal 1974 soit adopté.
Adoption.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- h) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE JANVIER 1974.

- i) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- j) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- k) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- l) Etablissement de zones commerciales et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

16-74
Règ. 31-N
membres
Comm.
de
l'Expo.
Adoption.

Que le règlement No. 31-N (1974) amendant le règlement No. 31-C du Département et de la Commission du Parc de l'Exposition, en ce qui a trait à la composition des membres de cette Commission, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

M. le conseiller Léo Thibeault se déclare contre l'adoption de cette résolution.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

17-74
Règ. 25-E
impo-
sition
taxes
Adoption.

Que le règlement No. 25-E amendant le No. 25 en ce qui a trait à l'imposition des taxes, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

18-74
Résolution
rescindée
bail
Age d'Or
St-Frs
d'Assise
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 10 décembre 1973 autorisant Son Honneur le Maire à signer un bail entre la Ville de Trois-Rivières et le CERCLE DE L'AGE D'OR ST-FRANCOIS D'ASSISE, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

19-74
Compte
rendu
séance
14 jan.
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 14 janvier 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

20-74

Approbation
plan
subdiv.
lots
170, 171
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date
du 9 janvier 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 170 et 171
du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 170-92 à
170-102 inclusivement et 171-154 situés dans le secteur du Séminaire et ap-
partenant au SEMINAIRE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

21-74

Approbation
plan
subdiv.
lot 170
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date
du 9 janvier 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 170 du
cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-103
à 170-110 inclusivement situés dans le secteur du Séminaire et appartenant
au SEMINAIRE DE TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

ET RESOLU:

22-74

Contentieux
autorisé
compa-
raître
cause
R. Drolet
et
Rapid
Const.
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à
défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 36,333
des dossiers de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières,
dans laquelle ROSAIRE DROLET, en sa qualité de syndic à la faillite de
RAPID CONSTRUCTION LTEE est demandeur, et Ville de Trois-Rivières, défen-
deresse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à
jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

23-74

Cession
rues
par
Office
Municipal
d'Habi-
tation
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les
présentes la cession par l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES
à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix nominal de \$1.00, des lots sub-
divisés Nos 168-29, 167-2, 167-3 et 167-4 désignés comme rues, portant res-
pectivement les noms de "PLACE JEAN-PAUL LAVERGNE" et "PLACE VINCENT BELANGER"
et situés dans le secteur de rénovation Du Rochon.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE JANVIER 1974.

24-74

Changement
noms
secteurs
N.Dame
de la Paix
et
Du Rochon
Adoption.

Que dorénavant le secteur de relogement Notre-Dame de la Paix portera le nom de "ABITATIONS JEAN-NICOLET" et celui du Rochon ABITATIONS ADELARD-DUGRE".

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

25-74

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé	\$10,552.33
Produits Ciment St-Maurice	10,975.61
Fonderie Grand'Mère Ltée	325.00
Ass. Technique de l'Eau	55.00
Canadian Mobile Home Ass.	16.00
Roger Caron	120.00
Centre Landry	50.00
Me J.A. Chagnon, notaire,	639.00
Lionel Duval	60.00
Fédération des Centres Culturels du Québec	50.00
Mes Sawyer et Leblanc, notaires,	78.00
U.Q.T.R.	41,240.00
Nettoyeurs Modernes Enrg.	1,357.91
Labrecque, Vézina & Associés	332.63
J.Ls Levasseur	100.00
Loisirs Ste-Marguerite	250.00
Loisirs Vieilles Forges	50.00
Claude Cyr	250.00
Marché St-Louis	26.71
Albéric Provencher	25.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

26-74

Contrat
Reithoffer
Inc.
midway
1974
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, sur recommandation de la Commission du Parc de l'Exposition, autorise par les présentes le Président et le Secrétaire-Administrateur de la dite Commission à signer un contrat à intervenir avec la firme REITHOFFER INC. concernant l'opération du "midway" pendant la tenue de l'Exposition Régionale de l'année 1974, subordonné à l'approbation du Chef du Contentieux municipal.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


Maire

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 28ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Etablissement du secteur St-François d'Assise en zone résidentielle, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 15 octobre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- g) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- h) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1974.

- i) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- j) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- k) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- l) Etablissement de zones commerciales et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je proposerai à une résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par rescindée le Conseil le 9 octobre 1973 concernant une vente de terrain à LES PLAS-vente terrain TIQUES EUROCAN INC.
Eurocan Lu en Conseil, ce 28ième jour de janvier 1974.
Plastics

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une règlement prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation en vue de l'élargissement et du prolongement du Boulevard Rathier jusqu'au Boulevard St-Michel.
Lu en Conseil, ce 28ième jour de janvier 1974.
Boulevard Rathier

Signé: Benoît Giguère

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

27-74
Compte rendu séance 21 jan. 1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 21 janvier 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

28-74
Vente terrain Les Plastiques Eurocan zone ind. No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à EUROCAN PLASTICS (CANADA) LIMITED, LES PLASTIQUES EUROCAN (CANADA) LIMITEE, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 226-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 248,496 pieds carrés, pour le prix de \$0.04 le pied carré et représentant une somme de \$9,939.84 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

29-74

Contrat
Marinex
Inc.
nettoyage
prise
d'eau
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel MARINEX INC. s'engage à exécuter les travaux de nettoyage de la prise d'eau de l'usine de filtration du Boulevard Des Forges, pour le prix de \$28,370.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

30-74

Achat
propriété
Succession
Delagrave
élargis-
sement
rue
Ste-Marie
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean PAQUIN, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mmes Marcelle DELAGRAVE ROUSSELLE, Yolande DELAGRAVE AMYOT, Madeleine DELAGRAVE PAGE, MM. Guy, Robert et Pierre DELAGRAVE un emplacement connu et désigné comme étant composé du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot originaire No. 1572 (1572-1) et du lot No. 3 de la subdivision officielle du lot originaire No. 1571 (1571-3) du cadastre révisé pour une partie de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$8,500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement d'une partie de la rue Ste-Marie. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 541.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

31-74

Achat
terrain
Séminaire
des
T.-Rivières
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien SAWYER, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète du SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES un emplacement connu et désigné comme étant parties des lots 169-1, 170 et 171 (P.169-1, P.170 et P.171) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 666,777 pieds carrés, pour le prix de \$97,126.45, dont la somme de \$12,126.45 payable comptant et aussi en considération de la cession "à titre gratuit" par la Ville au Séminaire d'une lisière de terrain faisant partie du lot No. 172 (P.172) du susdit cadastre. La balance de \$85,000.00 sera payable par paiements annuels et consécutifs de \$17,000.00, dont le premier sera dû et échu le 30 décembre 1974 et les autres à pareille date de chaque année, avec en plus les intérêts au taux de 8% l'an. L'acquisition dudit emplacement étant effectuée en vue de l'aménagement de parcs et terrains de jeux. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 463.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1974.

32-74

Cession
lisière
terrain
Séminaire
des
T.-Rivières
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J.Cyprien SAWYER, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES une lisière de terrain faisant partie du lot No. 172 (P.172) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 19,267 pieds carrés. La dite cession étant faite en considération d'une entente intervenue entre les parties et obligeant la cédante à céder à la cessionnaire, à titre gratuit, la lisière de terrain ci-dessus décrite, tel que mentionné dans un acte de vente consenti par le Séminaire des Trois-Rivières des lots P.169-1, P.170 et P.171 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, passé devant Me J.Cyprien SAWYER, notaire. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

33-74

Vente
terrain
Canadian
Tire
Corpora-
tion
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à CANADIAN TIRE CORPORATION LIMITED un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 176 (P.176) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$10,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

34-74

Achat
terrain
Centres
Comm.
Régionaux
du Québec
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Guy LEBLANC, notaire, par lequel CENTRES COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE vend à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 176 (P.176) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

35-74

Achat
propriété
Coutu
réno-
vation
centre-
ville
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme René COUTU, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1669 du cadastre révisé fait pour une partie de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, pour le prix de \$50,000.00 payable comptant. Cette acquisition de gré à gré a été autorisée par l'arrêté en conseil No. 92-74, en date du 9 janvier 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux règlements Nos 395 et 407.

ADOPTE.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

36-74

Comptes novembre 1973 Adoption. Que les comptes au montant total de \$2,644,450.46, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de novembre 1973, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

37-74

Comptes décembre 1973 Adoption. Que les comptes au montant total de \$1,078,080.21 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de décembre 1973, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

38-74

Comptes liste hebdo-madaire Adoption. Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

St-Louis & Frère Enr.	\$ 110.00
Garage Girard & Frère	45.00
P.A. Gouin Ltée	193.88
Restaurant Chez Louise	20.05
Lionel Duval	60.00
Commission Scolaire Chavigny	51.75
Auberge des Gouverneurs	603.30
Marché Victoria Inc.	218.49
Société des Loisirs St-Sacrement Inc.	720.00
Loisirs Ste-Thérèse	720.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	720.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf Inc.	720.00
Comité des Loisirs des Vieilles Forges Inc.	1,440.00
Centre Landry	720.00
C.A.S.H.	240.00
Association Récréative St-Jean-Bte de la Salle Inc.	720.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.	240.00
Association Sportive St-Philippe Inc.	720.00
Association Récréative De Normanville Inc.	720.00
Association Notre-Dame de la Paix Inc.	1,440.00
Association des Arbitres de la Mauricie	2,635.25
Paul Leblanc	22.44
Alvin Doucet	98.12
Day-Timers of Canada Ltd	35.70
Guimond Electrique Inc.	8,474.12

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

39-74

Plans zone ind. No. 2 Serv. Prot. Environnement Adoption. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes le Directeur des Travaux Publics à préparer et soumettre au SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU QUEBEC, pour approbation, les présentés plans prévoyant l'alimentation en eau du secteur industriel No. 2.

ADOPTE.

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

40-74

Entente Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
Centre nom de la Ville de Trois-Rivières une entente sous seing privé en vertu de
d'Entraide laquelle le CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE s'engage à opérer le CENTRE NOTRE-
Familiale DAME DE LA PAIX à compter du 5 janvier 1974 jusqu'à la formation d'un comité
opération administratif. Le tout conformément aux clauses, données et conditions men-
Centre tionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.
N.Dame
de la Paix
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

41-74

Formation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
Associationbation à la requête de Mmes Henri-Paul Benoît, Réa Ménard, Lorraine Dubois,
des Marielle Dumont, L.F. Brouillette, Colette Lamothe, Francine Bolduc, Maurice
Foyers Dupont, Micheline Ménard et M. Michel Paquette désirant se former en associa-
Substitutus tion sous le nom de "ASSOCIATION DES FOYERS SUBSTITUTS DE TROIS-RIVIERES",
de T.-R. conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.
Adoption.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

42-74

Greffier Qu'il soit ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'en-
autorisé chère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mention-
vente nés au rapport du Trésorier de la Ville en date du 28 janvier 1974 et que
pour le Trésorier de la Ville soit autorisé à enchérir à cette vente pour le
taxes bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et
Adoption. Villes.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

43-74

Soumission Que la soumission de J.C. PAPILLON & FILS LTEE concernant
J.C. la réfection de la toiture supérieure du Colisée, soit acceptée pour le
Papillon prix de \$41,622.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés
& par le Directeur des Travaux Publics.
Fils Ltée
toiture
Colisée
Adoption.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR DE JANVIER 1974.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, dûment convoquée suivant la loi, tenue à l'Hôtel de Ville mercredi, le 30ième jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

Suite à la lecture du compte rendu de la réunion du comité d'appréciation des Propositions de Développement Notre-Dame de la Paix (CB-13, sect. 4) tenue jeudi, le 17 janvier 1974, à 10:30 heures a.m., et du rapport de la réunion du Comité de Coordination tenue le 30 janvier 1974;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

44-74

Projet
Dionne
Ltée
accepté
(CB-13,
sect.4)
Adoption.

Assemblée 25/12/74

Que la proposition de développement Notre-Dame de la Paix (CB-13, sect. 4), soumise par DIONNE LTEE, soit acceptée en principe et que le Chef du Contentieux soit chargé de préparer un projet de contrat devant lier les parties en cause.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 4ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-
verbaux
Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 28 janvier 1974 et de l'assemblée spéciale du 30 janvier 1974, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- g) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- h) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1974.

- i) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- j) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- k) Homologation en vue de l'élargissement et le prolongement du boulevard Rathier, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 28 janvier 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de zones résiden-
secteur tielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et in-
St-Philippe dustrielles dans le territoire délimité par la limite sud-ouest de la ville,
la voie ferrée du C.P.R., la limite nord du terrain de Girard & Godin, le
côté ouest de la rue Bellefeuille, par l'axe central de la rue Lavérendrye,
par la limite est du lot No. 26-90, par la limite nord des lots 26-509 et
26-508, par la limite ouest des lots 26-112, 26-113, 26-115 à 26-120 inclus,
par la limite sud du terrain Guilmour, par l'axe central de la rue St-Olivier,
par l'axe central de la rue Benjamin Sulte, par l'axe central de la rue Royale,
par la limite nord du lot 26-180, par la limite ouest et nord du lot 26-437,
par l'axe central de la rue Guilmore, par l'axe central de la rue Notre-Dame
et par l'axe central de la rue Lafosse jusqu'à la propriété des Ports Natio-
naux.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de février 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement de zones résiden-
secteur tielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans le
Ste- territoire délimité par l'emprise nord-ouest de l'autoroute 755, par l'axe
Margue- central de la rue Chamberland, par l'axe central de la rue De Ramesay, par
rite l'axe central de la rue Baillargeon, par l'axe central de la rue Marie de
l'Incarnation, par l'axe central de la rue Marguerite d'Youville, par l'axe
central de la rue St-Jude, par l'axe central de la rue Père Daniel, par la
limite sud-est des lots 25-196 et 25-192 et par l'axe central de la rue Ste-
Marguerite jusqu'à l'emprise de l'autoroute 755.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de février 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
secteur prochaine assemblée un règlement établissant le secteur St-François d'Assise
St-Frs en zone résidentielle.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de février 1974.

Signé: Fernand Goneau

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1974.

44-74

Résolution
rescindée
vente
terrain
Plastiques
Eurocan
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 9 octobre 1973 concernant une vente de terrain à LES PLASTIQUES EUROCAN INC., soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

45-74

Compte
rendu
séance
28 jan.
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 28 janvier 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

46-74

Paieiment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paieiment des comptes suivants:

Me Jean-Paul Bérard	\$ 121.00
Laboratoire Analyses et Essais de Trois-Rivières Inc.	1,255.00
André Laneuville	80.95
Lavage Mural Inc.	1,158.00
Imprimerie Art Graphique Inc.	28.00
J.D. Gélinas Enr.	44.28
H.G. Gauthier	20.00
La Presse	156.00
Me Jean Méthot	795.00
Société des Loisirs St-Sacrement Inc.	540.00
Richard Normandin	100.00
Loisirs Ste-Thérèse	540.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	790.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf Inc.	540.00
Centre Landry	540.00
C.A.S.H.	180.00
Ass. Sportive Ste-Cécile Inc.	180.00
Ass. Sportive St-Philippe Inc.	540.00
Ass. Récréative St-Jn-Bte de la Salle Inc.	540.00
Ass. Récréative De Normanville Inc.	540.00
Ass. Notre-Dame de la Paix Inc.	1,080.00
Ass. Canadienne des Loisirs/Parcs	20.00
Comité des Loisirs des Vieilles Forges Inc.	1,130.00
Gérard Lanteigne & Fils	1,615.00
B. Tousignant & Fils Ltée	2,261.00
Spénard, Milette & Cie Ltée	2,261.00
Spénard Arthur	1,292.00
Jean-Paul Montreuil	1,292.00
Dave Mackay Inc.	1,292.00
Léonard Lampron	1,292.00
Lajoie, Deshaies & Associés Inc.	2,584.00
Arthur Grenier & Associés	2,261.00
Jean-Claude Grenier	646.00
Gélinas & Gélinas Inc.	1,292.00
René Fugère	1,292.00
André Ferron Inc.	1,292.00
Roger Drainville	969.00
Caron, Gauthier, Grenier & Ass.	1,967.00
Clément Carignan	646.00
Richard Bergeron	1,292.00
Marc Beauchamp Inc.	969.00

LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE FEVRIER 1974.

Badeaux, Gosselin & Grenier Inc.	\$3,553.00
Lajoie, Deshaies & Ass. Inc.	270.00
" " " "	23,000.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

47-74

Servitude
d'aqueduc
et
d'égout
Fuji
Dyeing
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, le contrat préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel FUJI DYEING & PRINTING LTD accorde à la ville une servitude sur le lot 225-1 pour établir un service d'aqueduc et d'égout. Le tout conformément aux clauses, données et conditions mentionnées au contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

48-74

Contrat
J.C.
Papillon
toiture
Colisée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel J.C. PAPILLON & FILS LTEE s'engage à exécuter les travaux de réfection de la toiture supérieure du Colisée, pour le prix de \$41,622.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

49-74

Approbation
plan
redivision
lot
215-29
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard LAIR, Arpenteur-géomètre, en date du 24 janvier 1974, montrant la redivision d'une partie du lot No. 215-29 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 215-29-1 situé rue De la Nacelle et appartenant à M. John FORD.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

50-74

Approbation
plan
subdiv.
lot 1
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 1-351 situé Boulevard St-Michel et appartenant à M. André SAVARY.

ADOPTE.

LUNDI, LE 4i^{ème} JOUR DE FEVRIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

51-74

Approbation
plan
subdiv.
lot 1119
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 10 décembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1161 situé rue Louis-Pasteur et appartenant aux SOEURS DE MISERICORDE.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

52-74

Contentieux
autorisé
comparaître
cause
René
Yergeau
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000-13674 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle René YERGEAU est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

53-74

Contentieux
autorisé
comparaître
cause
L. Lavoie
Club Auto
Sport
Mauricien
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 4000200011374 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Lawrence LAVOIE est demandeur et CLUB AUTO SPORT MAURICIEN INC. et Ville de Trois-Rivières, défenderesses conjointes et solidaires, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

54-74

Contentieux
autorisé
comparaître
cause
C. Aubin
Excavation
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 500-05-000811-743 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, dans laquelle C. AUBIN EXCAVATION INC. est demanderesse, et Ville de Trois-Rivières & Al tiers-saisis, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

55-74

Vente
terrains
Gestion
G.L. Ltée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Robert CARRIER, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à GESTION G.L. LTEE un emplacement connu et désigné comme étant les lots Nos 2 de la resubdivision du lot No. 2 de la subdivision officielle du lot No. 1624 (1624-2-2), 2 de la subdivision officielle du lot No. 1625 (1625-2), 2 de la subdivision officielle du lot No. 1626 (1626-2) et 2 de la subdivision officielle du lot No. 1627 (1627-2) du cadastre révisé de la Cité des Trois-Rivières,

LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE FEVRIER 1974.

pour le prix de \$15,000.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, le 11ième JOUR DE FEVRIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 11ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M.le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M.le conseiller Gaston Vallières

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4- Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.
- c) Homologation d'une partie de la rue DesChenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.

LUNDI, le 11ième JOUR DE FEVRIER 1974.

- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- g) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No.2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- h) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973 maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- i) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974 maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- j) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- k) Homologation en vue de l'élargissement et le prolongement du boulevard Rathier, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère, à la séance du 28 janvier 1974.
- l) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- m) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 4 février 1974.

Avis de motion secteur St-Frs-d'Assise - zone résident & commerciales.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement établissant des zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise.

Lu en Conseil, ce 11ième jour de février 1974.

Signé: Fernand Goneau.

LUNDI, le llième JOUR DE FEVRIER 1974.

Avis motion
résol. 16 avril
'73 rescindée
re: vente lot
15-P.15 à
Claude Hénaire
"Monsieur Tapis
Enr."

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution pour modifier la résolution adoptée par le Conseil le 16 avril 1973 concernant la vente du lot No. 15-P.15 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières à M. Claude Hénaire, faisant affaires sous la raison sociale de "Monsieur Tapis Enr."

Lu en Conseil, ce llième jour de février 1974.

Signé: Benoît Giguère.

Avis motion
règ. amend.
No.4 const.
marge recul
rue Bureau.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 de la construction, quant à ce qui concerne la marge de recul sur la rue Bureau.

Lu en Conseil, ce llième jour de février 1974.

Signé: Lionel Julien.

56-74
Ratifica-
tion du
compte
rendu du
4 fév/74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 février 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

57-74
Approba-
tion plan
subd.ptie
Lot 857-1
Bernard
Poliquin &
Bernard De
Carufel.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 5 février 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 857 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 857-1 situé rue Bonaventure et appartenant à MM. Bernard POLIQUIN et Bernard DE CARUFEL.

ADOPTE.

58-74
Approba-
tion subd.
lots 225,
226 et 227
propriété de
Ville Trois-
Rivières.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Benoît Giguère

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 1er février 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 225, 226 et 227 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE FEVRIER 1974.

les lots Nos. 225-5, 226-10 et 227-5 situés dans la zone industrielle No.2 et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

59-74

Plan et livre renvoi lots 225-5, 226-10 et 227-5

Maire autorisé à signer.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} février 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 225, 226 et 227 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots Nos. 225-5, 226-10 et 227-5 situés dans la zone industrielle No. 2, et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

60-74

Plan approuvé - subdivision 1119 Lots 1119-1162 et -1163, propriété de Soeurs Miséricorde.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 6 janvier 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos. 1119-1162 et 1119-1163 situés rue Louis Pasteur et appartenant aux Soeurs de la Miséricorde.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

61-74

Vente lots 13-8 et 7-8 cad. Paroisse à Ubald Forest & Fils Ltée.

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Robert CARRIER, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à UBALD FOREST & FILS LTEE, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 13-8 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et le lot No. 7-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 42,184 pieds carrés, pour le prix de \$0.15 le pied carré et représentant une somme de \$ 6,327.60 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

LUNDI, le 11ième JOUR DE FEVRIER 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

62-74

Convention
pour cueil-
lette déchets
accordée
à Service
Sanitaire
Régional de
T.R.Inc.
pour 3 ans.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé en vertu de laquelle "SERVICE SANITAIRE REGIONAL DE TROIS-RIVIERES INC." s'engage à fournir la main-d'oeuvre et l'outillage requis pour la cueillette, le transport et la disposition des déchets, pour le prix de base de \$200,000.00 par année, pour l'exercice 1974-1975, avec augmentation de 4% par année, plus un ajustement quant au nombre de portes et aux prix des carburants, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 12 mai 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

63-74

Liste heb-
domadaire
comptes à
payer
adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Isolation Ltée	\$ 14,319.90
Cap Isolation Ltée	1,592.00
Jean-Paul Demontigny Inc.	1,100.00
Nettoyeurs Modernes Enr.	170.00
Fondation du Québec des Maladies de Coeur	25.00
Guimond Electrique Inc	2,924.63
Laurentide Ready Mix & Equipment	16,480.00
André Milette	20.00
Conseil des Ports Nationaux	600.00
Henri Paquette Inc.	173,872.53
Association des Préposés à l'Outillage mun.	20.00
U.Q.T.R. - simulation 1-J-B	192.14
" " 1-J-C	188.94
Pavillon St-Arnaud Inc.	300.00
Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre	25.00
Jean Alarie	129.46
Guy-Paul Simard	214.52

ADOPTE.

64-74

Prolonga-
tion du
mandat des
membres de
Office Mun.
Habitation
de T.Riviè-
res jusqu'au
31 déc.1974.
Adoption.

ATTENDU que le mandat des Membres de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières est expiré depuis le 31 décembre 1973 et qu'il y aurait lieu d'en prolonger la durée;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie respectueusement la Société d'Habitation du Québec de bien vouloir prolonger la durée du mandat des membres de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières pour la période comprise entre le 31 décembre 1973 et le 31 décembre 1974.

ADOPTE.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE FEVRIER 1974

65-74

Convention aux fins de l'expiration du bail de Club de Courses Laviolette Inc. le 30 nov/74 au lieu du 1^{er} mai 1975.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières et le CLUB DE COURSES LAVIOLETTE INC. conviennent, d'un commun accord, de changer la durée du bail existant pour qu'il se termine le 30 novembre 1974 au lieu du 1^{er} mai 1975.

ADOPTÉ.

66-74

soumission Patrick Gervais - marché-aux-denrées 3 ans - \$50,000.00
Adoption.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la soumission de M. PATRICK GERVAIS concernant l'exécution de travaux d'entretien du marché-aux-denrées pour une durée de trois (3) ans, à compter du 18 février 1974 jusqu'au 18 février 1977, soit acceptée pour le prix de \$50,000.00 conformément au devis descriptif et aux instructions aux soumissionnaires préparés par l'Adjoint-Administratif au Gérant municipal.

ADOPTÉ.

67-74

Entente Ministère Défense Nat. re: système alerte au Manège Mil.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et le Ministère de la Défense Nationale concernant l'installation, l'opération et le maintien d'un système d'alerte contre l'intrusion au Manège Militaire situé à 574 St-François Xavier, Trois-Rivières, à compter du 1^{er} février 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

68-74

Vente à Estimations de l'Est Inc. et Paul Michaud lot 15-15-1 \$7,500.00
adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Yves-Martin VEILLETTE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à ~~DES~~ ESTIMATIONS DE L'EST INC. et M. PAUL MICHAUD un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 15-15-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 50,000 pieds carrés, pour le prix de \$0.15 le pied carré et représentant une somme de \$ 7,500.00 payable comptant.

LUNDI, le 11ième JOUR DE FEVRIER 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et
annexé à la présente résolution pour en faire partie
et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires muni-
cipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du
Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Guy Amour *Gilles Beaudou*
GREFFIER MAIRE.

GB/cl

LUNDI, le 18ième JOUR DE FEVRIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 18ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Fernand	GONEAU
	Benoît	GIGUERE
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 février 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Benoît Giguère.
- c) Homologation d'une partie de la rue DesChenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE FEVRIER 1974.

- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- g) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973
- h) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- i) Elargissement d'une partie du Boulevard DesForges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- j) Prolongement du Boulevard DesRécollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- +k) Homologation en vue de l'élargissement et le prolongement du boulevard Rathier, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère, à la séance du 28 janvier 1974.
- l) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 4 février 1974.
- m) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 4 février 1974.
- n) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- o) Amendement au règlement No. 4- concernant la marge de recul sur la rue Bureau, avis de motion donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 11 février 1974.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$50,057.80 pour combler le coût des intérêts sur des avances effectuées par l'Office

LUNDI, LE 18ième JOUR DE FEVRIER 1974

Avis motion
règ.emprunt
\$50,059.80
O.P.D.Q.
en vertu
des règ.
430 & 430-A.

de Planification et de Développement du Québec (O.P.D.Q.)
en vertu des règlements Nos. 430 et 430-A.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de février 1974.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion
règ.amend.
No.521 re:
abolition
coût débran-
chements
aqueduc &
egout lors
de démoli-
tions.

Je donne avis par les présentes que je présenterai
à une prochaine assemblée un règlement amendant le règle-
ment No. 521, pour abolir le coût de débranchements d'aque-
duc et d'égout lors de la démolition ou le transport de
constructions.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de février 1974.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion
règ. const.
voie d'évite-
ment zone
ind.No.2.
en vertu
du règ.270

Je donne avis par les présentes que je présenterai
à une prochaine assemblée un règlement décrétant la cons-
truction d'une voie d'évitement pour desservir la zone in-
dustrielle No. 2 jusqu'au Boulevard Parent, sous l'autori-
té du règlement No. 270 créant un fonds industriel.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de février 1974.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion
résol.30 janv
74 rescindée
re: accepta-
tion propo-
sition de
Dionne Ltée
zone CB-13
sec.4 N.D.
Paix.

Je donne avis par les présentes que je présenterai
à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la
résolution adoptée par le Conseil le 30 janvier 1974 con-
cernant l'acceptation en principe de la proposition soumise
par DIONNE LTEE pour le développement de la zone CB-13,
sect. 4 de Notre-Dame de la Paix.

Lu en Conseil, ce 18ième jour de février 1974.

Signé: Benoît Giguère.

69-74

Résol.16
avril/73
modifiée
re: vente
à Claude
Hénaire
Monsieur
Tapis Enr.
nom du no-
taire.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que la résolution adoptée par le Conseil de la
Ville de Trois-Rivières le 16 avril 1973 concernant la
vente du lot No. 15-P.15 du cadastre officiel de la Ville
de Trois-Rivières à M. Claude HENAIRE, faisant affaires
sous la raison sociale de "Monsieur Tapis Enr", soit et
est par les présentes modifiée en changeant les mots:
"Me Jérôme Loranger, notaire", par les mots: "Me Robert
Carrier, notaire."

ADOPTE.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE FEVRIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

70-74
Compte
rendu du
11 fév/74
ratifié.

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 11 février 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

71-74
approba-
tion plan
subd.lots
169-1,170
et 171
J.P. Duguay,
a.g.
Ville T.R.
prop.

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 169-1, 170 et 171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 169-1-1, 169-1-2, 170-111 et 171-155 situés en bordure de la 6ième Rue et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

72-74
Maire auto-
risé signer
plan & li-
vre renvoi
subd.lots
169-1, 170
et 171.

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, arpenteur-géomètre, en date du 7 février 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 169-1, 170 et 171 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, comprenant les lots 169-1-1, 169-1-2, 170-111 et 171-155, situés en bordure de la 6ième Rue et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

73-74
Approba-
tion plan
subd. pties
lots 11 et
26
Malcor Invest-
ments Ltée
propriétaire.

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, arpenteur-géomètre en date du 2 août 1973, montrant la subdivision d'une partie des lots 11 et 26 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 11-395 et 26-809 situés rue Père Daniel et Boulevard Normand, et appartenant à MALCOR INVESTMENTS LTEE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

74-74
Achat de
Georges
Felber lots
183-100-A
183-101-A
élargis.Boul.
Chan.Moreau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par

LUNDI, LE 18ième JOUR DE FEVRIER 1974.

Me Léo LEBLANC, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Georges FELBER un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots 183-100-A et 183-101-A du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$17,000.00, aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau, dont la somme de \$8,500.00 payable lors de la signature du contrat, et la balance de \$8,500.00, après le transport de la bâtisse, à la charge de M. Georges FELBER, et le nivelage du terrain approuvé par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

75-74

Emission d'obligations en date du 31 mars 1974 pour un montant en capital de \$535,057.80 en vertu des règl. 430 & 430-A 430-B re: augmentation capacité usine filtration.

ATTENDU que, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les zones spéciales, la Ville de Trois-Rivières a conclu une entente avec l'Office de Planification et de Développement du Québec, relativement à la mise en oeuvre et le financement du projet relatif à l'augmentation de la capacité de l'usine de filtration de Trois-Rivières, (Projet numéro 64408);

ATTENDU qu'en vertu de cette entente, il a été versé à la corporation, à titre de "prêt" pour le financement de ce projet, divers montants se totalisant à \$468,804.15, auquel devra s'ajouter un total de \$66,253.65 d'intérêt au 31 mars 1973 sur ces montants, formant une somme globale en capital à rembourser de \$535,057.80, le tout tel qu'indiqué à l'Annexe "A" ci-jointe provenant de l'Office de Planification et de Développement du Québec;

ATTENDU que les montants autorisés par les règlements 430 et 430-A totalisent \$485,000.00 et que les travaux ont effectivement coûté \$468,804.15, laissant une disponibilité de \$16,195.85;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme en capital de \$535,057.80 payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, suivant les termes et conditions de l'Entente;

ATTENDU que cette émission de \$535,057.80 d'obligations sera faite en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement No. 430	\$ 315,000.00
Règlement No. 430-A	170,000.00
Règlement No. 430-B	<u>50,057.80</u>
	\$ 535,057.80

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- 1- Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE FEVRIER 1974.

- 2- Il sera fait une émission d'obligations, datée du 31 mars 1973, pour un montant en capital de \$535,057.80 sous la forme d'obligations entièrement nominatives.
- 3- Lesdites obligations porteront intérêt au taux de 7.2551% l'an (taux moyen pondéré), payable annuellement en même temps que le capital.
- 4- Les trente (30) obligations de cette émission seront remboursées en séries 30 ans conformément au tableau d'amortissement ci-annexé. (Annexe "B")
- 5- Une obligation de cette émission sera remboursable le 31 mars de chaque année, la première en 1974 et la dernière en 2003, conformément au tableau d'amortissement.
- 6- Ces obligations seront payables à l'Office de Planification et de Développement du Québec, à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.
- 7- La corporation se réserve le droit de racheter par anticipation la totalité des obligations en cours de cette émission, en versant à l'Office de Planification et de Développement du Québec, ou à tout autre détenteur enregistré des dites obligations, le montant du principal non encore remboursé plus les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement. Un avis de tel rachat devra être donné par la Ville, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur enregistré d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- 8- Les obligations seront signées par le maire et par le trésorier et elles porteront le sceau de la corporation. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.
- 9- De plus, le tableau d'amortissement relatif au montant capital de chacun des règlements indiqués au préambule ci-haut, est celui déterminé par la proportion qui existe entre le montant capital total ici émis en vertu de chaque tel règlement par rapport au montant capital global de l'émission, et en appliquant cette proportion aux montants de capital apparaissant au tableau à l'Annexe "B".
- 10- Chacun des règlements d'emprunt mentionnés au préambule est amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-haut, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié en regard de chacun des dits règlements et compris dans l'émission de \$535,057.80.

75-74
suite.

ADOPTE.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE FEVRIER 1974.

76-74
Proposi-
tion par
Dionne Ltée
développement
zone CB-13
sect.4
N.D.Paix
acceptée.

IL EST PROPOSE,
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la proposition soumise par DIONNE LTEE pour le développement de la zone CB-13, sect. 4 de Notre-Dame de la Paix, soit acceptée conditionnellement à ce que le prix offert pour le terrain soit approuvé par la Société d'Habitation du Québec et conditionnellement à l'approbation par le Chef du Contentieux municipal, du contrat à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et la compagnie DIONNE LTEE.

ADOPTE.

77-74
Radiation
droits de
mines sur
terrains
zone ind.
No.2
Maire auto-
risé à
signer.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une requête devant être présentée à l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, pour demander la radiation de certains droits de mines mentionnés à ladite requête qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Guy Larivière
GRÉFFIER
GB/cl

Gilles Beaudoin
MAIRE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 25ième jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 février 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1er octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1er octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er octobre 1973.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- g) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- h) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1974.

- i) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Caferté à la séance du 7 janvier 1974.
- j) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- k) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- l) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- m) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- n) Amendement au règlement No. 4 - Marge de recul sur la rue Bureau, avis de motion donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 février 1974.
- o) Règlement d'emprunt pour combler le coût des intérêts sur des avances effectuées par l'O.P.D.Q. en vertu des règlements 430 et 430-A, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 février 1974.
- p) Amendement au règlement No. 521 - Abolition du coût des débranchements d'aqueduc et d'égout lors de la démolition ou le transport d'immeubles, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 18 février 1974.
- q) Construction d'une voie d'évitement dans la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 février 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

78-74

Résolution
rescindée
proposi-
tion
Dionne
Ltée
N. Dame
de la Paix
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 30 janvier 1974, concernant l'acceptation en principe de la proposition soumise par DIONNE LTEE pour le développement de la zone CB-13, sect. 4, Notre-Dame de la Paix, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1974.

79-74
Règ. 542
élarg.
et
prolon-
gement
Boul.
Rathier
Adoption.

Que le règlement No. 542, décrétant l'élargissement et le prolongement du Boulevard Rathier, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

80-74
Compte
rendu
séance
18 fév.
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 18 février 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

81-74
Contrat
Patrick
Gervais
entretien
marché-
aux-
denrées
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel M. Patrick GERVAIS s'engage à exécuter les travaux d'entretien du marché-aux-denrées pour une durée de trois (3) ans, à compter du 18 février 1974, pour le prix de \$50,000.00, conformément au devis descriptif et aux instructions aux soumissionnaires préparés par l'Adjoint Administratif au Gérant municipal. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

82-74
Contentieux
autorisé
comparaître
cause
Gabriel
Pellerin
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000253-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Gabriel PELLERIN est demandeur et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

83-74
Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé	\$ 2,850.41
Bell Canada	291.50
Cap Construction	66,298.40
Guimond Electrique	3,854.48
U.Q.T.R.	317.86
Labrecque, Vézina & Associés	908.84
Germain & Frères	140.00
Caron, Gauthier & Ass.	35,347.70
Comité Programmation Centre Culturel	500.00
W. Boucher	30.00
Marcel Allaire	28.75
Denoncourt - Villemure	1,937.18

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

84-74

Contrat
Trane
of Can.
Ltd
travaux
entretien
Place
de
l'Hôtel
de Ville
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel TRANE COMPANY OF CANADA LIMITED s'engage à exécuter les travaux d'inspection et d'entretien de l'unité Absorption AIF, série 2055, de la Place de l'Hôtel de Ville, pour le prix de \$620.00 par année pour l'année 1974. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

85-74

Achat
terrain
Les
Immeubles
Lambert
Inc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul BERARD, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de LES IMMEUBLES LAMBERT INC., pour des fins municipales, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 173 (p.173) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières contenant une superficie de 575 pieds carrés, pour le prix de \$15.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

86-74

Vente
terrain
Systèmes
Hydrolex
Ltée
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à SYSTEMES HYDROLEX LTEE - HYDROLEX SYSTEMS LTD., un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 15-15-2 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 102,361 pieds carrés, pour le prix de \$0.15 le pied carré, et représentant une somme de \$15,354.15 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

87-74

Entente
Commission
Scolaire
de
T.-R.

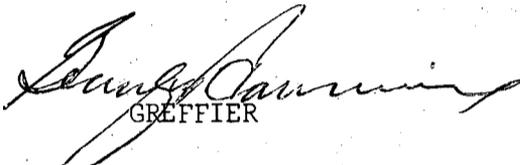
Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières, la Commission Scolaire de Trois-Rivières et le Syndicat National Catholique des Employés Manuels de la Commission Scolaire de Trois-Rivières en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières s'engage à verser, pour

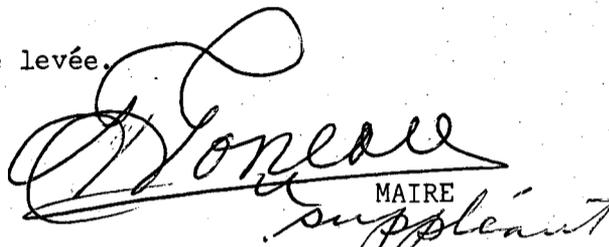
LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1974.

entretien l'année 1974, la somme de \$5,280.00 aux préposés à l'entretien des huit
parcs- (8) écoles énumérées sur la liste annexée à la présente résolution pour
écoles en faire partie, suivant la répartition des montants indiqués dans ladite
Adoption. annexe et la somme de \$7,095.00 en 1975, pour le même nombre d'écoles.
Il est entendu que pendant la durée de l'entente, les préposés à l'entre-
tien des huit (8) écoles seront réputés être des employés de la Commission
Scolaire de Trois-Rivières pour les fins de la Loi des Accidents du Travail.
Le tout sujet aux clauses et données mentionnées dans ladite entente qui
vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE
suppléant

LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE MARS 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 4^{ième} jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Monsieur le Maire suppléant:
Messieurs les Conseillers:

Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 février 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur Des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- g) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- h) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.

LUNDI, LE 4^{ième} JOUR DE MARS 1974.

- i) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- j) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974, maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- k) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- l) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- m) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- n) Amendement au règlement No. 4 - Marge de recul sur la rue Bureau, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 février 1974.
- o) Amendement au règlement No. 521 - Abolition du coût des débranchements d'aqueduc et d'égout lors de la démolition ou le transport d'immeubles, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 18 février 1974.
- p) Construction d'une voie d'évitement dans la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 18 février 1974.

Avis motion
homolo-
gation
rue
Bellefeuille

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de la modification de la ligne d'homologation de la rue Bellefeuille.

Lu en Conseil, ce 4^{ième} jour de mars 1974.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

- 88-74
Règlement
430-B
intérêts
sur
avances
effectuées
O.P.D.Q.
Adoption.
- a) Que le règlement No. 430-B, autorisant un emprunt au montant de \$50,057.80 pour combler le coût des intérêts sur les avances effectuées par l'O.P.D.Q. en vertu des règlements 430 et 430-A (Entente Canada-Québec), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur

LUNDI, LE 4ième JOUR DE MARS 1974.

sera tenue le 13 mars 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

89-74

Compte
rendu
séance
25 fév.
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du conseil siégeant en Commission Permanente le 25 février 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente en date du 25 juin 1963, passé devant Me Gérard DUFRESNE, notaire, et enregistré sous le No. 237,120, la Ville de Trois-Rivières a vendu à la CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DES TROIS-RIVIERES le lot No. 182-225 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que ledit acte de vente contenait la clause et condition suivantes:

"Le lot présentement vendu ne devra servir que pour la construction d'édifices paroissiaux. La présente restriction s'annulera ipso facto dès qu'une église sera érigée sur le lot vendu."

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

90-74

Contrat
Corp.
Episco-
pale
annula-
tion
clause
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières et la CORPORATION EPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DES TROIS-RIVIERES conviennent d'annuler à toutes fins que de droit la clause mentionnée au préambule de la présente résolution. Le tout sujet aux clauses et conditions stipulées dans ledit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 542 adopté par le Conseil de Ville le 25 février 1974, l'arpenteur-géomètre de la Ville a fait préparer un plan en vue de l'élargissement et du prolongement du Boulevard RATHIER à partir du boulevard Des Forges jusqu'au boulevard St-Michel, sur les lots ou parties de lots Nos P.1-286, P.1-287, P.1-288, P.1-289, P.1-290, P.1-291, P.1-292, P.1-293, P.1, P.1, P.1-350, P.1-299, P.1-298, P.1-297, P.1-296, P.1-295, P.1-294, P.1-300-1, P.1-337, P.1-338, P.1-339, P.1-340, P.1, P.1, P.1, P.1, P.1, P.1, P.4, P.4, P.4, P.4-5, P.4 et P.4 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

91-74

Approbation
plan
élarg.,
prolon-
gement

Que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre de la Ville, portant le numéro 85-83 en date du 30 janvier 1974, dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liseré jaune, les lisières de terrain nécessaires

LUNDI, LE 4ième JOUR DE MARS 1974.

Boul. à l'homologation du Boulevard RATHIER, à partir du boulevard Des Forges
 Rathier jusqu'au boulevard St-Michel, sur les lots ou parties de lots Nos P.1-286,
 Adoption. P.1-287, P.1-288, P.1-289, P.1-290, P.1-291, P.1-292, P.1-293, P.1, P.1,
 P.1-350, P.1-299, P.1-298, P.1-297, P.1-296, P.1-295, P.1-294, P.1-300-1,
 P.1-337, P.1-338, P.1-339, P.1-340, P.1, P.1, P.1, P.1, P.1; P.4, P.4,
 P.4, P.4-5, P.4 et P.4 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, est ac-
 cepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par
 la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites
 conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la
 municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

92-74

Expropriation Que le Chef du Contentieux est par les présentes autorisé
 Yvon à instituer des procédures en expropriation concernant les terrains appar-
 Doucet tenant à M. Yvon DOUCET, situés dans la zone industrielle No. 2, et à pour-
 zone ind. suivre les dites procédures jusqu'à jugement final.
 No. 2
 Adoption.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

93-74

Expropriation Que le Chef du Contentieux est autorisé, par les présentes,
 André à instituer des procédures en expropriation concernant les terrains appar-
 Veillette tenant à M. André VEILLETTE, situés dans la zone industrielle No. 2, et à
 zone ind. poursuivre les dites procédures jusqu'à jugement final.
 No. 2
 Adoption.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

94-74

Comptes Que les comptes au montant total de \$2,007,917.64 comprenant
 janvier les chèques, la finance et les paies du mois de janvier 1974, soient acceptés
 1974 et ratifiés à toutes fins que de droit.
 Adoption.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

95-74

Comptes Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
 liste comptes suivants:
 hebdo-
 madaire

Adoption.	Regional Asphalte	\$ 6,540.00
	" "	15,328.00
	" "	7,947.00
	La Presse	235.30
	Le Soleil	224.84
	Me Jean DeCharette, notaire	277.50
	Me J.A. Chagnon, notaire,	87.00
	Me Jean Paquin, notaire,	128.00
	Mes Garceau & Dufresne, notaires,	295.00
	Lionel Duval	60.00
	Dr Roger Caron	270.00
	Alvin Doucet	138.31
	Maurice Lamirande	44.15

LUNDI, LE 4ième JOUR DE MARS 1974.

R. Robert	\$ 65.69
André Laneuville	31.64
F. Villemure	15.00
Palais du Dragon	30.68
Guy Blackburn	204.00
Photo Deschamps	15.00
Auberge des Gouverneurs	136.02
Marché St-Louis	43.55
Roland Lemire	15.00
J.Ls Levasseur	80.00
Restaurant Chez Louise	13.55
B. Tousignant & Fils	2,422.00
COMAQ	75.00
Centre d'Entraide Familiale	3,225.00
Faroun Films	200.00
Ass'n des Arbitres de Hockey	889.00
Ass. Loisirs Municipaux Québec	50.00
Paul Leblanc	37.20
Clément Ricard	2,988.00
Pluritec	1,428.98
Hydro-Québec	805.34
Canadien Pacific	1,795.98
Clément Ricard	13,500.00

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, à sa séance du 22 mai 1973, a pris connaissance d'une soumission présentée par GESTION G.L. LTEE, seul soumissionnaire, au montant de \$15,000.00, concernant l'achat d'un terrain situé rue Royale, entre les rues Ste-Julie et Niverville, dans la zone de rénovation centre-ville nord;

ATTENDU que lors de cette séance, la dite soumission a été référée au Directeur du Service d'Urbanisme pour étude;

ATTENDU que, subséquemment à l'adjudication de la soumission, un accord de principe a été donné par le Directeur du Service d'Urbanisme, tout en exigeant une modification au plan de façade de la bâtisse projetée;

ATTENDU que le Directeur du Service d'Urbanisme a accepté les corrections effectuées conformément aux normes exigées;

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 4 février 1974, le Conseil a autorisé à signature d'un contrat à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et GESTION G.L. LTEE concernant la vente des lots Nos 1624-2-2, 1625-2, 1626-2 et 1627-2 du cadastre révisé de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$15,000.00 payable comptant;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

96-74

Demande
d'appro-
bation
vente
terrain
Gestion
G.L. Ltée
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC et le LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL de bien vouloir donner leur approbation à l'acte de vente mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

97-74

Contrat
La Corp.
Sportive

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une con-

LUNDI, LE 4ième JOUR DE MARS 1974.

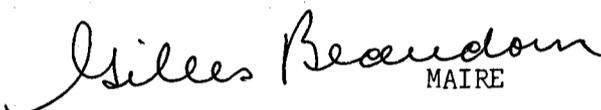
des Patriotes Adoption. vention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde gratuitement à LA CORPORATION SPORTIVE DES PATRIOTES la jouissance, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 5 mars 1974, de la partie supérieure de la bâtisse appelée communément "Pavillon de l'Agriculture" située sur le terrain de l'Exposition. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


Ass't GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE MARS 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 11^{ème} jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 1974 soit adopté.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 4 - Permis de construction sur les boulevards du secteur des Forges, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- c) Homologation d'une partie de la rue Des Chenaux, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- d) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1^{er} octobre 1973.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- f) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- g) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- h) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE MARS 1974.

- i) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- j) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- k) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- l) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- m) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- n) Amendement au règlement No. 4 - Marge de recul sur la rue Bureau, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 11 février 1974.
- o) Règlement décrétant la confection d'un plan pour la modification de la ligne d'homologation de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 4 mars 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 règ. 35 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 35 concernant
 am. les aliments, l'hygiène et la salubrité publique, quant à ce qui a trait
 infractions aux infractions au règlement.

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de mars 1974.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 zonage prochaine assemblée un règlement établissant un zonage industriel des par-
 industriel ties des lots 4 à 11 inclusivement du cadastre de St-Etienne des Grès,
 pties situées entre la voie ferrée du C.P. et la voie de service de la route
 lots transquébécoise.
 4 à 11

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de mars 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 résolution prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adoptée par
 rescindée le Conseil le 10 décembre 1973, relativement à la vente d'un terrain situé
 vente dans la zone industrielle No. 2 à la compagnie NAUTYLATEX CANADA LTD.
 terrain
 Nautylatex

Lu en Conseil, ce 11^{ème} jour de mars 1974.

Signé: Lionel Julien

LUNDI, LE 11ième JOUR DE MARS 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

98-74

Règ. 521-B
abolition
coût
débran-
chements
d'aqueduc,
d'égout
Adoption.

Que le règlement No. 521-B (1974), pour abolir le coût des débranchements d'aqueduc et d'égout lors de la démolition ou le transport de constructions, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

99-74

Règlement
270-13
const.
voie
indus-
trielle
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que le règlement No. 270-13 (1974) autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$25,500.00 sous l'autorité du règlement No. 270 créant un fonds industriel, pour la construction d'une voie ferrée industrielle pour desservir une partie de la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

100-74

Compte
rendu
séance
4 mars
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 4 mars 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

101-74

Vente
terrain
Newsprint
Specialty
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat CHAGNON, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à NEWSPRINT SPECIALTY CORPORATION LIMITED un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 226-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 270,000 pieds carrés, pour le prix de \$0.04 le pied carré et représentant une somme de \$10,800.00 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

102-74

Convention
Club
Baseball
Les Aigles
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières loue au CLUB DE BASEBALL LES AIGLES DE TROIS-RIVIERES INC. le stade de baseball situé sur le terrain de l'Exposition, avec toutes ses accomodations et facilités nécessaires et utiles pour la pratique du

LUNDI, LE 11ième JOUR DE MARS 1974.

baseball professionnel, à compter du 1er janvier 1974 jusqu'au 31 décembre 1978, moyennant un prix de location de \$4,500.00 par année payable en trois (3) versements égaux de \$1,500.00 chacun le 15ième jour des mois de juin, juillet et août de chaque année. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

103-74

Contentieux Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à autorisé défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 4000 2000 comparaître 26974 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, cause dans laquelle Gaétan LAPIERRE est demandeur et Ville de Trois-Rivières, dé-Gaétan fenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à Lapierre jugement final.
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

104-74

Contentieux Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à autorisé défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-comparaître 000-278-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-cause Rivières, dans laquelle LA ST-MAURICE COMPAGNIE D'ASSURANCES est demanderesse St-Maurice et Ville de Trois-Rivières et JANIN CONSTRUCTION LTEE, défenderesses, et à Co. d'Ass. faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.
et Janin
Construction
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

105-74

Bail Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au Min. des nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Trav. Pub. Rivières loue au MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA PROVINCE DE QUEBEC ET bâtisse DE L'APPROVISIONNEMENT l'édifice situé au 418 de la rue Des Forges, angle Dugré Royale, moyennant le prix de \$35,397.70 par année, payable en versements Adoption. mensuels de \$2,949.80 pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

106-74

Paiement Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

liste hebdo-	Loisirs Normanville	\$ 540.00
madaire	Loisirs St-Philippe	540.00
Adoption.	Loisirs Ste-Cécile	180.00
	Cash	180.00
	Loisirs Notre-Dame de la Paix	540.00
	" " " "	540.00
	Loisirs St-Sacrement	540.00
	Loisirs Vieilles Forges	540.00
	" " " "	540.00

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE MARS 1974.

Loisirs Ste-Thérèse	\$ 540.00
Loisirs Ste-Marguerite	790.00
Loisirs St-Jean Brébeuf	540.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	540.00
Centre Landry	540.00
Aux Fins Gourmets	117.30
Service Gestion Industrielle	73.80
Le Soleil	61.60
Clément Ricard	2,988.00
Marathon Realty	314.08
" "	199.04
Ecodyne Ltd	175.00
Marc Bond	42.95
J.P. Dorion, Ing.	58.95
CAPAC	14.25
Paul Leblanc	37.20
H.G. Gauthier	26.50
Nettoyeurs Modernes	535.30
U.Q.T.R.	199.00
Léopold Pleau	46.00
Normand Fournier	28.00
Pierre Calvé	130.00
Ars Musicalis Canada	150.00
Editeur Officiel du Québec	179.40
Jules Héon	25.00
Trudel, Morin & Ass.	83.80
Sawyer & Leblanc, notaires,	125.00
André Laneuville	28.60
Guy Maillette	28.75

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

107-74

Vente
terrain
Nautylatex
Can. Ltd
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à NAUTYLATEX CANADA LTD un emplacement situé dans la zone industrielle No. 2, connu et désigné comme étant le lot No. 9 de la subdivision du lot No. 226 (226-9) et le lot No. 4 de la subdivision du lot No. 225 (225-4) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, formant une superficie de 225,000 pieds carrés, au prix de \$0.04 le pied carré, plus une somme de \$450.00 à titre de contribution en vertu du règlement No. 463, et représentant la somme totale de \$9,450.00, dont la somme de \$945.00 payable comptant et le solde de \$8,505.00 dans un an de la date de la signature du présent contrat, au taux d'intérêt annuel de 8%. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

108-74

Appui
Chambre
Commerce
enquête
transport
en commun
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accorde son appui à la CHAMBRE DE COMMERCE DE TROIS-RIVIERES pour demander au MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC d'effectuer une enquête sur le transport en commun du Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTE.

LUNDI, LE 11^{ème} JOUR DE MARS 1974.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

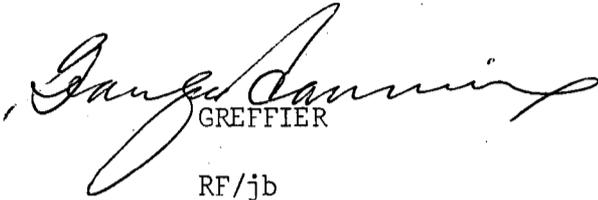
109-74

Remercie-
ments
H.-Paul
Mongrain
don
aéroport
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières offre à M. Henri-Paul MONGRAIN des remerciements sincères pour le don qu'il a fait à la Ville et qui consiste en du matériel électrique utile à l'aéroport municipal et d'une valeur de plusieurs centaines de dollars.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
RF/jb


MAIRE

LUNDI, LE 18ième JOUR DE MARS 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 18ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 mars 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 13 mars 1974 en regard du règlement No. 430-B soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE MARS 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- j) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- k) Règlement décrétant la confection d'un plan pour la modification de la ligne d'homologation de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 4 mars 1974.
- l) Zonage industriel de parties des lots 4 à 11 situés entre la voie ferrée et la route transquébécoise, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 mars 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une résolutionsprochaine assemblée une résolution pour rescinder les résolutions adoptées rescindées par le Conseil le 4 septembre 1973 concernant la vente des lots 1120-294 vente et 1120-297 à Gestion G.L. Ltée.

terrains
Gestion
G.L. Ltée

Lu en Conseil, ce 18ième jour de mars 1974.

Signé: Antoine Gauthier

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

110-74

Règ. 35-A

infractionsNo. 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique, quant au règ. à ce qui a trait aux infractions au règlement, soit adopté tel que lu et aliments soumis à tous les membres du Conseil.

Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

111-74

Règlement

4-Z-108

marge

de recul

rue Bureau

Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-108 modifiant le No. 4 pour permettre les escaliers dans la marge de recul avant sur la rue Bureau, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

112-74

Règ. 186-Z-4

Tarifs,

instal-

lation

parcomètres

Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-4 amendant le règlement No. 186 en ce qui a trait aux tarifs et à l'installation des parcomètres, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE MARS 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

113-74

Résolution Que la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de rescindée Trois-Rivières le 10 décembre 1973 concernant la vente des lots P.225 et vente P.226 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à NAUTYLATEX terrain CANADA LTD soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de Nautylatexdroit.

Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

114-74

Compte rendu Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 11 mars 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

11 mars
1974

Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

ET RESOLU:

115-74

Demande S.H.Q. achat propriété Dame J. Ant. Vézina Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame J. Antoine VEZINA, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. P.2155 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$77,500.00 payable comptant. Cette acquisition de gré à gré devra être autorisée par un arrêté en conseil et une résolution de la Société d'Habitation du Québec.

Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

116-74

Servitude accordée Hydro-Québec Abitation Edgar St-Yves Adoption. Que Son Honneur le Maire, ou en son absence le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, la convention à intervenir entre l'HYDRO-QUEBEC et la Ville et par laquelle la Ville accorde à la COMMISSION HYDROELECTRIQUE DE QUEBEC (HYDRO-QUEBEC) une servitude perpétuelle sur les lots 178 et 182 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières sur une largeur de dix (10) pieds. Le tout conformément aux clauses et conditions mentionnées au projet de convention qui vient d'être lu au Conseil et au plan parcellaire y attaché.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

117-74

Comptes février 1974 Adoption. Que les comptes au montant total de \$1,132,816.25, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de février 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Adoption.

ADOPTE.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE MARS 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

118-74
Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Gaston Paillé	\$ 2,000.00
G. et M. Deschênes	3,000.00
Me J.A. Chagnon, notaire,	117.00
Me Paul Villeneuve, notaire,	4.00
Me Yvan Godin, avocat,	1,020.00
Trust Général du Canada	2,551.61
Nettoyeurs Modernes	783.30
Service Gestion Industrielle	100.80
La Presse	188.00
St-Maurice Aéro Club	390.00
Photo Wibaut	7.50
Société Agriculture	142.00
P. Biron	33.60
Marché St-Louis	17.06
J.-Ls Levasseur	180.00
Jean Alarie	129.60
National Récréation Park Ass'n	20.00
Ass. des Handicapés Adultes de la Mauricie	900.00
Les Entreprises Alpha Cie Ltée	3,622.83
Henri Paquette Inc.	218,575.08

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

119-74
Achat
terrain
R. Dubé
agrandis-
sement
zone ind.
No. 2
Adoption.

Reçu le 1/4/74

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire,
par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Raoul DUBE un emplace-
ment connu et désigné comme faisant partie du lot No. 224 (P.224) du cadas-
tre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie
de 1,581,268 pieds carrés, pour le prix de \$23,700.00 payable comptant,
aux fins de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2. Le tout sujet
aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être
lu au Conseil, au règlement No. 270-12 et à l'approbation du Ministre des
Affaires Municipales et de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

120-74
Quittance
en faveur
Roch
Grenier
accident
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville de Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me Luc MICHAUD,
notaire, en vertu duquel la Ville accorde à M. Roch GRENIER quittance géné-
rale et finale des inscriptions hypothécaires suivantes:

a) Jugement rendu en faveur de la Ville de Trois-Rivières,
par l'Honorable Juge Pierre Trudel de la Cour Provincia-
le des Trois-Rivières, le vingt-cinq juin mil neuf cent
soixante-dix (25 juin 1970), dossier No. 842 et dont
copie enregistrée à Trois-Rivières, sous le No. 280,914,
le 28 août 1972.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE MARS 1974.

b)

Avis de l'inscription d'une hypothèque judiciaire prise par la Ville de Trois-Rivières, dont copie enregistrée à Trois-Rivières sous le No. 280,915, le 28 août 1972, et affectant les immeubles suivants, savoir:

- 1- Un emplacement à St-Etienne des Grès, concession du Petit Rang, faisant partie du lot No. 185 (P.185), du cadastre de la Paroisse de St-Etienne des Grès, Comté de St-Maurice, mesurant cent trente pieds (130') de largeur par cent soixante-quinze pieds (175') de profondeur, le tout plus ou moins et mesure anglaise, borné en front, par la Route du Petit Rang; en profondeur, par Roger Bellemare et Josaphat Bellemare; d'un côté, à l'est, par Léonard Bellemare et de l'autre côté, à l'ouest, par Lionel Bellemare, sans bâtisse.
- 2- Un emplacement à St-Etienne des Grès, Concession du Petit Rang, faisant partie du lot No. 185 (P.185), du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, mesurant cinquante pieds (50') de largeur par cent soixante-quinze (175') de profondeur le tout plus ou moins et mesure anglaise, borné en front, par la Route du Petit Rang; en profondeur, par Roger Bellemare; d'un côté, à l'est, par Paul-Emile St-Pierre, Edmond Boisvert et Léonard Bellemare et de l'autre côté, à l'ouest, par l'acquéreur, sans bâtisse.
- 3- Un emplacement à St-Etienne des Grès, Concession du Petit Rang, faisant partie du lot No. 185 (P.185), du cadastre de la Paroisse de St-Etienne et compris dans les bornes suivantes: en front, par le chemin public ou Route du Petit Rang; en arrière, par Josaphat Bellemare; d'un côté, vers l'est, par le terrain appartenant à Roch Grenier et de l'autre côté, vers l'ouest, par le terrain appartenant à Hervé Ferron, sans bâtisse.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

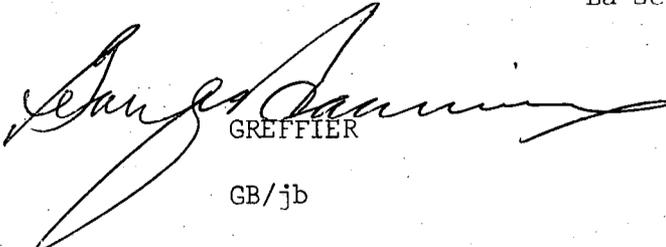
121-74

Contrat
Arno
Electri-
que
éclairage
d'urgence
stade
baseball
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel ARNO ELECTRIQUE LIMITEE s'engage à exécuter les travaux d'installation d'un système d'éclairage d'urgence au stade de baseball du Parc de l'Exposition, pour le prix de \$11,980.64. le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MARS 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 25ième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 mars 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MARS 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- j) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- k) Règlement décrétant la confection d'un plan pour la modification de la ligne d'homologation de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 4 mars 1974.
- l) Zonage industriel de parties des lots 4 à 11 situés entre la voie ferrée et la route transquébécoise, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 11 mars 1974.

Avis motion
emprunt
agrandis-
sement
zone ind.
No. 2

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt à même le fonds industriel pour l'achat de terrains en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de mars 1974.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
taxe A.L.
travaux
rues
Laforest
et
Talbot

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'amélioration locale) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure et pavage de rues et d'éclairage à canalisation souterraine sur les rues Laforest et Talbot et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût. X

Lu en Conseil, ce 25ième jour de mars 1974.

Signé: Lionel Julien

Résolution
rescindée
achat
terrain
Raoul
Dubé
zone ind.
No. 2

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 18 mars 1974 concernant un achat de terrain de M. Raoul DUBE, aux fins de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de mars 1974.

Signé: Benoît Giguère

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

122-74

Résolutions
rescindées
vente
terrains
Gestion
G.L. Ltée
Adoption.

Que les résolutions adoptées par le Conseil le 4 septembre 1973 concernant la vente des lots 1120-294 et 1120-297 à GESTION G.L. LTEE soient et sont par les présentes rescindées à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MARS 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

122-A-74
Rég.
191-37-B
prolon-
gement
zone ind.
No. 2
Adoption.

- a) Que le règlement No. 191-37-B amendant le No. 191 et établissant deux (2) zones industrielles au projet de prolongement de la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 10 avril 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

123-74
Compte
rendu
séance
18 mars
1974
Adoption.

- Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 18 mars 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

124-74
Approbation
plan
subdiv.
lot
182-225
Adoption.

- Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. T.T. KATZ, Arpenteur-géomètre, en date du 14 mars 1974, montrant la subdivision du lot No. 182-225 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 182-225-1 et 182-225-2 situés coin Des Cyprès et Des Forges et appartenant à FOODEX SYSTEMS LTD.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

125-74
Approbation
plan
subdiv.
lot 173
Adoption.

- Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 22 octobre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 173 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 173-220 situé Place Le Corbusier et appartenant à LES ENTREPRISES LE CORBUSIER TROIS-RIVIERES INC. (Dargis & Frères).

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

126-74
Approbation
plan
subdiv.
lots 23,
23-3 et
23-163
Adoption.

- Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 5 mars 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 23, 23-3 et 23-163 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 23-254, 23-255, 23-256, 23-257, 23-258, 23-3-1 et 23-163-1 situés dans le prolongement des rues Girard et Marguerite d'Youville et appartenant à

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MARS 1974.

la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

127-74

Signature
plan
et
livre
de renvoi
subdiv.
lots 23,
23-3,
23-163
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, en date du 5 mars 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 23, 23-3 et 23-163 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 23-254, 23-255, 23-256, 23-257, 23-258, 23-3-1 et 23-163-1 situés dans le prolongement des rues Girard et Marguerite d'Youville et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

128-74

Autorisation
Contentieux
compa-
raître
cause
Comptoir
Emmaus
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et Contentieux à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 4000500016374 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle LE COMPTOIR EMMAUS INC. est requérante et Ville de Trois-Rivières, Intimée, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

129-74

Achat
terrain
Raoul
Dubé
agran-
dissement
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Raoul DUBE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 224 (P.224) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 1,581,268 pieds carrés, pour le prix de \$23,700.00 payable comptant, aux fins de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 270-12.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

130-74

Convention
Draveurs
de
Trois-
Rivières
location
Colisée
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières donne à louer aux DRAVEURS DE TROIS-RIVIERES INC. (LE CLUB JUNIOR "A" DE TROIS-RIVIERES INC.) le Colisée situé sur le terrain de l'Exposition de Trois-Rivières, avec les accommodations et facilités nécessaires et utiles pour la pratique du hockey Junior Majeur, pour la période comprise entre le 1er juin 1973 jusqu'au 31 mai 1976. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MARS 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

131-74
Païement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Rodrigue Lemire	\$ 58.75
Nettoyeurs Modernes Enr.	262.00
L.B. Néon Inc.	100.00
Dr. Marcel Boily	71.00
Claude Bourassa	7.00
Association Ed. et Récréative des Aveugles Inc.	200.00
Léo Daoust - Const. Maritime Inc.	735.00
Les Entreprises Alpha Co. Ltée	3,622.83
Trudel, Morin & Associés	72.30
Roland Rivard	189.50
Perco Ltée	1,668.72
Gaston Paillé	2,000.00
Me Jean Méthot, Avocat,	21.00
Loisirs des Vieilles Forges Inc.	50.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	250.00
Hôpital Ste-Marie	10.00
Hôpital St-Joseph	34.36
Groupe Commerce Ass.	885.00
Patrick Gervais	1,888.88
Centre Landry	3,500.00
Bell Canada	24.69
Ass. Québécoise Tech. de l'Eau	75.00
Ass. Directeurs de Loisirs Municipaux du Québec	25.00
Auberge des Gouverneurs	394.16
Brunelle Inc.	4,774.25
La Presse	78.00
Marché Victoria Inc.	139.15
Roger Provencher	12.80
Restaurant Chez Louise	15.10
Garage Girard & Frères	1,716.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

132-74
Contrat
Dalby Inc.
travaux
viaduc
Lavéren-
drye
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel DALBY INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de réparation du viaduc Lavérendrye, pour le prix de \$10,510.00. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières doit aller sur le marché des obligations pour le financement des règlements d'emprunt Nos 512, 517, 517-A, 518, 526 et 528;

CONSIDERANT que cet emprunt totalise la somme de \$2,788,000.

CONSIDERANT que le marché local des obligations n'est pas propice actuellement et que de ce fait, la ville subirait une perte considérable;

LUNDI, LE 25ième JOUR DE MARS 1974.

CONSIDERANT qu'en transigeant sur le marché du franc suisse, la ville réalisera une économie appréciable qui bénéficiera aux citoyens;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU UNANIMEMENT:

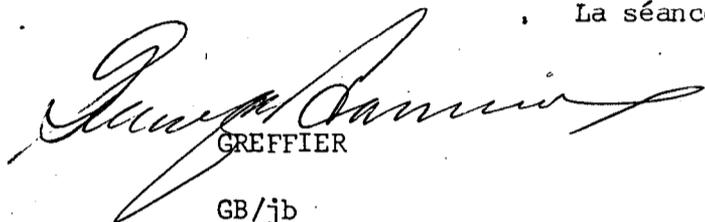
133-74

Demande
autori-
sation
émission
d'obli-
gations
marché
du franc
suisse
Adoption.

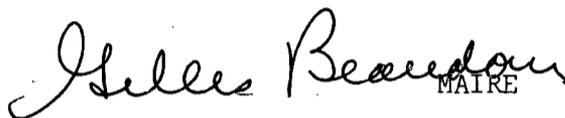
Que le Conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de vendre de gré à gré, par l'entremise de la maison Dominion Securities Harris (Québec) Ltée et la Banque Gutzwiller, Kurz Bungener S A de Genève, Suisse, une émission d'obligations pour un montant n'excédant pas 9 millions de francs suisses, équivalant environ à \$2,788,000. canadiens à un taux de 7.75% annuellement pour une période de 15 ans, au pair ou suivant la fluctuation du marché, et que demande soit faite au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières à transiger sur le marché du franc suisse l'emprunt ci-haut décrit qui doit être remboursé en francs suisses conformément à l'article 15 du chapitre 171 S.R.Q. 1964.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MIRE

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 1er jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mars 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191- Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, -- avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- j) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- (k) Règlement décrétant la confection d'un plan pour la modification de la ligne d'homologation de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 4 mars 1974.
- l) Règlement d'emprunt au fonds industriel pour l'achat de terrains en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 25 mars 1974.
- m) Règlement de taxes d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 règ. 186 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, en ce qui
 tarifs, a trait aux tarifs et à l'installation des parcomètres.
 instal-
 lation
 parcomètres

Lu en Conseil, ce 1er jour d'avril 1974.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 règ. 16 am. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 16 aux fins de
 location majorer de 10% les taux de location au marché-aux-denrées.
 marché-
 aux-
 denrées

Lu en Conseil, ce 1er jour d'avril 1974.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 homolo- prochaine assemblée un règlement décrétant la modification du plan No. 78-72
 gation préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, et homologué par la
 partie Cour Supérieure, en vue de modifier une partie du tracé de la rue Bellefeuille
 rue le sur le lot P.26 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières.
 Bellefeuille
 prolongée

Lu en Conseil, ce 1er jour d'avril 1974.

Signé: Fernand Goneau

xxx

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

134-74
 Résolution
 rescindée
 achat
 terrain
 R. Dubé
 Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 18 mars 1974
 concernant un achat de terrain de M. Raoul DUBE, aux fins de l'agrandisse-
 ment de la zone industrielle No. 2, soit et est par les présentes rescindée
 à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

135-74

Compte
rendu
séance
25 mars
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 25 mars 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

X. noie 437-74
revisée - par noie 446-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

136-74

Convention
Télé-
Communi-
cation
antenne
stade
baseball
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières permet à MM. Louis C. MARCHAND et J.-Ronaldo BLANCHETTE, faisant affaires sous la raison sociale de "TELE-COMMUNICATION", d'installer une antenne sur une des tours situées sur le terrain de baseball du Parc de l'Exposition, pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er mai 1974, à raison de \$300.00 par année. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

137-74

Approbation
plan
subdiv.
lots
173,
173-130
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 173 et du lot No. 173-130 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 173-221, 173-222, 173-130-69 situés Place Le Corbusier et appartenant à LES ENTREPRISES LE CORBUSIER TROIS-RIVIERES INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

138-74

Formation
association
"Femmes,
Chefs de
Famille"
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mmes Lucille Michelin, Lila M. Sauvageau, Denise Lanneville, Claudette Marchand, Carmen Houde, Madeleine Masson et autres désirant se former en association sous le nom de "FEMMES, CHEFS DE FAMILLE", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

139-74

Engagement
Labrecque,
Vézina,
étude
traitement
de l'eau
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes l'engagement de MM. LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIES, Ingénieurs-conseils, en vue de procéder à une étude et à la préparation d'un rapport relativement aux solutions à apporter pour l'enlèvement du goût à son eau d'alimentation.

ADOPTE.

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

140-74
Comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Association Sportive St-Philippe	\$ 120.00
Soc. Loisirs St-Sacrement	120.00
Léopold Pleau	51.00
Imprimerie Trois-Rivières	646.06
Laurentide Ready-Mix	16,480.00
Lionel Duval	60.00
Canadian Pacific Railway	2,665.88
Maurice Buist	75.00
Marché St-Louis	42.65
Régie des Loteries	705.00
Robert Paquin	100.00
Jean Alarie	56.13
" "	65.88
Bell Canada	4,303.05

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

141-74
Convention
R. Bacon
A. Verville
inspection
Trois-
Rivières-
Ouest
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville A. Verville de Trois-Rivières permet à ses inspecteurs municipaux, MM. Roland BACON et André VERVILLE, d'exercer leurs fonctions et de voir à l'application du règlement No. 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour une période de six heures et demie (6½) par semaine. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

142-74
Rapport
états
financiers
Off. Mun.
d'Habita-
tion
accepté
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes le rapport des vérificateurs Lamy, Bettez, Laroche, Brosseau, Beaudoin, Montreuil et Associés, Comptables Agréés, concernant les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières au 31 décembre 1973.

ADOPTE.

ATTENDU qu'à la suite d'une vente pour taxes tenue au bureau du Greffier, le 19 mars 1973, M. Marcel DESILETS est devenu adjudicataire d'un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 232 (P.232) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$290.00 qui a été payé à la Ville;

ATTENDU que ledit immeuble n'a pas été retrait dans les délais requis, conformément à la loi;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1974.

143-74

Vente
pour
taxes
1973
contrat
Marcel
Désilets
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Yves-M. VEILLETTE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Marcel DESILETS un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 232 (P.232) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$290.00 qu'elle reconnaît avoir reçu lors de l'adjudication, le 19 mars 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et aux articles 561 et 562 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

ATTENDU que le Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb a décerné récemment à M. Léo Bellerose, Grand Chevalier du conseil 1001 de Trois-Rivières une plaquette de Christophe Colomb, comme témoignage de reconnaissance et d'appréciation pour son travail remarquable au Conseil des Chevaliers de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE A L'UNANIMITE

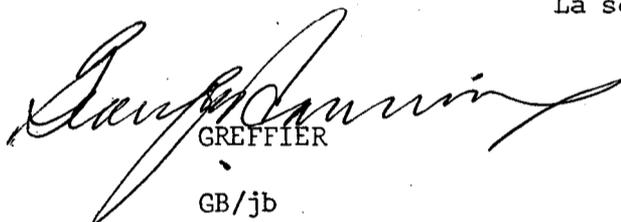
144-74

Félici-
tations
Léo
Bellerose
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant vivement de cet insigne honneur à l'endroit de M. BELLEROSE, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

xxx

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prolon- prochaine assemblée un règlement afin de prolonger pour une période de cinq
gation (5) ans le caractère obligatoire des plans indiquant des dimensions nouvel-
homolo- les au tracé de la rue Ste-Marguerite sur son côté nord, entre les rues
gation Ste-Marie et De Ramesay et confirmés par la Cour Supérieure du District
ptie rue de Trois-Rivières, le 5 mai 1969.
Ste-Marguerite

Lu en Conseil, ce 1er jour d'avril 1974.

Signé: Lionel Julien

LUNDI, LE 8ième JOUR D'AVRIL 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 8ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er avril 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- g) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 8ième JOUR D'AVRIL 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- j) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- k) Règlement d'emprunt au fonds industriel pour l'achat de terrains en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 25 mars 1974.
- l) Règlement de taxes d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- m) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er avril 1974.
- n) Amendement au règlement No. 16 - Tarifs au marché-aux-denrées, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 1er avril 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

145-74

Règlement
No. 506-A
abandon
homolo-
gation
rue

Bellefeuille
Adoption.

Que le règlement No. 506-A décrétant la modification du plan No. 78-72 préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul DUGUAY et homologué par la Cour Supérieure en vue de l'ouverture ou prolongement de la rue Bellefeuille, du lot No. 8 jusqu'au Boulevard Normand, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

146-74

Compte
rendu
séance
1er avril
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 1er avril 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

147-74

Accepta- a)
tion
propositions
développement
Les Appar-
tements

Que la proposition soumise par LES APPARTEMENTS DE LA TOURAINNE INC. pour le développement de la zone RC-13, sect. 1 de Notre-Dame de la Paix soit acceptée conditionnellement à ce que le prix offert pour le terrain soit approuvé par la Société d'Habitation du Québec et sujette à l'approbation par le Chef du Contentieux

LUNDI, LE 8ième JOUR D'AVRIL 1974.

de la
Touraine
et
Place
des
Tourelles
Adoption.

b)

municipal du contrat à intervenir entre la Ville de
Trois-Rivières et LES APPARTEMENTS DE LA TOURAINÉ INC.

Que la proposition soumise par PLACE DES TOURELLES INC.
pour le développement de la zone RD-13, sect. 1 de No-
tre-Dame de la Paix soit acceptée conditionnellement
à ce que le prix offert pour le terrain soit approuvé
par la Société d'Habitation du Québec et sujette à
l'approbation par le Chef du Contentieux municipal
du contrat à intervenir entre la Ville de Trois-
Rivières et PLACE DES TOURELLES INC.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

148-74
Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement
des comptes suivants:

Henri Paquette Inc.	\$153,683.29
J.A.M. Langlois	1,586.10
Wajax Industries	3,150.00
Trois-Rivières Chevrolet	18,163.76
A. Legendre	1,102.50
Nettoyeurs Modernes	875.30
Mes Garceau & Dufresne, notaires,	80.00
Photo Deschamps	163.95
Restaurant Chez Louise	20.90
André Laneuville	16.37
AWWA	69.00
Al. Provencher	50.00
Serge Arvisais	20.00
A. Girard	20.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	50.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	50.00
Loisirs St-Sacrement	50.00
Marinex Inc.	25,533.00
" "	600.00

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

149-74
Contentieux
autorisé
procédures
cause
Mlles
Boucher
Adoption.

Que Me Jean METHOT, C.R., Chef du Contentieux de la
Ville de Trois-Rivières, soit et est par les présentes autorisé à prendre
les procédures nécessaires afin de procéder à l'appel du jugement rendu
le 3 avril 1974 par l'Honorable Jacques Lacoursière, Juge de la Cour Supé-
rieure, dans la cause portant le No. 33-938 entre la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières et Mlles Florence et Thérèse BOUCHER.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

150-74
Requête
présentée
griefs
Dallaire
et
Hubert
Adoption.

Que l'étude légale GIROUARD, BEAUMIER, RICHARD et
ROBERGE et Me Jean METHOT, C.R., Chef du Contentieux de la Ville de Trois-
Rivières soient et sont par les présentes autorisés à présenter et soutenir
jusqu'à jugement final une requête pour l'obtention d'un bref d'évocation
sur les décisions rendues par l'arbitre Jules Brière dans un arbitrage

LUNDI, LE 8ième JOUR D'AVRIL 1974.

faisant suite aux griefs de MM. Jean-Marie HUBERT et Paul DALLAIRE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

151-74

Intervention

de la Ville et au nom de la Ville un acte de convention entre IVANHOE CORPORATION, const. STEINBERGS REALTY LIMITED, STEINBERG'S LIMITED, SIMPSON-SEARS PROPERTIES magasin LIMITED, CENTRES COMMERCIAUX REGIONAUX DU QUEBEC LIMITEE et la Ville de Canadian Trois-Rivières et dans lequel acte la Ville intervient pour consentir TIRE à la construction par CANADIAN TIRE CORPORATION LIMITED d'un magasin sur Corp. Ltd une partie du lot No. 176 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois- Adoption. Rivières, une partie du dit lot No. 176 ayant été acquis par la Ville en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

MARDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 16ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 avril 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 10 avril 1974 en regard du règlement No. 191-37-B soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974, maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- g) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

MARDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- j) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- k) Règlement de taxes d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- l) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er avril 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
résolution chaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par
rescindée le Conseil, le 11 mars 1974, concernant un bail de location par la Ville
bail au MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA PROVINCE
Min. des DE QUEBEC de l'édifice (Nobert-Dugré) situé au 418 de la rue Des Forges,
Trav. Pub. angle Royale.

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1974.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une pro-
règ. 13 am.chaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les
tracé places publiques et les rues, quant à ce qui a trait à une modification
Boul. au tracé du Boulevard Parent.
Parent

Lu en Conseil, ce 16ième jour d'avril 1974.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

152-74
Règlement
270-14
emprunt
agrandis-
sement
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que le règlement No. 270-14, autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$224,000.00 sous l'autorité du règlement No. 270 créant un fonds industriel aux fins d'acquérir des terrains industriels et de procéder au déboisement, à l'essouchement et au nivellement des dits terrains en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

153-74
Règlement
16-Z-19
taux
marché-
aux-denrées
Adoption.

Que le règlement No. 16-Z-19 (1974) amendant le règlement No. 16 quant à ce qui a trait aux taux de location au marché-aux-denrées, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

MARDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

154-74
Compte
rendu
séance
8 avril
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 8 avril 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les corrections y apportées.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

155-74
Bail
Min. des
Trav. Pub.
édifice
Dugré
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue au MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC l'édifice situé au 418 de la rue Des Forges, angle Royale, moyennant le prix de \$35,397.70 par année, payable en versements mensuels de \$2,949.80, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er mars 1974 jusqu'au 28 février 1979. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 506-A (1974), adopté par le Conseil, le 8 avril 1974, le plan No. 78-72 a été modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en vue de modifier une partie du tracé de la rue Bellefeuille, à partir du lot No. 8 jusqu'au Boulevard Normand;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

ET RESOLU:

156-74
Approbation
plan
homolo-
gation
tracé
rue
Belle-
feuille
Adoption.

Que le plan modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 2 avril 1974, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré vert, les modifications qui doivent être apportées en vue de la nouvelle homologation du tracé d'une partie de la rue Bellefeuille sur les lots 11, 26, 26, 9, 11, 11-391 et 25-802 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

157-74
Nomination
fondés de
pouvoir
cas
saisies-
arrêt
Adoption.

Que le Trésorier et/ou l'Assistant-Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes nommés en qualité de fondés de pouvoir de la Ville de Trois-Rivières pour faire les déclarations requises dans tous les cas de saisies-arrêt signifiées à la Ville de Trois-Rivières, le tout conformément à la loi.

ADOPTE.

MARDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

158-74

Contentieux
autorisé
compa-
raître
cause
Montbleau,
Camron
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières, dans une cause portant le No. 748,173 des dossiers de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans laquelle Fernande MIREAULT MONTBLEAU est demanderesse, Roland MONTBLEAU, défendeur, et CAMRON et Ville de Trois-Rivières sont tierces-saisies, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

159-74

Comptes
mars
1974
Adoption.

Que les comptes au montant total de \$2,584,145.99, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de mars 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

160-74

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le paiement des comptes suivants:

M. Jean-Louis Caron		\$ 85.00
Mes Garceau et Dufresne, notaires,		195.00
Me Jean-Paul Bérard, notaire,		124.00
St-Maurice Aéro Club		390.00
Roméo Robert		99.81
Alvin Doucet		84.26
Garage Girard	\$130.00	
" "	57.90	
" "	<u>412.10</u>	600.00
Dr Roger Caron		160.00
Centre Marcotte		2,203.84
Allocation vestimentaire - Sûreté:		
C. Massicotte		300.00
F. Gendron		300.00
F. Thibeault		300.00
G. Poisson		300.00
L. Buckley		300.00
R. Fréchette		300.00
D. Leclerc		300.00
A. Desaulniers		300.00
G. Marquis		300.00
J. Genest		300.00
G. Dessureault		300.00
S. Thibodeau		300.00
J.M. Carignan		300.00
J. Joubert		300.00
R. Vadeboncoeur		300.00
J. Lauzer		300.00
N. Rouette		300.00

ADOPTE.

MARDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

161-74

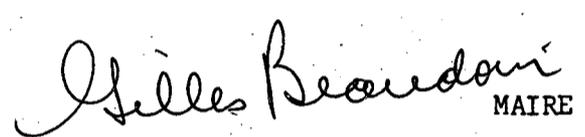
Entente
location
Pavillon
Richelieu
au Club
Coeur à
Tout Inc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières loue au CLUB COEUR A TOUT INC. le Pavillon Richelieu situé sur l'Ile St-Quentin pour la période du 1er juin 1974 au 31 mai 1975, moyennant un prix de location de \$1.00 par année. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR D'AVRIL 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 22ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 avril 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Règlement d'emprunt - Travaux dans la zone industrielle No. 2 et à l'usine de filtration, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- f) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 22ième JOUR D'AVRIL 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- j) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- k) Règlement de taxes d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- l) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er avril 1974.
- m) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.

Avis motion
résolution
rescindée
adoption
règlement
270-14

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil, le 16 avril 1974, concernant l'adoption du règlement No. 270-14.

Lu en Conseil, ce 22ième jour d'avril 1974.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

162-74
Règlement
270-14
agrandissement
zone ind.
No. 2
Adoption.

Que le règlement No. 270-14, autorisant le Conseil à emprunter la somme de \$250,000.00 sous l'autorité du règlement No. 270 créant un fonds industriel aux fins d'acquérir des terrains industriels en vue de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

163-74
Résolution
rescindée
bail
Min. Trav.
Pub.
édifice
Nobert-Dugré
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil, le 11 mars 1974, concernant un bail de location par la Ville au Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement de la Province de Québec de l'édifice (Nobert-Dugré) situé au 418 de la rue Des Forges, angle Royale, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 22ième JOUR D'AVRIL 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

164-74
Compte rendu séance 16 avril 1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 16 avril 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

165-74
Modifications convention collective Ville de Trois-Rivières et l'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS INC. Ass. des Policiers et
Pompiers Inc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence monsieur le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville des modifications à la convention collective de travail intervenue entre la collective Ville de Trois-Rivières et l'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POMPIERS INC. Ass. des DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES. Le tout à valoir à compter du 1er janvier 1974 jusqu'au 31 décembre 1974.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

166-74
Approbation plan subdiv. lots 170-91 et 171-153
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 1974, montrant la subdivision du lot No. 170-91 et d'une partie du lot No. 171-153 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 170-91-1 à 170-91-4 et 171-153-2 à 171-153-8 situés rue Pagé et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

167-74
Comptes liste hebdomadaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet Inc.	\$ 7,500.00
B. Tousignant & Fils	226.00
Sawyer & Leblanc, notaires,	406.00
Me Jean DeCharette, notaire,	118.00
Nettoyeurs Modernes	783.30
Centre Notre-Dame de la Paix	1,180.00
Loisirs Ste-Marguerite	188.79
Loisirs Vieilles Forges	55.94
Loisirs Ste-Thérèse	152.82
Loisirs St-Sacrement	152.82
Loisirs St-Jean de Brébeuf	198.79
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	142.92
Loisirs Notre-Dame de la Paix	132.82
Loisirs Normanville	111.88
Loisirs St-Philippe	167.82
Loisirs Ste-Cécile	208.79
Centre Landry	152.82
Brunelle, Lambert & Associés, Ing.-conseils,	11,400.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 22ième JOUR D'AVRIL 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

168-74

Formation
associa-
tion

"S.D.S.
(Séparés-
Divorcés -
Sourire)"

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mmes Brigitte Béland, Lyne Bouchard, Carmel Hamel, Margot Girardin, MM. Guy Rivard, André Parent et autres désirant se former en association sous le nom de "S.D.S. (SEPARES - DIVORCES - SOURIRE)", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

ant -  GREFFIER

GB/jb

Gilles Beaudoin
MAIRE

LUNDI, LE 29ième JOUR D'AVRIL 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 29ième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 29ième JOUR D'AVRIL 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.

Avis motion
emprunt
achat
d'équipe-
ment et
de machinerie

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat de machinerie et d'équipement divers et à emprunter une somme nécessaire au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 29ième jour d'avril 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion
emprunt
achat
d'équipe-
ment et
de machinerie

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant l'achat de machinerie et d'équipement divers et à emprunter une somme nécessaire au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 29ième jour d'avril 1974.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion
emprunt
travaux
pavage,
éclairage,
achat
d'équipement

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant des travaux de confection et de pavage de rues, de recouvrement de pavage, d'éclairage et l'achat d'équipement de travaux publics, et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 29ième jour d'avril 1974.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion
travaux
usine
filtration,
conduite
d'amenée
zone ind.
No. 2

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant des travaux en vue d'augmenter la capacité de pompage à l'usine élévatoire, de modification d'un décanteur et de trois (3) lits filtrants, d'augmenter la pression d'opération des pompes à l'usine de traitement d'eau et la construction d'une conduite d'amenée d'eau pour le parc industriel No. 2 et autorisant un emprunt nécessaire pour payer le coût de ces travaux.

Lu en Conseil, ce 29ième jour d'avril 1974.

Signé: Gaston Vallières

LUNDI, LE 29^{ième} JOUR D'AVRIL 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

169-74
Compte
rendu
séance
22 avril
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 22 avril 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

170-74
Résolution
rescindée
adoption
règlement
270-14
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 16 avril 1974, concernant l'adoption du règlement No. 270-14, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

171-74
Approbation
plan
subdiv.
lots
169-1 et
170
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 13 mars 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 169-1 et 170 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 169-1-3 à 169-1-76 et 170-112 à 170-128 situés dans le secteur du Séminaire et appartenant au SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES et aux FILLES DE JESUS.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

172-74
Projet
construc-
tion
piscine
île St-
Quentin
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise le Service de la Récréation et des Parcs à présenter au HAUT-COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS les plans d'une piscine qui pourrait être érigée sur l'île St-Quentin, et cela, afin d'y voir les possibilités d'une assistance financière pour sa réalisation éventuelle.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

173-74
Paiement
comptes
liste
hebdoma-
daire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laurentide Ready-Mix	\$15,480.00
Entreprises Blouin Ltée	2,160.27
Publicité Trans-Kébec	112.50
Trois-Rivières Chevrolet	908.19
Léo Bellerose	30.00
Maurice Lamirande	46.75
Lionel Duval	60.00
Pavillon St-Arnaud	300.00
Ass. Signalisation du Québec	20.00

LUNDI, LE 29ième JOUR D'AVRIL 1974.

Roger Baril	\$	-28.50
H.G. Gauthier		25.00
Marché St-Louis		17.75
Ministre des Finances		605.00
Georges Beaumier		740.15
Programmation Parc-Ecole - Saison 1974 -		
Loisirs St-Sacrement		150.00
Loisirs Vieilles Forges		150.00
Loisirs St-Jean-Bte de la Salle		350.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix		150.00
Loisirs Normanville		150.00
Centre Landry		175.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

174-74
Convention projet de convention à intervenir entre la Ville et CLEMENT RICARD pour la location et l'entretien du site d'enfouissement sanitaire pour la période de trois (3) années se terminant le 31 mars 1977. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au projet de convention qui vient d'être lu au Conseil.
Clément Ricard enfouissement sanitaire
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

175-74
Demande crédits nécessaires const. tunnel Boul. Des Récollets
Adoption.

Que la Ville demande au député Claude LAJOIE de bien vouloir faire toutes les démarches nécessaires pour que les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest obtiennent les crédits nécessaires à la construction d'un tunnel sous la voie ferrée du C.P.R. à la hauteur du Boulevard Des Récollets; ces crédits devant être obtenus du ministère fédéral des Transports selon la nouvelle loi qui vient d'être adoptée.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

176-74
Appui T.-R.-Ouest conseil de Trois-Rivières-Ouest dans ses démarches pour obtenir l'aide gouvernementale pour le prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille.
Boul. Des Récollets et rue Bellefeuille
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie le conseil de Trois-Rivières-Ouest dans ses démarches pour obtenir l'aide gouvernementale pour le prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

177-74
Services Labrecque, Vézina & Ass.
Adoption.

Que le Conseil retienne les services de la firme LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIES, Ingénieurs-conseils, pour faire une étude et fournir un rapport sur les solutions à prendre en vue d'apporter des correctifs en ce

LUNDI, LE 29ième JOUR D'AVRIL 1974.

retenus qui a trait aux goûts et aux odeurs de l'eau d'alimentation. Le tout
 goûts et conformément au schéma de travail fourni par cette firme, en date du
 odeurs 11 avril 1974, et accepté par le Conseil. Les honoraires pour cette
 eau d'a- étude ne devant pas dépasser \$18,000.00.
 limentation
 Adoption. ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

179-74

Approbation

plan

subdiv.

lots

1772, 1832

et 2352

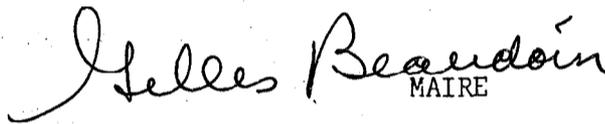
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne
 son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre,
 en date du 26 avril 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots
 Nos 1772, 1832 et 2352 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, com-
 prenant les lots Nos 1772-1, 1832-1 et 2352-1 situés rue Ste-Ursule et
 appartenant à GESTION G.L. LTEE.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER
 RF/jb


 MAIRE

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MAI 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 6ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 avril 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MAI 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 186 - Tarifs et installation de parcomètres, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 1er avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- m) Règlement d'emprunt pour travaux de pavage, d'éclairage et d'achat d'équipement, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 avril 1974.
- n) Règlement d'emprunt pour divers travaux à l'usine de traitement d'eau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 avril 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règlement prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à acquérir, de gré
const. à gré ou par expropriation, les servitudes nécessaires à la construction
d'aqueduc d'une conduite d'aqueduc sur une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du
pties lots cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.
208, 209,
210 et 211

Lu en Conseil, ce 6ième jour de mai 1974.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règlement prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant
taxe l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, d'infra-
amélio- structure et pavage de rues sur la Place de l'Esplanade, entre les lots
rations 181-1-121 à 181-1-127 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et ap-
locales propriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
travaux
Place de
l'Esplanade

Lu en Conseil, ce 6ième jour de mai 1974.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
travaux prochaine assemblée un règlement:
stade de
baseball a) Pour combler l'écart entre le prix soumis pour la réfection
emprunt de la toiture du Colisée du Parc de l'Exposition et les ap-
fonds de propriations prévues au règlement No. 533;
roulement
écarts b) Pour combler l'écart entre le prix soumis pour l'achat
certains d'un camion-pompe pour le service des incendies et les
règlements appropriations prévues au règlement No. 526;
comblés

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MAI 1974.

- c) Pour l'exécution de travaux d'éclairage d'urgence au stade de baseball et autorisant le Conseil à emprunter les sommes nécessaires au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de mai 1974.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion
const.
entrepôts
et
bureaux
rue Léger

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre la construction d'entrepôts et de bureaux sur une partie de la rue Léger.

Lu en Conseil, ce 6ième jour de mai 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

180-74
M. Laferté
nommé
Maire
suppléant
Adoption.

Que M. Jean-Guy LAFERTE soit nommé Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

181-74
Règlement
No. 543
achat
machinerie
et
équipement
Adoption.

Que le règlement No. 543 (1974) autorisant le Conseil à procéder à l'achat de machinerie et d'équipement divers et à emprunter une somme de \$27,550.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

182-74
Emprunt
fonds
de
roulement
règ. 543
Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 543, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$27,550.00. La dite somme de \$27,550.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1975 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

183-74
Règlement
No. 544
achat
machinerie
et
équipement
Adoption.

Que le règlement No. 544 autorisant le Conseil à procéder à l'achat de machinerie et d'équipement divers et à emprunter une somme de \$29,250.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

184-74

Emprunt
fonds
roulement
règlement
No. 544
Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 544, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$29,250.00. La dite somme de \$29,250.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1975 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

185-74

Compte
rendu
séance
29 avril
1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 29 avril 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

186-74

Installation
enseignes
intersec-
tion
Des Mélèzes -
N. Beauchemin
Adoption.

Que le Directeur de la Police, conformément à l'article 14 du règlement No. 186, soit autorisé à installer des enseignes indiquant les mots: "Arrêt-Stop" aux quatre (4) coins de l'intersection Des Mélèzes - Nérée-Beauchemin.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

187-74

Bail
L. Doyon
et
Joseph
Cloutier
location
aéroport
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à MM. LAWRENCE DOYON et JOSEPH CLOUTIER un terrain faisant partie du terrain de l'Aéroport de la Ville de Trois-Rivières, pour une durée d'un an à compter de la date de la signature dudit bail, moyennant un loyer annuel de \$136.00 payable d'avance. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au Conseil et sujet à l'approbation du Ministère des Transports du Canada.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

188-74

Engagement
J. St-
Laurent
Service
Récréation
et des
Parcs
Adoption.

Que les services de M. Jacques ST-LAURENT soient retenus comme stagiaire à l'animation et à l'administration au Service de la Récréation et des Parcs, à titre d'animateur de district, au salaire de \$50.00 par semaine pour une durée de 32 semaines, soit du 6 mai au 13 décembre 1974.

ADOPTE.

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

189-74 SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Engagement
Michel
Boucher
Service
Récréation
et des
Parcs
Adoption.

Que les services de M. Michel BOUCHER soient retenus comme stagiaire à l'animation et à l'administration au Service de la Récréation et des Parcs, à titre d'assistant à l'administration et aux équipements, au salaire de \$50.00 par semaine pour une durée de 32 semaines, soit du 6 mai au 13 décembre 1974.

ADOPTE.

CONSIDERANT qu'à la suite d'un appel d'offres, aucune offre n'est parvenue à la limite de rentrée, soit le 16 avril 1974;

CONSIDERANT qu'un acheteur serait intéressé à acquérir les six (6) lots appartenant à la Ville sur la rue Prévost;

CONSIDERANT que M. Michel LACOURSIERE paierait le prix minimum demandé dans le dernier appel d'offres, soit \$0.25 le pied carré;

CONSIDERANT que la Ville serait payée comptant;

CONSIDERANT que M. LACOURSIERE s'engage à bâtir les six (6) lots en question dans les six (6) mois de la transaction;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

190-74
Demande
autori-
sation
vente
terrains
Michel
Lacoursière
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières à vendre, de gré à gré, pour le prix de \$0.25 le pied carré, les lots 181-780, et 181-2-12, 181-779, 181-778, 181-777, 181-774, 181-773 à M. Michel LACOURSIERE.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

191-74
Signature
acte
titre
confir-
matif
immeuble
vendu
taxes
Adoption.

Que le Conseil autorise Son Honneur le Maire ou le Greffier de la Ville à signer pour et au nom de la Ville un acte accordant un titre confirmatif à COMPTOIR EMMAUS INC. en regard de l'immeuble situé aux Nos 119 et 121 de la rue St-Antoine à Trois-Rivières et portant les nos de cadastre 673-2, 674-2, 675-2 et 676-2 du cadastre révisé de la Ville de Trois-Rivières, immeuble qui appartenait à CAFORD INTERNATIONAL HOLDINGS LTD et qui a été adjugé à COMPTOIR EMMAUS INC. lors d'une vente pour taxes en date du 20 mars 1974. Le tout conditionnellement à la renonciation de son droit de retrait consentie par CAFOR INTERNATIONAL HOLDINGS LTD. M. le Maire ou le Greffier est aussi autorisé à désigner une personne pour le représenter aux présentes en la Ville de Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

192-74
Paiement
comptes
Adoption.

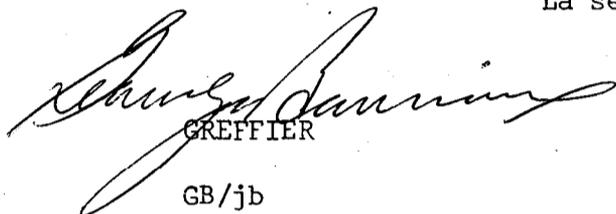
Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 6ième JOUR DE MAI 1974.

Garage Paul Enr.	\$ 3,125.40
Perco Ltée	487.70
Nettoyeurs Modernes	136.00
" "	443.30
" "	428.32
Pavages de Nicolet	3,842.49
Robec Construction	11,085.49
Jean Alarie	148.65
Garceau & Dufresne, notaires,	75.00
B. Tousignant & Fils	4,076.00
Paul Leblanc	34.80
Ass.'n des Arbitres de Hockey	2,989.40
Loisirs Ste-Marguerite	250.00
Loisirs Vieilles Forges	50.00

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER
 GB/jb


 MAIRE

LUNDI, le 13ième JOUR DE MAI 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 13ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MAI 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 13 - modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- l) Règlement d'emprunt pour divers travaux à l'usine de traitement d'eau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 avril 1974.
- m) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux à la Place de l'Esplanade, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 6 mai 1974.
- n) Acquisition de servitudes pour construction d'une conduite d'aqueduc sur partie des lots 208, 209, 210 et 211, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 6 mai 1974.
- o) Amendement au règlement No. 191 - Construction d'un entrepôt et de bureaux sur partie de la rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 6 mai 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une lot 170-88 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour inclure inclus à la zone RC-15, sect. 3 le lot 170-88 situé dans le secteur du Séminaire. zone RC-15, Lu en Conseil, ce 13ième jour de mai 1974. sect. 3

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une permis prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 pour permettre de l'émission de permis de construction de maisons d'habitation sur le Boulevard Rathier, conditionnellement à ce qu'aucune demande ne soit faite pour l'aménagement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à cet endroit. Boulevard Rathier Lu en Conseil, ce 13ième jour de mai 1974.

Signé: Benoît Giguère

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une permis prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4 pour permettre de l'émission de permis de construction de maisons d'habitation sur le Boulevard Marchand, conditionnellement à ce qu'aucune demande ne soit faite pour l'aménagement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à cet endroit. Boulevard Marchand Lu en Conseil, ce 13ième jour de mai 1974.

Signé: Antoine Gauthier

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

193-74
Règlement
186-Z-5
chrono-
mètres
rue
Champflour
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-5 amendant le No. 186 et décrétant l'installation de chronomètres de stationnement rue Champflour, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

194-74
Règlement
No. 545
emprunt
divers
travaux
et
achat
d'équipement
et
d'ameuble-
ment
Adoption.

a) Que le règlement No. 545, autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction et d'élargissement de rues, de pavage et d'éclairage de rues, ainsi que de constructions diverses et l'achat d'équipement et d'ameublement, et à emprunter une somme n'excédant pas \$610,900.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 23 mai 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

195-74
Règlement
No. 546
écarts
comblés
certains
règlements
éclairage
stade de
baseball
Adoption.

Que le règlement No. 546 autorisant le Conseil à combler l'écart entre le prix de la plus basse soumission soumis pour la réfection de la toiture du Colisée du Parc de l'Exposition et les appropriations prévues au règlement No. 533, à combler l'écart entre le prix de la plus basse soumission soumis pour l'achat d'un camion-pompe pour le service des incendies et les appropriations prévues au règlement No. 526, à procéder à l'exécution de travaux d'éclairage d'urgence au stade de baseball et à emprunter une somme de \$34,600.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

196-74
Emprunt
fonds
de
roulement
travaux
règlement
No. 546
Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 546, il est résolu, subordonnément à l'entrée en vigueur dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$34,600.00. La dite somme de \$34,600.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget, et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1975 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SÈCONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

197-74

Compte

rendu

séance

6 mai

1974

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 mai 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

198-74

Comptes

avril

1974

Adoption.

Que les comptes au montant total de \$997,349.18, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois d'avril 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

199-74

Comptes

liste

hebdo-

madaire

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Germain et Maurice Deschênes	\$ 2,600.00
Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec	200.00
Wilson Lafleur Limitée	40.00
Communauté Urbaine de Montréal	25.00
Antonio Girard	20.00
Claude Bourassa	7.00
Pierre Boucher	3.00
Wilson & Lafleur Ltée	74.00
André Vachon	65.75
Roméo Robert	96.54
Me Jean Méthot	40.00
Jean-Claude Martin	9.50
Roger Loisel	96.00
André Laneuville	9.99
M. Jean-Paul Duguay, A.-G.	28.20
M. Jean-Paul Dorion, Ing.	40.00
La Clinique Médika	4.50
Centre Sportif Marcotte	2,335.78
Nettoyeurs Modernes Enr.	92.00
Claude Néon Ltée	75.00
Dr Roger Caron	120.00
Bourassa Néon Inc.	35.00
M. Roland Marchand	890.00
Girouard, Beaumier, Richard, Roberge et Bédard, Avocats,	354.20
Association Régionale Hand-Ball	168.00
Adalbert Lessard	17.00
Wilson Lafleur Limitée	6.00
Maurice Buist	25.00
Roger Rompré	100.00
Bell Canada	1,007.94
Ministre des Finances	15.00
" " "	168.00
" " "	90.50
Montréal Trane Service Agency Inc.	2,418.30

LUNDI, LE 13ième JOUR DE MAI 1974.

Me Jean Méthot	\$ 590.00
Marshall & Swift	22.50
Marché St-Louis Ltée	16.90
L'Institut de Police du Québec	50.00
M. Jean-Louis Levasseur	160.00
André Laneuville	83.80
Gulf Oil Canada Ltd	14,290.81
Réal Fleury	51.64
Editeur Officiel du Québec	100.00
Commission des Accidents du Travail	1,547.28
Cartographie G.B. Inc.	672.00
Marc Bond	40.50
Bentleys Cycles & Sports Ltd	726.93
Auberge des Gouverneurs	31.17
Aigles Junior Trois-Rivières	1,800.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

200-74
Servitude
accordée
Cie
d'Electri-
cité
Shawinigan
zone ind.
No. 1
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles LANDREVILLE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN, moyennant le prix de \$1.00, une servitude perpétuelle sur une partie des lots 8 de la subdivision officielle du lot 19 (P.19-8), 5 de la subdivision officielle du lot 15 (P.15-5), 15 de la subdivision officielle du lot 19 (P.19-15) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et 7 (P.7) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de placer, remplacer, entretenir et exploiter des lignes de transport d'énergie électrique et des lignes de communication. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

201-74
Convention
Club de
Baseball
Les Aigles
terrain
Albert
Gaucher
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières met à la disposition du CLUB DE BASEBALL LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES INC. le terrain de baseball Albert Gaucher avec les accommodations et facilités nécessaires et utiles pour la pratique du baseball, pour la période du 20 mai 1974 au 7 septembre 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

202-74
Léo
Ricard
remercié
de ses
services
Adoption.

Que M. Léo RICARD soit et est par les présentes remercié de ses services comme membre du Service de la Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières, à compter du 18 mai 1974, suite à des conditions physiques qui l'empêchent d'exercer adéquatement ses fonctions.

LUNDI, LE 13^{ième} JOUR DE MAI 1974.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à payer à M. Léo RICARD les privilèges syndicaux qui pourraient lui être dus en vertu de la convention collective.

ADOpte.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

MARDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 21^{ème} jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:

Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 mai 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

MARDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- l) Règlement d'emprunt pour divers travaux à l'usine de traitement d'eau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 29 avril 1974.
- m) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux à la Place de l'Esplanade, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 6 mai 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
garderies prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 afin de
éducatives permettre les garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19.
zone RA-15,
sect. 19

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mai 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
taxe prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant
d'améliorations l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure et pavage de
locales rue et d'éclairage à canalisation souterraine sur la rue Arthur Béliveau
rue Arthur et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
Béliveau

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mai 1974.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
taxe prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant
d'améliorations l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure et pavage de
locales rue et d'éclairage à canalisation souterraine sur la Terrasse de l'Inten-
Terrasse dant et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
de
l'Intendant

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mai 1974.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
zonage prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et décrétant
Village le zonage du Village des Forges.
Des Forges

Lu en Conseil, ce 21^{ème} jour de mai 1974.

Signé: Léo Thibeault

MARDI, LE 21ième JOUR DE MAI 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
matériaux prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant
revêtement à ce qui concerne les matériaux de revêtement extérieur autorisés dans
extérieur le secteur Porto.
secteur
Porto

Lu en Conseil, ce 21ième jour de mai 1974.

Signé: Lionel Julien

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
aménagement prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant à
ment ce qui concerne l'aménagement de sous-sols pour fins d'habitation.
sous-sols
fins
d'habitation

Lu en Conseil, ce 21ième jour de mai 1964.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
aménagement prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, quant
ment à ce qui concerne l'aménagement de sous-sols pour fins d'habitation.
sous-sols
fins
d'habitation

Lu en Conseil, ce 21ième jour de mai 1974.

Signé: Gaston Vallières

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

203-74
Règlement
4-Z-109
émission
permis
construc-
tion
Boulevard
Rathier
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-109 amendant le règlement No. 4 pour permettre l'émission de permis de construction de maisons d'habitation sur le Boulevard Rathier, conditionnellement à ce qu'aucune demande ne soit faite pour l'aménagement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à cet endroit, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE SUR DIVISION

Ont voté en faveur:

MM. Goneau, Thibeault,
Gauthier, Giguère,
Vallières, Colbert,
Laferté.

A voté contre:

M. Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

204-74
Règlement
4-Z-110
émission
permis
construc-
tion
Boulevard
Marchand
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-110 (1974) amendant le règlement No. 4 pour permettre l'émission de permis de construction de maisons d'habitation sur le Boulevard Marchand, conditionnellement à ce qu'aucune demande ne soit faite pour l'aménagement des services municipaux d'aqueduc et d'égout à cet endroit, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE SUR DIVISION

Ont voté en faveur:

MM. Goneau, Thibeault,
Gauthier, Giguère,
Vallières, Colbert,
Laferté.

A voté contre:

M. Julien.

MARDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

205-74

Règlement
191-30-R
zonage
secteur
du
Séminaire
Adoption.

- a) Que le règlement No. 191-30-R amendant le No. 191 pour inclure le lot No. 170-88 à la zone RC-15, sect. 3, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 30 mai 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

206-74

Règlement
191-47
zonage
rue Léger
entrepôt
Adoption.

- a) Que le règlement No. 191-47 modifiant le No. 191 en créant la zone CB-17, sect. 2 pour autoriser le commerce et les usages complémentaires, tel qu'entrepôt, sur une partie de la rue Léger, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
- b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 30 mai 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

207-74

Règlement
No. 547
acquisition
servitudes
partie
lots 208,
209, 210
et 211
Adoption.

- Que le règlement No. 547 (1974) autorisant le Conseil à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les servitudes nécessaires à la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

208-74

Compte
rendu
séance
13 mai
1974
Adoption.

- Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 13 mai 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

209-74

Convention

- Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et St-Mauriceau nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle Aéro Club la Ville de Trois-Rivières consent à accorder à ST-MAURICE AERO CLUB,

MARDI, LE 21ième JOUR DE MAI 1974.

Air moyennant le prix de \$1.00 par jour, l'usage de l'aéroport municipal pour
Smac 1974 présenter un spectacle aérien (Air-Smac - 1974) les 15 et 16 juin 1974, et,
Adoption. en cas de pluie, les 22 et 23 juin suivants. Le tout sujet aux clauses
et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au
Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

210-74

Bail Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
Jacques nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-
Béland Rivières loue à M. Jacques BELAND, pour la durée d'une année à compter du
location ler mai 1974 et pour le prix de \$1.00 par année, un terrain connu et dési-
pour gné comme faisant partie du lot No. 2237 du cadastre officiel de la Cité
piscine des Trois-Rivières devant servir à l'usage d'une piscine. Le tout sujet
Adoption. aux clauses et conditions mentionnées audit bail qui vient d'être lu au
Conseil.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

211-74

Formation Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
association approbation à la requête de Mmes Thérèse Bernier, Roland Labonté, Arthur
du Caron, Antoinette Sauvageau, MM. Emilien Bernier, Paul Auger et autres
Comité désirant se former en association sous le nom de "COMITE DE LOISIRS ST-
de Loisirs LOUIS", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.
St-Louis
Adoption.

ADOpte.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

212-74

Demande Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par
Commission les présentes à la COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS-RIVIERES de bien vouloir
Scolaire lui céder, pour le prix de \$1.00, le terrain situé sur l'emplacement de
achat l'école Des Pins, connu et désigné comme étant composé des lots Nos 1130-
terrain 70, 71, 75, 76, P.72, P.73 et P.74 du cadastre officiel de la Ville de
école Trois-Rivières, en vue de son utilisation pour fins municipales.
Des Pins
Adoption.

ADOpte.

VU le non-respect de certains règlements de la Ville de Trois-Rivières, relativement à l'obtention préalable d'un permis de construction, et afin d'éviter à l'avenir de tels abus;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR:

ET RESOLU:

213-74

Exécution Que le Chef du Contentieux voit à l'exécution d'un jugement
jugements rendu en faveur de la Ville de Trois-Rivières, ainsi que de tout jugement
concernant qui serait rendu en faveur de la Ville de Trois-Rivières, pour contravention
permis de

renvoyé le 19/11/74, Rés. 552-74.

MARDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1974.

à la non-observance de l'obtention d'un permis de construction.

Il n'y a pas eu de suite à cette résolution, à défaut de secondeur.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

214-74
Paieiment
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Nettoyeurs Modernes	\$	496.84
" "		496.84
" "		170.00
" "		170.00
" "		170.00
H.G. Gauthier		43.75
" "		15.00
Trudel, Marin & Ass.		86.50
Roméo Robert		84.64
A. Doucet		69.59
Le "188 Inc."		12.00
St-Maurice Aéro Club		390.00
Al. Provencher		50.00
Serge Arvisais		164.80
Programme Jeune Chambre		50.00
Aqua-Stars Inc.		75.00
Association Expositions du Québec		65.00
Can. Ass.'n of Exhibitions		300.00
International Ass.'n of Fairs Expositions		40.00
Tournoi Invitation Pee Wee		60.00
Paul Leblanc		32.25
Henri Paquette Inc.		100,056.68
Marcel Dubé		1,500.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

215-74
Vente
terrains
Raymond
Thelland
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me François ST-ARNAUD, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Raymond THELLAND les lots 181-365-2, 181-350-3 et 181-349-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$2,013.27 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil. Et que, de plus, la Ville ratifie la soumission faite par M. Raymond THELLAND le 4 février 1974 relativement aux immeubles décrits à l'acte de vente ci-dessus mentionné pour faire suite à l'appel d'offres pour la vente de ce terrain.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

216-74
Achat
terrain
Commission
Trois-Rivières,
des lots Nos 178-17 à 178-36
inclusivement appartenant à la
Commission DES ECOLES CATHOLIQUES DE TROIS-RIVIERES, pour le prix de \$27,900.,
Cath.
N.-Dame
de la Paix
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC de bien vouloir autoriser l'achat, par la Ville de Trois-Rivières, des lots Nos 178-17 à 178-36 inclusivement appartenant à la Commission DES ECOLES CATHOLIQUES DE TROIS-RIVIERES, pour le prix de \$27,900., dans le cadre du programme de rénovation urbaine du secteur Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

MARDI, LE 21ième JOUR DE MAI 1974.

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales n'a pas rendu l'ordonnance mentionnée à l'article 44 du chapitre 50 S.Q. 1971;

ATTENDU que l'article 66 dudit chapitre décrète qu'à défaut d'ordonnance, le bureau de revision existant le 31 décembre 1971 doit disposer des plaintes au rôle d'évaluation;

ATTENDU que, suivant les dispositions de la charge de la ville, le Conseil doit nommer chaque année un expert pour faire partie du bureau de revision;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU:

217-74
Maurice
Langlois
membre
bureau
audition
plaintes
rôle
Adoption.

Que M. Maurice LANGLOIS, Ing., soit nommé membre du bureau d'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1974 et agisse à titre d'expert pour le compte de la Ville.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

218-74
Canali-
sation
souter-
raine
Boul.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par les présentes à l'HYDRO-QUEBEC de bien vouloir préparer un projet de canalisation souterraine pour l'alimentation électrique des rues ci-après énumérées:

Des Forges,
rues
Des Cyprès,
A. Polette
Adoption.

BOULEVARD DES FORGES: Du boulevard Des Récollets à la rue De Labadie;

RUE DES CYPRES: Du boulevard Des Forges à la rue Antoine Polette;

RUE ANTOINE POLETTE:

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

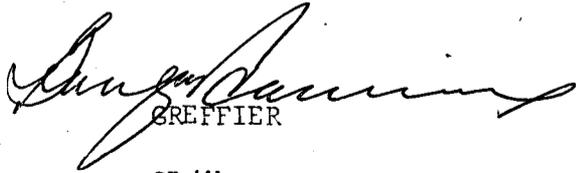
219-74
Soumissions a)
Regional
Asphalte
acceptées
travaux
de
pavage b)
Adoption.

Que la soumission de REGIONAL ASPHALTE concernant les travaux de recouvrement de pavages compris dans la séquence "A" soit acceptée pour le prix de \$44,420.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

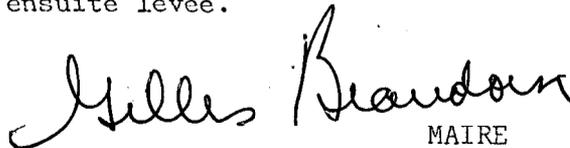
Que la soumission de REGIONAL ASPHALTE concernant les travaux de recouvrement de pavages compris dans la séquence "B" soit acceptée pour le prix de \$47,217.15, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MAI 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 27ième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

- | | |
|----------|-----------|
| Gilles | BEAUDOIN |
| Fernand | GONEAU |
| Léo | THIBEAULT |
| Antoine | GAUTHIER |
| Benoît | GIGUERE |
| Gaston | VALLIERES |
| Fernand | COLBERT |
| Jean-Guy | LAFERTE |
| Lionel | JULIEN |

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Procès-verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 mai 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 23 mai 1974 en regard du règlement No. 545 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MAI 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 191 pour permettre les garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 21 mai 1974.
- m) Règlement de taxe d'amélioration locale pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- n) Règlement de taxe d'amélioration locale pour travaux sur la Terrasse de l'Intendant, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 21 mai 1974.
- o) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 21 mai 1974.
- p) Amendement au règlement No. 191 - Matériaux de revêtement extérieur autorisés dans le secteur Porto, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 21 mai 1974.
- q) Amendement au règlement No. 4 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- r) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.

Avis motion
règlement
No. 186 am.
stationnement
sur certaines
rues

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de mai 1974.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion
modifi-
cation
plan
emprise
côté sud
de la rue
Hart

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour modifier le plan No. 97-26 préparé par M. Jean-Paul DUGUAY, Arpenteur-géomètre, le 19 avril 1971, confirmé par la Cour Supérieure le 1er juin 1971, afin de rétablir l'emprise originale du côté sud de la rue Hart, à l'intersection de la rue Bonaventure.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de mai 1974.

Signé: Antoine Gauthier

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MAI 1974.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
règ. 4 am. prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant à
érection ce qui concerne l'érection de clôtures pour des lots situés sur des coins
clôtures de rues.

Lu en Conseil, ce 27ième jour de mai 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

220-74

Règlement a)
No. 548
travaux
usine de
traitement
d'eau

Que le règlement No. 548 décrétant la construction et l'installation d'appareils pour augmenter la capacité de l'usine de traitement d'eau et la construction d'une conduite d'aqueduc pour desservir le parc industriel No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

aqueduc b)
zone ind.
No. 2
Adoption.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 6 juin 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

221-74

Compte rendu
séance
21 mai 1974
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 21 mai 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

222-74

Approbation
plan
subdiv.
lot
No. 303
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 6 mai 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 303 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 303-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Marcel BIRON.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

223-74

Approbation
plan
subdiv.
lot 310
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, en date du 16 mai 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 310 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 310-1 situé Boulevard St-Jean et appartenant à Dame Lucien DUFRESNE.

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

224-74

Contrat
Regional
Asphalte
travaux
de
pavage
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel REGIONAL ASPHALTE - DIVISION DE PAGE CONSTRUCTION INC. s'engage à exécuter les travaux de pavage mentionnés dans la séquence "A", au prix de \$44,420.20, et dans la séquence "B", pour le prix de \$47,217.15. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

225-74

Convention
St-Maurice
Aéro Club
aéroport
municipal
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières une convention sous seing privé en vertu de laquelle le ST-Maurice Aéro Club s'engage à faire la surveillance générale de l'aéroport municipal et à remplir les obligations y mentionnées, moyennant le paiement par la Ville d'une rémunération de \$250.00 par mois, plus une allocation pour utilisation d'automobile de \$15.00 par mois. De plus, il est stipulé que la Ville mettra à la disposition du Club le local 13 devant servir comme bureau de son gérant et le local 4, pour autres fins du club. La présente convention devant prendre effet à compter du 1er juin 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

226-74

Bail
Louis
Bourdon
camping
Ile
St-Quentin
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. Louis BOURDON le terrain de camping de l'Ile St-Quentin moyennant le paiement de la somme de \$600.00, pour la période du 20 juin au 15 septembre 1974. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

227-74

Paiement
comptes
liste
hebdo-
madaire
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Marinex	\$ 2,837.00
Dalby Inc.	7,485.00
Yvon Couture	800.00
Martel Express	40.00
Marché Victoria	195.31
Le Soleil	208.00
Jules Héon	15.00
Commissions - Licences vendues bicyclettes 1973	
Claude Dufour	189.00
P.A. Guin	59.10
Armand Gagné	99.00
André Laferté	384.30
Canadian Tire	14.10
Armand Legendre	209.40

ADOPTE.

LUNDI, LE 27ième JOUR DE MAI 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

228-74
Contrat
Johnson
Controls
systèmes
automati-
ques
Place de
l'Hôtel
de Ville.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel JOHNSON CONTROLS LTEE s'engage à exécuter les travaux d'entretien des systèmes automatiques de contrôle installés à l'Hôtel de Ville, pour le prix de \$1,100.00 par année, et au Centre Culturel, pour le prix de \$550.00 par année. Le tout conformément aux clauses et données mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

229-74
Formation
association
à la requête
de MM. Robert
Fleury, Jacques
Chartrand, Yvon
Labrie, Club de
J. Bernard Lavoie,
Michel Sylvestre
et autres désirant
se former en associa-
tion sous le nom de
"CLUB DE RECREATION
DES ETUDIANTS DE
RECREOLOGIE DE
L'UNIVERSITE DU
QUEBEC A TROIS-
RIVIERES", conformé-
ment au chapitre 298
des Statuts Refondus
de Québec 1964.
U.Q.T.R.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Robert Fleury, Jacques Chartrand, Yvon Labrie, Club de J. Bernard Lavoie, Michel Sylvestre et autres désirant se former en association sous le nom de "CLUB DE RECREATION DES ETUDIANTS DE RECREOLOGIE DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

* recueillie
26/5/74
314-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

230-74
Vente
terrain
de la Ville
un acte de vente
préparé par Me
Gérard DUFRESNE,
notaire, par lequel
la Ville de Trois-
Rivières vend à M
ELECTRIQUE LTEE
un emplacement
connu et désigné
comme étant le lot
No. 1 de la subdivi-
sion officielle du
lot No. 1245
(1245-1) du cadastre
officiel de la Ville
de Trois-Rivières,
pour le prix de
\$2,929.50 payable
comptant. Le tout
sujet aux clauses
et conditions
mentionnées dans
le dit acte de vente
qui vient d'être lu
au Conseil et à son
approbation par la
Commission Municipale
du Québec.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M ELECTRIQUE LTEE un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 1245 (1245-1) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$2,929.50 payable comptant. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/jb


MAIRE

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 3ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 30 mai 1974 en regard des règlements Nos 191-30 et 191-47 soient adoptés.

ADOPTÉ.

~~Les avis de motion suivants sont maintenus:~~

- a) ~~Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.~~
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973 maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans ~~Ste-Marguerite,~~ avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 191 pour permettre les garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 21 mai 1974.
- m) Règlement de taxe d'amélioration locale pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- n) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 21 mai 1974.
- o) Amendement au règlement No. 4 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- p) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- q) Amendement au règlement No. 4 - Erection de clôtures pour des lots situés sur des coins de rues, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 mai 1974.

Avis motion règlement No. 186 am. stationnement de nuit

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement de nuit.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de juin 1974.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion règlement No. 191 am. zonage secteur St-Michel des Forges

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges et pour permettre les usages ci-après déterminés:

- a) Une zone comprenant le lot 230 situé au sud du boulevard Tebbutt de même qu'une lisière de terrain de 500 pieds de profondeur longeant le boulevard Industriel du lot 230 au boulevard Raymond pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

- b) Une zone comprenant les lots 251 à 258 inclusivement, les lots 362 à 372 inclusivement pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière.
- c) Une zone comprenant les lots 259 à P. 281 inclusivement, pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.
- d) Une zone comprenant les lots 290 à 294 inclusivement, les lots P. 295 à P. 299 inclusivement, les lots 319 à 328 inclusivement, pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean entre les lots 319 à 326 inclusivement doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.
- e) Une zone comprenant le terrain entre la transquébécoise 55 et le boulevard St-Jean à partir de la hauteur du lot 242 jusqu'à la hauteur du lot No. 11 inclusivement pour des fins résidentielles et commerciales.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de juin 1974.

Signé: Lionel Julien

Avis motion
règlement
No. 191 am.
exploitation de
carrières
et
sablères

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour exclure des zones comprises dans les règlements Nos 191-37 et 191-37-B l'exploitation de carrières et de sablières.

Ces règlements s'appliquant à la zone industrielle No. 2 délimitée par le Boulevard Industriel, la rue Tebbutt, le Boulevard Parent et son prolongement, la voie ferrée, jusqu'au lot No. 11 inclusivement.

Lu en Conseil ce 3ième jour de juin 1974.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion
règlement
No. 191 am.
construction
maisons uni-
familiales

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour transférer les lots Nos 171-41 et 171-42 situés rue Cardinal Léger de la zone RB-15, sect. 3 dans la zone RA-15, sect. 6, afin de permettre la construction de maisons unifamiliales.

Lu en Conseil ce 3ième jour de juin 1974.

Signé: Lionel Julien

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

231-74
Règlement
No. 186
stationnement sur
certaines
rues.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-6 (1974) amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

232-74
Règlement
No. 456-A
Modifica-
tion plan
No. 97-26.
Adoption.

Que le règlement No. 456-A décrétant la modification du plan No. 97-26 préparé par l'arpenteur-géomètre municipal Jean-Paul Duguay et homologué par la Cour Supérieure le 1er juin 1971, afin de rétablir l'emprise originale de la rue Hart, côté sud, à l'intersection de la rue Bonaventure, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

233-74
Règlement
No. 191 am.
matériaux
revêtement
extérieur
secteur
Porto.
Adoption.

a) Que le règlement No. 191-46-A (1974) amendant le règlement No. 191, quant à ce qui concerne les matériaux de revêtement extérieur autorisés dans le secteur Porto, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 13 juin 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

M. Thibeault se déclare contre l'adoption du règlement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 mai 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

234-74
Offre de
Trois-Ri-
vières A.
Body
achat em-
placement
zone indus-
trielle
No. 1
Adoption.

Que l'offre de Trois-Rivières Auto Body Enr. relativement à l'achat d'un emplacement connu et sédigné comme faisant partie des lots 23-174 et 23-172-2 (P. 23-174 et P. 23-172-2) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, situé dans la zone industrielle No. 1, d'une superficie approximative de 83,400 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$10,508.40. La dite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Comptes à
payer.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

Comptes à payer:

Gaston Paillé	\$ 2,077.83
Cl. Ricard	14,000.00
" "	1,500.00
Analyses et Essais T.-Riv.	425.00
Marinex	750.00
Germain & Maurice Deschênes	1,000.00
Brunelle Inc.	2,600.80
Canadien Pacific	981.29
Nettoyeurs Modernes	170.00
" "	170.00
" "	496.84
H. Blanchette Ltée	475.00
Laboratoire Construction	335.00
Jean Méthot	35.00
A. Vachon	127.11
Marc Bond	153.05
Roger Baril	17.25
Ferron, Nobert, Young & Ass.	500.00
Labrecque - Vézina	1,600.00
Labrecque - Vézina	977.28
Corp. Municipale St-Etienne	275.00
Datum Sedoj	40.00
J.P. Dorion	365.75
Institut de Police de Nicolet	50.00
Y. Poirier	253.67
U.Q.T.R.	138.16
Lionel Duval	80.00
Inspectronic Ltée	859.20
Octroi 1974: Age d'Or:	
Immaculée-Conception	150.00
Notre-Dame	150.00
Notre-Dame de la Paix	150.00
St-François d'Assise	129.00
St-Jean de Brébeuf	80.00

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

Octroi 1974: Age d'Or:

St-Philippe	150.00
St-Pie X	100.00
St-Sacrement	150.00
Ste-Cécile	150.00
Ste-Marguerite	150.00
St-Michel des Forges	150.00
Conseil de l'Age d'Or de la Mauricie: Octroi 1974	46.00
Aigles Junior T.-Rivières	289.00
Loisirs Ste-Marguerite	250.00
Comité de Programmation	590.00
Jean Beaudry	1,650.00
Cardinaux Ste-Cécile	300.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

235-74
Règlement
14-A et ses
amendements-
construction
d'un trot-
toir.
Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots mentionnés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une distance de 17,092.03 pieds et devant être payé par la Ville en attendant le remboursement du coût de ce trottoir par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

236-74
Chaînes de
rues, rue
Père Mar-
quette.
Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, des chaînes de rues en front des lots Nos 1101-183 et 25-248 situés rue Père Marquette, sur une longueur de 1,289.34 pieds et devant être payées par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces chaînes par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-F concernant les chaînes de rues.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

237-74
Location au-
to -
Laviolette
Auto Loc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat de location en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue de Laviolette Auto Location de Trois-Rivières une automobile de marque Oldsmobile 1974, moyennant le prix de \$214.50

LUNDI, LE 3ième JOUR DE JUIN 1974.

par mois, y compris les assurances, payable par la Ville, pour une période de 24 mois à compter du 23 mai 1974 et devant expirer le 23 mai 1976. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit contrat de location qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- 238-74
Soumission
Bégin Paysa-
giste -
fourniture
et planta-
tion de
fleurs.
Adoption.
- a) Q
a) Que la soumission de Bégin Paysagiste concernant la fourniture et la plantation de fleurs au Parc Victoria, à l'Usine de Filtration, sur le Boulevard Des Forges, à l'Estrade de Courses et la Place de l'Hôtel de Ville soit acceptée pour le prix de \$2,870.70 conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Opérations.
- b) Que la cotation de H.G. Gauthier, Horticulteur, concernant la fourniture et la plantation de fleurs dans les boîtes à fleurs du mail de la rue Des Forges, soit acceptée au prix de \$30.00 pour chacune des boîtes, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Opérations.
- Soumission
H.G. Gauthier
plantation
de fleurs.
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

- 239-74
Soumission
Pte-du-Lac
Démolition
bâtisse 350,
Bonaventure.
Adoption.
- Que la soumission de Pointe-du-Lac Démolition concernant la démolition de la bâtisse située à 350 Bonaventure soit acceptée pour le prix de \$1,470.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- 240-74
Soumission
Leblanc &
Royle.
Erection
tour.
Adoption.
- Que la soumission de Leblanc & Royle Communications Towers Limited concernant l'érection d'une tour de communications de 150 pieds, 100 m.p.h. - 1 po. de glace devant être utilisée pour le service de radio-communication soit acceptée pour le prix de \$30,185.29, conformément aux plans et devis préparés par Lambert, Brunelle, Ingénieurs-conseils.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté.

- 241-74
Entente
opération et
entretien
tennis Parc
des Plaines.
Adoption.
- Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Association Récréative Normanville relativement à l'opération et l'entretien des tennis du Parc des Plaines pour la période du 27 mai au 3 novembre 1974. Le tout sujet aux conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

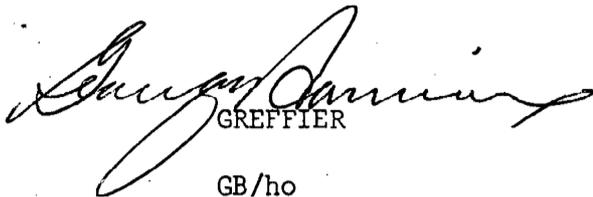
- 242-74
Entente
organisation
activités.
Parc Pie XII.
Adoption.
- Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et Le Pavillon Mgr St-Arnaud Inc. relativement à l'opération des tennis et l'organisation des activités qui se dérouleront au Parc Pie XII au cours de la période du 10 juin au 3 novembre 1974.

LUNDI, le 3ième JOUR DE JUIN 1974.

Le tout sujet aux conditions mentionnées dans la dite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER
GB/ho


MAIRE

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUIN 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 10ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoit	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbaux
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 6 juin 1974 en regard du règlement No. 548, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoît Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite,

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUIN 1974.

- h) (suite)
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau
à la séance du 4 février 1974.
- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales
dans le secteur St-François d'Assise,
avis donné à la séance du 11 février 1974,
maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux
sur les rues Laforest et Talbot,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du
tracé du Boulevard Parent,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 16 avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 191 pour permettre les
garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 21 mai 1974.
- m) Règlement de taxe d'amélioration locale pour travaux
sur la rue Arthur Béliveau,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 21 mai 1974.
- n) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village
Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 21 mai 1974.
- o) Amendement au règlement No. 4 - Aménagement de sous-
sols pour fins d'habitation.
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 21 mai 1974.
- p) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-
sols pour fins d'habitation,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 21 mai 1974.
- q) Amendement au règlement No. 4 - Erection de clôtures
pour des lots situés sur des coins de rues,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 27 mai 1974.
- r) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nou-
velles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 3 juin 1974.
- s) Amendement au règlement No. 191 pour exclure des zones
comprises dans les règlements Nos 191-37 et 191-37-B
l'exploitation de carrières et de sablières,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier
à la séance du 3 juin 1974.
- t) Amendement au règlement No. 191 afin de permettre
la construction de maisons unifamiliales sur la
rue Cardinal Léger,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 3 juin 1974.

Avis motion
travaux di-
vers et

Je donne avis par les présentes que je présenterai à
une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'exécution de travaux
d'aqueduc, d'égoût, de voirie, de pavage et l'installation d'un

syst. radio- système de radio-communication et autorisant un emprunt pour en payer
 communic. - le coût.
 Emprunt.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion
 plan topo-
 graphique
 T.R. -
 Emprunt fds
 roulement.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à
 une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un
 plan topographique du territoire de la Ville de Trois-Rivières et
 autorisant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
 bon ordre é-
 tablissements
 boissons
 alcooliques.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à
 une prochaine assemblée un règlement pour régir et gouverner la con-
 duite des personnes dans les établissements où l'on sert des boissons
 alcooliques et pour y régler le bon ordre.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion
 places publi-
 ques et pro-
 longement
 rue St-Joseph.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à
 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No.13 con-
 cernant les places publiques et les rues et décrétant le prolongement
 de la rue St-Joseph entre les rues Girard et Marguerite d'Youville.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion
 règl. 186 am.
 circulation
 rue St-Joseph.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à
 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186
 pour prohiber la circulation de véhicules lourds sur la rue St-Joseph,
 entre la rue Girard et le Boulevard Normand.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion
 règl. No. 4
 am. - marge
 de recul des
 clôtures.

Je donne avis, par les présentes, que je présenterai à
 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4,
 quant à ce qui a trait à la marge de recul des clôtures.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion
 règl. No. 19
 am. - poste
 attente
 taxis.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à
 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 19
 concernant les postes d'attente sur rue pour les taxis.

Lu en Conseil ce 10^{ième} jour de juin 1974.

Signé: Fernand Colbert

LUNDI, LE 10ⁱème JOUR DE JUIN 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

243-74
Règl.
186-Z-7
(1974) -
Stat. nuit.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-7 (1974) amendant le règlement No. 186, quant à ce qui a trait au stationnement de nuit, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

244-74
Compte-ren-
du -
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 3 juin 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

245-74
Lot No. 262-2
app. subdivi-
sion -
Boul. St-Jean.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Ernest-L. Duplessis, Arpenteur-géomètre, en date du 21 mai 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 262 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 262-2 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Serge Amyot.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

246-74
Vente
lot no.22-48
Ben Vanasse
Inc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Jean-Paul Bérard, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à Ben Vanasse Inc. un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 22-48 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 104,559 pieds carrés, pour le prix de \$0.12 le pied carré et représentant une somme de \$12,547.08 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

247-74
Soumission
Const. Impact
Ltée -
Conduite a-
queduc .
Adoption.

Que la soumission de Les Constructions Impact Ltée concernant la fourniture de tous les matériaux, la main-d'oeuvre et la machinerie nécessaire à la construction d'une conduite principale d'aqueduc pour desservir la zone industrielle No. 2, soit acceptée pour le prix de \$539,217.80. Le tout conformément aux plans et cahiers des

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUIN 1974.

charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

248-74

Soumission
Dalby Inc.
radio-commu-
nication.
Adoption.

Que la soumission de Dalby Inc. relativement aux tra-
vaux d'aménagement d'un centre de communications pour le système
de radio-communication soit acceptée pour le prix de \$15,400.00,
conformément aux plans et devis préparés par Brunelle, Lambert &
Associés Inc., Conseillers en Communications.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

249-74

Comptes à
payer.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Yvon Fournier	\$ 1,088.00
Nettoyeurs Modernes	496.84
" "	115.00
Matte Automobile Inc.	3,696.00
Labrecque - Vézina	6,930.21
" "	1,138.90
Marcel Dubé	436.42
Johnson Controls Ltd	1,650.00
Malbeuf Equipement Inc.	9,982.00
Marguerite Cloutier	350.00
Centre du Trophée	26.22
Jean Méthot	56.94
J.P. Duguay	271.10
H.P. Durand	37.75
Gaston Desaulniers	15.50
Jean Alarie	171.00
La Presse	337.50
Le Centurion	30.12
Luc Langlois	75.00
Conseil Age d'Or Mauricie	95.00
Loisirs Vieilles Forges	780.00
Mets St-Jean Brébeuf	300.00
Marcel Allaire	28.75
Guy-Paul Simard	231.91
Vacances - 4% - 6%	4,817.32

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

250-74

Lots 170,
171, 172
Séminaire-
Servitude -
Conduite
d'égoût.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien Sawyer,
Notaire, en vertu duquel le Séminaire des Trois-Rivières accorde à la
Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle pour l'installation
et le maintien d'une conduite d'égoût sur une partie des lots Nos 170,

LUNDI, le 10ième JOUR DE JUIN 1974.

171 et 172 (P. 170, P. 171 et P. 172) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

251-74
Comptes
mai 1974.
Adoption.

Que les comptes au montant total de \$865,872.36, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de mai 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

252-74
Règl. 545 -
Art. 3-A
ajouté.
Adoption.

Que le règlement No. 545 soit et est par les présentes amendé en ajoutant, après l'article 3, l'article suivant:

"Article 3-A.- Le Conseil est autorisé à dépenser pour les fins du présent règlement la somme de \$610,900.00, et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par émission d'obligations."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

253-74
Soum. Yvon
Couture Inc.
peinture
estrade de
courses.
Adoption.

Que la soumission de Yvon Couture Inc. concernant les travaux de peinture à l'estrade de courses soit acceptée pour le prix de \$18,000.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

Considérant que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières a fait une demande privée de soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,600,000.00.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

254-74
Soumissions
émission
d'obligat.
\$3,600,000.00.
Adoption.

Que la soumission de la Banque Canadienne Nationale, Dominion Securities Corporation Harris and Partners Limited, Brault, Guy, Chaput Inc., René T. Leclerc Inc., Geoffrion, Robert et Gélinas Limitée, Crang et Ostiguy Inc., par laquelle ce syndicat offre d'acheter l'émission d'obligations de la Ville de Trois-Rivières au montant de \$3,600,000.00 émise en vertu des règlements nos 482, 504, 511, 512, 514, 517, 517-A, 518, 520, 526, 528, 534, 540 et 1AL-1, soit acceptée au prix de 98.18% et l'intérêt couru au jour de leur livraison dont

LUNDI, LE 10ième JOUR DE JUIN 1974.

les termes sont formés d'un montant de \$1,207,000.00 au taux de 10% d'obligations sérielles échéant du 1er juillet 1975 au 1er juillet 1983 inclusivement et d'une somme de \$2,393,000.00 au taux de 10% échéant le 1er juillet 1984.

Le tout sujet aux conditions mentionnées dans la soumission et la demande de soumissions et à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que la soumission de H. Blanchette Ltée concernant la fourniture et l'installation de mains courantes au stade de baseball soit acceptée pour le prix de \$3,560.00.

En contre-proposition,

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que la soumission de Trottier Métal Inc., plus bas soumissionnaire concernant la fourniture et l'installation de mains courantes au stade de baseball, soit acceptée pour le prix de \$3,450.00.

Ont voté en faveur:

MM. Julien
Thibeault
Gauthier
Goneau

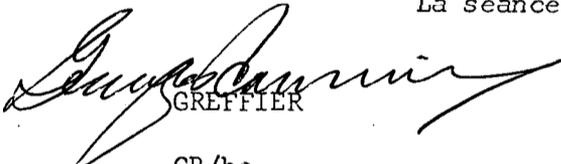
Ont voté contre:

MM. Giguère
Vallières
Colbert
Laferté

Son Honneur le Maire vote en faveur de la résolution.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

GB/ho


MAIRE

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 17ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoit	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juin 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 13 juin 1974 en regard du règlement No. 191-46-A, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 17 septembre 1973.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné par M. le conseiller Benoit Giguère à la séance du 10 décembre 1973.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 7 janvier 1974.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974, maintenu par M. le conseiller Gaston Vallières.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- k) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 191 pour permettre les garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 21 mai 1974.
- m) Règlement de taxe d'amélioration locale pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- n) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 21 mai 1974.
- o) Amendement au règlement No. 4 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- p) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- q) Amendement au règlement No. 4 - Erection de clôtures pour des lots situés sur des coins de rues, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 mai 1974.
- r) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- s) Amendement au règlement No. 191 pour exclure des zones comprises dans les règlements Nos 191-37 et 191-37-B l'exploitation de carrières et de sablières, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 3 juin 1974.
- t) Amendement au règlement No. 191 afin de permettre la construction de maisons unifamiliales sur la rue Cardinal Léger, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

- u) Règlement décrétant la confection d'un plan topographique de Trois-Rivières, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 10 juin 1974.
- v) Amendement au règlement No. 13 - prolongement de la rue St-Joseph, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 10 juin 1974.
- w) Amendement au règlement No. 186 - circulation de véhicules lourds sur la rue St-Joseph, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 10 juin 1974.
- x) Amendement au règlement No. 4 - marge de recul des clôtures, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 10 juin 1974.

Avis motion
Règl. 547.
Conduite
aqueduc.
Servitudes -
lots 208,209,
210,211.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour abroger le règlement No. 547 autorisant le Conseil à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les servitudes nécessaires à la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de juin 1974.

Signé: Antoine Gauthier

Avis motion
Lots 208,209,
210,211.
Conduite
aqueduc.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement autorisant le Conseil à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour fins de construction d'une conduite d'aqueduc.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de juin 1974.

Signé: Léo Thibeault

Avis motion
Plan homolo-
gation - parc
régional.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation en vue de l'aménagement d'un parc régional sur un emplacement indiqué par un liséré jaune sur le plan annexé aux présentes pour en faire partie.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de juin 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion
Règl. 186 am.,
circulation
rues des Ra-
pides et de
la Concorde.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne la circulation sur les rues des Rapides et de la Concorde.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de juin 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

256-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Règl. 550,
travaux di-
vers -

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

syst. radio-
communicat.
Emprunt.

a) Que le règlement No. 550, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie, de pavage et l'installation d'un système de radio-communication et autorisant un emprunt n'excédant pas \$683,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Adoption.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 28 juin 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

257-74

Règl. 19-1
Postes at-
tente taxis.
Adoption.

Que le règlement No. 19-1 amendant le règlement No. 19 concernant les postes d'attente sur rue pour les taxis soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

258-74

Règl. 549
Bon ordre -
établisse-
ments.
Adoption.

Que le règlement No. 549 pour régir et gouverner la conduite des personnes dans les établissements où l'on sert des boissons alcooliques et pour y régler le bon ordre soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

259-74

Compte
rendu.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 juin 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

260-74

Emprunt -
Emission o-
bligations.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que, pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,600,000.00 fait en vertu des règlements Nos 482, 504, 511, 512, 514, 517, 517-A, 518, 520, 526, 528, 534, 540, 1A1-1, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- Dix ans (à compter du 1er juillet 1974), en ce qui regarde les amortissements annuels d'un capital prévu pour les années 11 à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour les 10 amortissements par chacun des 10 règlements, excepté pour les parties à 10 ans émises pour le règlement 526.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

Chaque émission spécifique devant être pour la balance (respective) due sur l'emprunt.

ADOPTE.

261-74
Modifica-
tions règl.
emprunt nos:
482,504,
511,512,
514,517,
517-A,518,
520,526,
528,534,
540,1AL-1.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de \$3,600,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement No.</u>	<u>Pour un montant de</u>
482	\$ 28,200.00
504	58,000.00
511	87,500.00
512	1,350,000.00
514	24,000.00
517	175,000.00
517-A	100,000.00
518	224,000.00
520	358,700.00
526	876,100.00
528	57,000.00
534	187,500.00
540	35,000.00
1AL-1	39,000.00
	<u>\$ 3,600,000.00</u>

ATTENDU que, pour les fins de la dite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises:

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait aux montants d'obligations spécifiés ci-haut en regard de chacun des dits règlements et compris dans l'émission de \$3,600,000.00.

- 1.- Les obligations seront datées du 1er juillet 1974.
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada, de la Banque Canadienne Nationale.
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- 4.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.
- 5.- Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE.

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

262-74
 Contrat Mas-
 sicotte &
 Fils Ltée.
 Pavage.
 Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Massicotte & Fils Limitée s'engage à exécuter les travaux de construction de pavage pour le prix de \$125,072.50, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

263-74
 Contrat Les
 Pavages de
 Nicolet Inc.
 Pavage.
 Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Les Pavages de Nicolet Inc. s'engagent à exécuter les travaux de construction de pavage pour le prix de \$123,551.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 456-A, adopté par le Conseil le 3 juin 1974, le plan No. 97-26 a été modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., afin de rétablir l'emprise originale de la rue Hart, côté sud, à l'intersection de la rue Bonaventure;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

264-74
 Règl. 456-A
 Modification
 plan 97-26,
 rue Hart.
 Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le plan modifié par M. Jean-Paul DUGUAY, A.-G., en date du 7 juin 1974 et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré vert, les modifications qui doivent être apportées en vue du rétablissement de l'emprise originale de la rue Hart, côté sud, à l'intersection de la rue Bonaventure sur les lots 2158 et 2159 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de modification dudit plan par la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

265-74
 Acte - Dar-
 gis Frères.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette,

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

265-74

Servitude
perpét.
Lot 203.
Conduite a-
queduc,
zone ind. 2.
Adoption.

Notaire, par lequel Les Entreprises Dargis & Frères Ltée accordent à la Ville de Trois-Rivières, moyennant le prix de \$1.00, une servitude perpétuelle sur une partie du lot No. 203 (P.203) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières en vue de la construction et du maintien d'une conduite d'aqueduc devant desservir la zone industrielle No. 2.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

266-74

Acte Dargis
Frères.
Lot 203-8.
Util. rue.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel Les Entreprises Dargis & Frères Ltée cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 et à charge de l'utiliser comme rue, le lot No. 203-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

267-74

Requête for-
mation Ass.
Action Cul-
turelle.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Jean-Guy Lamy, Pierre Carbonneau, Fernand Nadeau, Jean Senneville, Paul-André Sicard, Mlles Nicole Girard, Christiane Vaillancourt, MM. Roland Vallières, Jean Fillion et Roger Cloutier désirant se former en association sous le nom de "Action Culturelle", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

268-74

App. plan
subdivision
Lots 4-12 et
4-13,
Boul. St-
Michel.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 11 juin 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 4 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant les lots 4-12 et 4-13 situés Boulevard St-Michel et appartenant à Mme Monique Lachance.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

269-74

App. plan
subdivision
Lots 1099-40-
2, 1099-40-3,
rue Fortin.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 1099-40, du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières,

LUNDI, LE 17ième JOUR DE JUIN 1974.

comprenant les lots 1099-40-2 et 1099-40-3 situés rue Fortin et appartenant à Mme Léda Trépanier.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

270-74

Bail location.

René St-Onge.

Lot P.4-3,

Boul. St-

Michel.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. René St-Onge un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot 4-3 (P. 4-3) du cadastre de la Paroisse de St-Etienne situé Boulevard St-Michel, pour le prix de \$1.00 par année, pour une durée d'un an, à compter du 1er juillet 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans le dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

271-74

Comptes à payer.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Construction	\$ 1,973.00
J.A.M. Langlois	300.00
Yvon Fournier Ltée	2,700.00
Normand Fournier	24.00
Nettoyeurs Modernes	496.84
" "	136.00
" "	136.00
" "	136.00
" "	136.00
Lionel Martin	43.00
Roger Lafontaine	75.00
Roger Caron	200.00
Brunelle Inc.	3,951.15
" "	7,032.35
Daniel Villemure	600.00
Jacques Marquis	1,089.10
Trudel, Morin & Ass.	84.00
Maurice Drouin	12,568.55
Jean Méthot	1,244.00
Théâtre des Marguerites	125.00
Duncan Breese	25.00
R. St-Arnaud	35.00
A. Leblanc	115.00
J. Ls Levasseur	100.00
Marché St-Louis	56.01
A. Doucet	86.05
Léopold Pleau	92.00
S.R.S.C. - R.L.S.S.C.	18.00
Loisirs St-Sacrement	50.00
Loisirs St-Jean-Baptiste	50.00
Loisirs Vieilles Forges	50.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	50.00
Loisirs Normanville	50.00
Centre Landry	25.00

ADOPTE.

LUNDI, le 17ⁱème JOUR DE JUIN 1974.

La séance est ensuite levée.

Gauguin
GREFFIER
GB/ho

Gilles Beaudon
MAIRE

MARDI, LE 25ième JOUR DE JUIN 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 25ième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à cinq heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Règlement autorisant l'implantation de maisons mobiles à certains endroits, avis donné à la séance du 17 septembre 1973 maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 12 novembre 1973.
- c) Amendement au règlement No. 186 - Circulation et stationnement sur certaines rues, avis donné à la séance du 10 décembre 1973 maintenu par M. le conseiller Antoine Gauthier.
- d) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 17 décembre 1973.
- e) Elargissement d'une partie du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 7 janvier 1974.
- f) Prolongement du Boulevard Des Récollets et de la rue Bellefeuille, avis donné à la séance du 7 janvier 1974 maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.
- g) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné à la séance du 4 février 1974 maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.
- h) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné à la séance du 4 février 1974, maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.
- i) Etablissement de zones résidentielles et commerciales dans le secteur St-François d'Assise, avis donné à la séance du 11 février 1974 maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- j) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot,

MARDI, LE 25ième JOUR DE JUIN 1974.

avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 25 mars 1974.

- k) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- l) Amendement au règlement No. 191 pour permettre les garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 21 mai 1974.
- m) Règlement de taxe d'amélioration locale pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné à la séance du 21 mai 1974 maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- n) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault à la séance du 21 mai 1974.
- o) Amendement au règlement No. 4 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné à la séance du 21 mai 1974 maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- p) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné à la séance du 21 mai 1974 maintenu par M. le conseiller Jean-Guy Laferté.
- q) Amendement au règlement No. 4 - Erection de clôtures pour des lots situés sur des coins de rues, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 27 mai 1974.
- r) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- s) Amendement au règlement No. 191 pour exclure des zones comprises dans les règlements Nos 191-37 et 191-37-B l'exploitation de carrières et de sablières, avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier à la séance du 3 juin 1974.
- t) Amendement au règlement No. 191 afin de permettre la construction de maisons unifamiliales sur la rue Cardinal Léger, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- u) Règlement décrétant la confection d'un plan topographique de Trois-Rivières, avis donné à la séance du 10 juin 1974 maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- v) Amendement au règlement No. 13 - Prolongement de la rue St-Joseph, avis donné à la séance du 10 juin 1974 maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.
- w) Amendement au règlement No. 186 - Circulation de véhicules lourds sur la rue St-Joseph,

avis donné à la séance du 10 juin 1974
maintenu par M. le conseiller Léo Thibeault.

- x) Amendement au règlement No. 4 - Marge de recul des clôtures,
avis donné à la séance du 10 juin 1974
maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.
- y) Règlement pour abroger le règlement No. 547,
servitudes nécessaires à la construction d'une
conduite d'aqueduc sur une partie des lots
208, 209, 210 et 211,
avis donné par M. le conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 17 juin 1974.
- z) Règlement autorisant le Conseil à acquérir, de gré
à gré ou par expropriation, une partie des lots
208, 209, 210 et 211,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 17 juin 1974.
- z-1) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation - aménagement d'un parc régional,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 17 juin 1974.
- z-2) Amendement au règlement No. 186 - Circulation sur
les rues des Rapides et de la Concorde,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 17 juin 1974.

Avis motion
Règl. emprunt
éclairage par
canalisation
souterraine.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine séance un règlement d'emprunt pour pourvoir aux travaux
d'éclairage par canalisation souterraine pour les rues Tavibois,
Charles Bourgeois, la 6ième Rue entre Hétu et Boul. Rigaud, le
Boul. Rigaud entre Hétu et 6ième Rue et établissant une taxe d'améliorations
locales pour en défrayer 75% du coût.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de juin 1974.

Signé: Lionel Julien

La séance est ensuite levée.


ASSISTANT-GREFFIER


MAIRE

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 2ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains des membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoit	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que les procès-verbaux des assemblées régulières des 17 et 25 juin 1974, ainsi que celui de l'assemblée publique tenue le 28 juin 1974 en regard du règlement No. 550, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Aménagement et exploitation de nouvelles carrières, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté x à la séance du 17 décembre 1973, maintenu par M. le conseiller Fernand Colbert.
- b) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- c) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- d) Règlement de taxe d'améliorations locales - Travaux sur les rues Laforest et Talbot, x avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 25 mars 1974.
- e) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- f) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

- g) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges,
avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault
à la séance du 21 mai 1974.
- h) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières
à la séance du 21 mai 1974.
- i) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien
à la séance du 3 juin 1974.
- j) Règlement décrétant la confection d'un plan topographique de Trois-Rivières,
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 10 juin 1974.
- k) Amendement au règlement No. 4- Marge de recul des clôtures. ⁺
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert
à la séance du 10 juin 1974.
- l) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation - aménagement d'un parc régional,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté
à la séance du 17 juin 1974,
maintenu par M. le conseiller Lionel Julien.

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Am. règl. 186 une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186,
Circ. véhicu- pour prohiber la circulation des véhicules lourds sur la rue St-Jude,
les lourds entre les rues Girard et Ste-Marguerite.
rue St-Jude.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de juillet 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
Am. règl. 13 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 con-
cernant les places publiques et les rues et décrétant le prolongement
prolongement de la rue St-Jude, entre les rues Girard et Marguerite d'Youville.
rue St-Jude.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de juillet 1974.

Signé: Fernand Goneau

Avis motion Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
Am. règl. 191 prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour
Maisons mobi- permettre l'implantation de maisons mobiles et roulottes sur les lots
les,roulottes 237 et 238 situés dans la zone RM, sect. 1 et la prohibant à tout
Lots 237,238. autre endroit de la ville.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de juillet 1974.

Signé: Fernand Goneau

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

Avis motion

Règl. 186 mo-
difié -
Stationne-
ment -
autogare.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement No. 186 en ce qui a trait au stationnement à l'autogare de l'Hôtel de Ville.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de juillet 1974.

Signé: Benoit Giguère

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

271-74

Compte-
rendu.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 17 juin 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

272-74

Compte-
rendu.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, le 25 juin 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

273-74

Règl. 1-AL-2
Eclairage
par
canalisation
souterr.
Emprunt.
Adoption.

Que le règlement No. 1-AL-2 décrétant des travaux d'éclairage de rues par canalisation souterraine sur les rues Tavibois, Place Chs Bourgeois, parties de la 6ième Rue et du Boul. Rigaud et autorisant un emprunt n'excédant pas \$28,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil;

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné sera tenue le 11 juillet 1974 à 7:30 heures p.m. au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

274-74

Règl. 4-Z-112
Erection
clôtures
coins de rues.
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-112 concernant l'érection de clôtures sur des lots de coins de rues soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

275-74

Règl. 186-Z-9
Sens unique
rues Des Ra-
pides et De
La Concorde.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-9 concernant le sens unique sur les rues Des Rapides et De La Concorde soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

276-74

Règl.
191-30-S -
Garderies
éducatives
zone RA-15,
sect. 19
Adoption.

a) Que le règlement No. 191-30-S, permettant les garderies éducatives dans la zone RA-15, sect. 19 et située dans le secteur du Séminaire, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et situées dans la zone concernée sera tenue le 12 juillet 1974, à 7 30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

277-74

Règl.
191-30-T
Inclure lots
171-41, 171-42
dans zone
RA-15, sect. 6.
Adoption.

a) Que le règlement No. 191-30-T, modifiant le règlement No. 191 pour inclure dans la zone RA-15, sect. 6, les lots 171-41 et 171-42, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et situées dans la zone concernée (secteur du Séminaire) sera tenue le 12 juillet 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

278-74

Règl.
191-37-C
Prohibant
expl. carriè-
res, sablières
Zone ind. 2.
Adoption.

a) Que le règlement No. 191-37-C, prohibant l'exploitation de carrières et sablières dans la zone industrielle No. 2, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et situées dans les zones concernées, sera tenue le 12 juillet 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

279-74
Règl. 547-A,
Servitudes
néc. condui-
te aqueduc.
Partie des
lots 208,209,
210 et 211.
Adoption.

Que le règlement No. 547-A, abrogeant le règlement No. 547 autorisant le Conseil à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, les servitudes nécessaires à la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

280-74
Règl. 551,
Partie des
lots 208,
209,210,211.
Conduite
aqueduc.
Adoption.

Que le règlement No. 551, autorisant le Conseil à acquérir de gré à gré ou par expropriation une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour fins de construction d'une conduite d'aqueduc, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que le domaine des relations ouvrières dans les municipalités est un secteur de plus en plus spécialisé;

281-74
Appui de la
Ville.
Comité for-
mé - Union
Municipali-
tés.
Relations
ouvrières.
Adoption.

ATTENDU que la partie syndicale est toujours représentée par des négociateurs professionnels constituant ainsi une force évidente et souvent inégale face aux délégués patronaux qui ne sont pas toujours représentés par des spécialistes en la matière;

ATTENDU que les résultats des négociations influencent directement le budget municipal;

ATTENDU que les sentences arbitrales sont rendues sans tenir compte de la conjoncture municipale et sans tenir compte des conditions spécifiques, et de la situation particulière de chaque municipalité;

ATTENDU que des sentences arbitrales sont rendues de toutes parts, contrant ou neutralisant souvent l'esprit original de la convention collective;

ATTENDU qu'il est souhaitable, pour toutes les municipalités, d'avoir accès à un service centralisé de renseignements sur tous les points concernant les relations ouvrières en général;

ATTENDU qu'il est impérieux pour toutes les municipalités de faire front commun, ou du moins de regrouper les efforts et les énergies au sein d'un Comité centralisé, afin de sensibiliser les municipalités sur l'importance d'une préparation adéquate aux négociations et dans le but d'améliorer, le plus rapidement possible, les relations patronales-ouvrières dans les municipalités;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie le principe du Comité formé au sein de l'Union, aux fins de:

- effectuer les rencontres nécessaires auprès des autorités responsables afin d'établir des critères, des normes, des principes uniformes concernant l'arbitrage, dans le but de créer une continuité certaine dans l'élaboration des décisions rendues;

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

282-74
Subdivision
lot 202-
Lots 202-175,
202-176 et
202-1-1.
App. plan.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, Arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 202-175 et 202-176 appartenant à M. Joseph Bouchard et le lot 202-1-1 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

283-74
Subdivision
lot 202-1,
202-1-1.
Sign. plan
et livre
renvoi par
M. Maire.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les plan et livre de renvoi préparés par M. Ernest L. Duplessis, Arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 202-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 202-1-1 appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

284-74
App. plan
subdivision
lot No. 9.
Lot 9-3, situé
Boul. Des
Forges.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre en date du 20 mai 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 9 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne comprenant le lot 9-3 situé Boulevard Des Forges et appartenant à Dame Edouard Langevin.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

285-74
Contrat
C. Impact Ltée-
Construction
conduite
aqueduc.
Zone ind. 2.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Les Constructions Impact Ltée, entrepreneur, s'engagent à exécuter les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc pour desservir la zone industrielle No. 2, pour le prix de \$539,217.80, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

286-74
 Contrat
 Renald Grenier Inc. -
 Transport
 relocalisa-
 tion Moulin
 à Vent.
 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Renald Grenier Inc., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de transport et de relocalisation du Vieux Moulin à Vent, pour le prix de \$38,940.00, plus une somme de \$9,837.00 pour le déplacement de fils électriques, de téléphone ou autres, ainsi que toute assistance du département de la circulation, formant une somme totale de \$48,777.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

287-74
 Cession par-
 tie lot no. 1-
 Lot 169-P.1
 Quittance -
 Aménag. parcs
 lots: P.169-1
 P.170, P.171,
 P.172.
 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, par lequel le Séminaire des Trois-Rivières cède à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 169 (169-P.1) et comme faisant partie du lot No. 170 (P.170) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 123,571 pieds carrés.

Ladite cession étant faite en considération de la remise et quittance que donne la Ville de Trois-Rivières des sommes que lui doit le Séminaire des Trois-Rivières en vertu du règlement No. 463, créant un fonds spécial pour l'aménagement de parcs et terrains de jeux en rapport avec les lots P.169-1, P. 170, P.171 et P.172.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Coneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

288-74
 Comptes à
 payer.
 Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Marcel Dubé	\$ 25,859.03
Brunelle Inc.	5,610.15
Malboeuf Equipement	499.10
Pépinière des Laurentides	8,400.00
Maurice Couture	2,600.00
Yvon Fournier Ltée	1,400.00
A. Leblanc	200.00
Centre du Trophée	44.02
C.O.R.D.A.F.	35.00
Louis Bourdon	600.00
Comité de Programmation	590.00
Roméo Robert	83.97
Loisirs Normanville	900.00

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

Loisirs Vieilles Forges	100.00
Loisirs Ste-Marguerite	250.00
Mets St-Jean-Bréboeuf	200.00
Cardinaux Ste-Cécile	200.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

289-74
Comptes à
payer.
Adoption.

J.C. Papillon & Fils	\$ 15,300.00
Pointe-du-Lac Démolition	1,000.00
Jules Provencher	450.00
Ass. Can. des Acheteurs	40.00
R. Bellavance	50.00
Luc Langlois	100.00
A. Leblanc	200.00
Canadien Pacifique R.	296.76
Marché Victoria	139.72
J.Ls Goneau	179.09
A. Milette	191.27
Le Centurion	25.38
Martel Express	130.95
Nettoyeurs Modernes	374.00
Loisirs St-Michel des Forges Inc.	500.00
Comité des Loisirs St-Louis	110.00
Loisirs St-J.-Baptiste de la Salle	140.00
Loisirs St-Sacrement Inc.	100.00
Loisirs Ste-Thérèse	780.00
Loisirs Ste-Marguerite	100.00
Loisirs St-Jean-Bréboeuf	100.00
Loisirs Notre-Dame Inc.	320.00
Centre Landry	1,180.00
Loisirs Ste-Cécile Inc.	500.00
Loisirs St-Philippe Inc.	140.00
Loisirs Notre-D. de la Paix Inc.	420.00
Loisirs Normanville Inc.	40.00
Pavillon St-Arnaud Inc.	4,800.00
Ass. Arbitres Baseball	2,000.00
Henri Paquette	144,950.83

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

290-74
Règl. 4-Z-111
Aménag. sous-
sols - fins
habitation.

Que le règlement No. 4-Z-111 permettant l'aménagement de sous-sols pour fins d'habitation soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

MARDI, LE 2ième JOUR DE JUILLET 1974.

La séance est ensuite levée.

Gauguin
GREFFIER

GB/ho

Gilles Beaudou
MAIRE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 15ème jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Benoît	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Procès-
verbaux
adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 2 juillet 1974, ainsi que ceux des assemblées publiques tenues les 11 et 12 juillet 1974, en regard des règlements 1-A.L.-2, 191-30-S, 191-30-T et 191-37-C, soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs et industrielles dans le secteur St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- b) Etablissement de zones résidentielles, commerciales, institutionnelles, terrains de jeux et parcs dans Ste-Marguerite, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 4 février 1974.
- c) Amendement au règlement No. 13 - modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- d) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- e) Amendement au règlement No. 191 - zonage du Village DesForges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.

LUNDI, LE 15^{ième} JOUR DE JUILLET 1974.

- f) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges,
avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- g) Règlement décrétant la confection d'un plan topographique de Trois-Rivières.
avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 10 juin 1974.
- h) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation - aménagement d'un parc régional,
avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 juin 1974.
- i) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation,
avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 mai 1974.
- j) Règlement amendant le règ. 191 - implantation de maisons mobiles et roulottes,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.

Avis motion amend.
règ.352
station.
Autogare.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 352 concernant le stationnement à l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville.

Lu en Conseil, ce 15^{ième} jour de juillet 1974.
Signé: Benoît Giguère

Règ.conf.
plan homol.
lot P 202.
Avis de
motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation d'une partie du lot No. 202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 15^{ème} jour de juillet 1974.
Signé: Fernand Colbert.

Avis motion -
amend.règ.
No.5 consommation
alcool dans
rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 5, pour défendre à toutes personnes de consommer des liqueurs alcooliques dans les rues, places publiques, sur les trottoirs ou autres endroits similaires dans les limites de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 15^{ème} jour de juillet 1974.
Signé: Lionel Julien

LUNDI, LE 15ème JOUR DE JUILLET 1974.

Avis motion amend.
règ. 13
exigences
pour camions de
transport.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, afin d'exiger que les camions non couverts soient munis d'une bâche ou toile de manière à ne pas laisser échapper de leur contenu.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de juillet 1974.
Signé: Gaston Vallières.

Amend.
règ. 186
stationn.
sur Ile
St-Quentin
Avis motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne le stationnement sur l'Ile St-Quentin.

Lu en Conseil, ce 15ème jour de juillet 1974.
Signé: Léo Thibeault.

Avis motion -
amendement
règ. No.8
allumage
feux - Ile
St-Quentin.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 8, quant à ce qui concerne l'allumage de feux sur l'Ile St-Quentin.

Lu en Conseil, ce 15ème jour de juillet 1974.
Signé: Gaston Vallières.

Avis motion
amend.règ.
186, véhicules
lourds
prohibés
ptie rue
Laviolette.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber la circulation des véhicules lourds sur une partie de la rue Laviolette.

Lu en Conseil, ce 15ème jour de juillet 1974.
Signé: Léo Thibeault.

Avis motion
circulation
motocyclettes
sur Ile
St-Quentin
amend.règ.
186.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, pour prohiber la circulation des motocyclettes sur l'Ile St-Quentin.

Lu en Conseil, ce 15ème jour de juillet 1974.
Signé: Lionel Julien.

Règ.No.
4-Z-113
marge recul
clôtures
Adoption.
291-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 4-Z-113, amendant le règlement No. 4 en ce qui a trait à la marge de recul des clôtures sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à

LUNDI, LE 15ème JOUR DE JUILLET 1974

tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

Règ. No.
191-49
exploita-
tion car-
rières et
sablères
adoption.
292-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 191-49 concernant l'aménagement et l'exploitation de carrières et de sablières soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Règ. No.
555 re:
taxe d'amél.
locales -
aqueduc,
égouts,
fondation
rues, pava-
ge, éclaira-
ge à canal.
souter.rues
Talbot &
Pl.Laforest.
emprunt
\$210,000.
adoption.
293-74
Ass.publique

a) Que le règlement No. 555, concernant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de terrassement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine sur partie des rues Talbot et Place Laforest et pourvoyant à un emprunt de \$210,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil;

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné sera tenue le 25 juillet 1974, à 7:30 heures p.m. au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

Compte ren-
du du 2 juil.
74 adopté.
294-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 2 juillet 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

Congédie-
ment de
Germain
Poulin
adoption.
295-74

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Germain POULIN soit et est par les présentes remercié de ses services comme Surintendant au Service de la Voirie, pour raisons de santé et son refus de se présenter au travail tel que recommandé par son médecin traitant.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Lucien A. OUELLET soit et est par les pré-

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

M. Lucien A.
Ouellet nom-
mé Ass't-
Trésorier
Adoption.
296-74

sentes nommé au poste d'Assistant-Trésorier de la Ville de Trois-Rivières, au même traitement qu'il reçoit présentement.

ADOPTE.

Jean-Paul
Mondion
engagé
Comptable
en chef
Adoption.
297-74

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jean-Paul MONDION soit et est par les présentes engagé en qualité de Comptable en chef de la Ville de Trois-Rivières, au salaire de \$14,000.00 par année, à compter de la date de son entrée en fonction.

ADOPTE.

Reynald
Dessureault
engagé Vé-
rificateur
interne
Adoption.
298-74

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Reynald DESSUREAULT, C.G.A., soit et est par les présentes engagé en qualité de Vérificateur interne de la Ville de Trois-Rivières, au salaire de \$14,000.00 par année, à compter de la date de son entrée en fonction.

ADOPTE.

L.A. Ouellet
autorisé à
signer chè-
ques de la
Ville.
Adoption.
299-74

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Lucien A. OUELLET, Assistant-trésorier de la Ville de Trois-Rivières, soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, conformément au règlement No. 23.

ADOPTE.

J.-Paul
Mondion
autorisé
signer chè-
ques de la
Ville.
Adoption.
300-74

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jean-Paul MONDION, Comptable en chef de la Ville de Trois-Rivières soit et est par les présentes autorisé à signer les chèques émis par la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 5 du règlement No. 23.

ADOPTE.

Acceptation
plans tra-
vaux égout
pluvial
règ. 550
demande
d'approba-
tion par
Serv. Pro-
tection
Environne-
ment.
301-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de la construction d'un collecteur d'égout pluvial pour desservir un secteur domiciliaire entre la 6ème Rue et le Boul. Rochon (collecteur de la 13ième), tel que décrété par le règlement No. 550, item 3, accepte les plans préparés par le service des Travaux Publics en regard de ce règlement, autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

Acceptation plans travaux aqueduc, égouts, rues Talbot & Pl. Laforest, Règ. 555 - demande approbation par Serv. Protection Environnement.
302-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égouts sur les rues Talbot et Place Laforest, tels que décrétés par le règlement No. 555, accepte les plans préparés par le service des Travaux Publics en regard de ce règlement, autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre les dits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

Cession ruelle Ptie. à Salvator Ferron Lot No. 26-A-P.459 suite à résol. adoptée 10 oct. 1944 Adoption.
303-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Yves-M. VEILLETTE, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières cède à M. Salvator FERRON, pour le prix de \$1.00, une lisière de terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision officielle No. 459 du lot originaire No. 26-A (26-A-P.459) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, contenant une superficie de 456 pieds carrés.

Le tout sujet aux clauses et données mentionnées audit projet d'acte et à une résolution adoptée par le Conseil, le 10 octobre 1944.

ADOPTE.

Approbation plan re: subd. 227-6 situé Bl. St-Jean - prop. Paul Fortin. Adoption.
304-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger GELINAS, Arpenteur-géomètre, en date du 28 juin 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 227 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 227-6 situé Boulevard St-Jean et appartenant à M. Paul FORTIN.

ADOPTE.

Approbation plan re: lots 174-81-70 à 174-81-77 incl. situés rue Art. Béliveau prop. de Immeubles Lambert Inc. Adoption.
305-74

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Benoît Giguère
SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul MICHAUD, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1973, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 174-81 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos. 174-81-70 à 174-81-77 inclusivement situés rue Arthur Béliveau et appartenant aux IMMEUBLES LAMBERT INC.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Arno Electrique Ltée:	Eclairage d'urgence - Stade Baseball (1er estimé)	\$ 6,735.00
Inter City Management:	Cotisation 1974/75 - Bureau du Gérant	129.00
Nettoyeurs Modernes:	Entretien ménager - Poste nos 1,2 & 3 (17 au 22 juin 1974)	306.00
Roger Provencher:	Déboursés - Encan (Police-Incendie) Frais d'encanteur	134.80
Al. Provencher:	Allocation Auto - Lecture et entretien de compteurs - Mai 1974	50.00
Roméo Boucher:	Division - Informatique & Trésorerie 1er estimé	1,000.00
Comm. Sccl.Rég. Vieilles Forges:	Cours "Conduite Préventive"87 partici- pants (Tr.Publics)	696.00
Ass. Soccer T.Riv.:	Organisation - Promotion du soccer (Entente S.D.L.) 1er versement	600.00
Club Ađo:	Octroi - Formation club "Ado" (10-13 ans) (Entente S.D.L.) 1er versement	150.00
Octroi Baseball Mineur - Saison 1974 - Entente S.D.L. - 1er vers.:	Loisirs St-Jean-Baptiste	514.55
	Loisirs St-Sacrement	428.85
	Loisirs Ste-Thérèse	100.45
	Loisirs Ste-Marguerite	400.28
	Loisirs St-Jean Brébeuf	100.45
	Loisirs Notre-Dame	100.00
	Loisirs Notre-Dame de la Paix	228.85
	Loisirs Normanville	114.58
	Loisirs St-Philippe	228.85
	Loisirs Ste-Cécile	400.28
	Loisirs Vieilles Forges	114.58
	Centre Landry	400.28
Ligue Féminine Guilmour:	Organisation Ligue Féminine Balle-Lente (Entente S.D.L.)	1,245.00
Marcel Dubé:	Construction trottoirs (estimé No.2)	13,263.12
Pluritec Ltée:	Honoraires - Rénovation "Nobert-Dugré" (Travaux de mécanique-électricité)	1,756.55
	Honoraires - Rénovation "Nobert-Dugré" (Travaux de charpente)	814.27
Yvon Boulanger Ltée:	Impression obligations - émission \$3,600,000.00 (selon cotation)	4,412.80

Comptes
à payer
liste
hebdoma-
daire
Adoption.
306-74

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

Régional Asphalte Inc.:		
Pavage 1974 - Séquence A & B		\$ 72,342.04
Brunelle & Lambert & Ass.:		
Honoraires - Préparation plans & devis - Radio-communication		6,794.36
Cap Construction:		
Rénovation "Nobert-Dugré" - Estimé No. 6		15,263.82
Laboratoire Construction Inc.:		
Sondages- Route d'accès - Usine Filtration		605.00
Denoncourt & Villemure:		
Surveillance des travaux - Edifice Nobert-Dugré		108.96
Dalby Inc.:		
Travaux Tunnel Lavérendrye - Remise retenue		1,051.00
Bégin Paysagiste:		
Plantation de fleurs		1,148.00
Bellevue Film Distribution:		
Location de film "Mousquetaire du Rire" (S.D.L.)		50.00
Nettoyeurs Modernes:		
Entretien ménager - Postes Nos 2 et 3 (24 juin-28 juin 1974)		121.23
Entretien ménager - Postes Nos 2 et 3 (1 au 5 juillet 1974)		116.88
Entretien ménager - Poste No 1 (24 au 29 juin 1974)		136.00
Entretien ménager - Bâtisses de la Ville (finissant le 6 juil.1974)		496.84
Entretien ménager - Bâtisses de la Ville (finissant le 13 juil.1974)		496.84
Albert Leblanc:		
Préparation de Kiosques - Bâtisse Industrielle (24-29 juin 1974)		200.00
Préparation de Kiosques - Bâtisse Industrielle (2 au 5 juil.74)		160.00
Claude Jacques:		
Commande de Film "Message TV Local" Expo 1974 (1er versement)		250.00
P.E. Guilbert:		
Préparation de Kiosques - Expo 1974 (2-5 juillet 1974)		192.00
R. Lemire:		
Photos - Expo 1973		46.00
J. Ls. Levasseur:		
Cueillette des déchets - Terrain Expo Juin 1974		80.00
Marché St-Louis:		
Achats divers - Réunions Com.Expo.		50.38
A. Vachon:		
Remboursement - Frais Voyage "Boucherville"		30.96
Ass'n Arbitres de Baseball:		
Frais arbitrage "Baseball Mineur" (2è versement)		1,037.00
Hélène Falardeau:		
Dépenses d'auto - Camping - Caravaning		30.00

LUNDI, LE 15ème JOUR DE JUILLET 1974

Comptes à payer - liste heb- domadaire Adoption. 306-74	La Belle Musique Enrg.:	
	Service Musique & équipement (26 juin - 1 septembre 1974)	
	S.D.L. - Piscine Expo.	58.10
	Publicité Trans-Kébec:	
	Achats - Stylos - fini argent - et impression	227.50
	Achats - Stylos Sheaffer - or - et impression	262.50
	Montreal Star:	
	Publication - Demande de soumissions (Janv.1974)	92.50
	Lionel Duval:	
	Allocation - Automobile - Juin 1974	80.00
A. Laneuville:		
Frais de voyage - Congrès A.C.U. - Percé	467.00	

ADOPTÉ.

Comptes à
payer pour
mois de
juin
Adoption.
307-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que les comptes au montant de \$994,060.84, compre-
nant les chèques, la finance et les paies du mois de juin
1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de
droit.

ADOPTÉ.

Cession
de rues
P.203
par Dargis
& Frères
Ltée.
Adoption.
308-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour
et au nom de la Ville un acte de cession préparé par Me
Jean DE CHARETTE, notaire, en vertu duquel LES ENTREPRISES
DARGIS ET FRERES LTEE cèdent à la Ville de Trois-Rivières,
pour le prix de \$1.00, et à charge de les utiliser comme
rues:

- a) Une lisière de terrain connu et désigné comme faisant
partie du lot No. 203 (P.203) du cadastre officiel de la Pa-
roisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de
58,070 pieds carrés;
- b) Une lisière de terrain connu et désigné comme faisant
partie du lot No. 203 (P.203) du cadastre officiel de la
Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de
124,949 pieds carrés.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
dans le dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

Cession de
rues par
Dargis &
Frères Ltée
Lots 203-4,
203-5, 6, 7,
204-8, 9,
etc.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour
et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean
DE CHARETTE, notaire, par lequel LES ENTREPRISES DARGIS ET
FRERES LTEE cèdent à la Ville de Trois-Rivières, pour le

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

Adoption.
309-74.

prix de \$1.00, les lots Nos. 203-4, 203-5, 203-6, 203-7, 204-8, 204-9, 204-10 et 204-11 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à charge de les utiliser comme rues. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Servitude
consentie
à Ville par
Pierre Bois-
vert re:
éclairage
à canalis.
souter. sur
lot 173-130-
P.47.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Adoption.
310-74

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean DE CHARETTE, notaire, par lequel M. Pierre BOISVERT accorde à la Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle sur un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision No. 47 de la subdivision No. 130 du lot originaire No. 173 (173-130-P.47) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, moyennant le paiement par la Ville d'une somme de \$100.00, en vue de l'installation d'un système d'éclairage à canalisation souterraine sur la Place J.A. Mongrain. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

Achat lot
P.208
de Florian
Labonté
re: const.
conduite
aqueduc
Adoption.
311-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Florian LABONTE, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 208 (P.208) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 25,769 pieds carrés, pour le prix de \$1,288.45 payable comptant, aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTE.

Achat lots
P.209 & P.
210 de G.
Paillé
re: conduite
aqueduc
Adoption
312-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Gaston PAILLE:

- 1- Un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos. 209 et 210 (P.209 et P.210) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 41,740 pieds carrés;

- 2- Un emplacement connu et désigné comme faisant partie

LUNDI, LE 15ièmeJOUR DE JUILLET 1974.

Achat par
Ville de
G.Paillé
lot P.211
Adoption.
312-74

du lot No. 211 (P.211) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 13,379 pieds carrés;

3- Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 211 (P.211) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 10,096 pieds carrés, pour le prix total de \$ 3,260.75 payable comptant. Lesdits emplacements étant requis aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTE.

Achat par
Ville de
M.Lucien
Comeau du
lot P.211
Adoption.
313-74.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Lucien COMEAU, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 211 (P.211) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 655 pieds carrés, pour le prix de \$ 32.75, payable comptant, aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTE.

Achat par
ville de
Mme Léona
Plouffe du
lot No.
P.208
Adoption.
314-74.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Madame Léona PLOUFFE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 208 (P.208) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 29,625 pieds carrés, pour le prix de \$1,481.25 payable comptant, aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

Achat par
Ville de
Raymond Lan-
gevin du
lot P.207
Adoption.
315-74

Trois-Rivières achète de M. Raymond LANGEVIN un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No.207 (P.207) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 3,856 pieds carrés, pour le prix de \$192.80 payable comptant, aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTE.

x rescindé
16/9/74
423-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoît Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Achat par
Ville de
Pierre
Achille
Bellefeuille
du lot
P.210
Adoption.
316-74.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy GARCEAU, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Pierre Achille BELLEFEUILLE un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 210 (P.210) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 20,422 pieds carrés, pour le prix de \$1,021.10 payable comptant, aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Vente par
Ville à
Office Mun.
Habitation
des T.R.
des lots
178-663 et
182-249
re: Edgar
St-Yves.
Adoption.
317-74.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Yves-M. VEILLETTE, notaire, par lequel la "Ville de Trois-Rivières" vend à "L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES", un emplacement connu et désigné comme étant composé de la subdivision officielle numéro SIX CENT SOIXANTE-TROIS du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-663) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières et de la subdivision officielle numéro DEUX CENT QUARANTE-NEUF du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DEUX (182-249) du susdit cadastre, pour le prix de VINGT-CINQ MILLE dollars (\$25,000.00) payable comptant. Cette vente a été consentie en vertu d'un arrêté en conseil portant le no. 3889-73 et daté du 22 octobre 1973 et d'une résolution de la Société d'Habitation du Québec portant le no. 7044 et datée du 19 octobre 1973. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

Radiation
privilèges
ou hypothè-
que re:
rente sei-
gnuriale sur
lot 26-363

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de quittance préparé

LUNDI, LE 15ème JOUR DE JUILLET 1974.

Adoption,
318-74.

par Me Paul VILLENEUVE, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières donne quittance et mainlevée de la rente capitalisée affectant le lot No. 26-363 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, conformément à un acte de vente en date du 14 novembre 1939 et enregistré sous le No. 125 398.

ADOPTE.

X résol. rescindée
le 12/8/74.
344-74

Vente par
Ville à
Conseil
Ports Nationaux des
lots P.541
& P.542
re: déplacement du
Vieux Moulin
Adoption.
319-74

CONSIDERANT qu'en vertu d'une résolution adoptée le 27 août 1973, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se déclarait prêt à céder au Conseil des Ports Nationaux, pour le prix de \$1.00, l'emplacement sur lequel est situé le "Vieux Moulin", à condition que le Conseil des Ports Nationaux s'engage à déménager, à ses frais, le "Vieux Moulin";

CONSIDERANT que le Conseil des Ports Nationaux avisait Son Honneur le Maire, le 22 janvier 1974, qu'il assumait les frais de déplacement du "Vieux Moulin";

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- 1- Que la Ville de Trois-Rivières consent à vendre au Conseil des Ports Nationaux, pour la somme de \$1.00, une partie des lots 541 et 542 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, le tout tel que montré sur le plan No. QTR-121-1, préparé par M. Yvon Bureau, Arpenteur-géomètre en date du 29 avril 1974;
- 2- Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTE.

Soumission
de Arno Elec.
Ltée acceptée.
re: travaux
éclairage
canal.sout.
Adoption.
\$206,278.23
320-74

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que la soumission de ARNO ELECTRIQUE LTEE, entrepreneur, concernant l'exécution de travaux d'éclairage à canalisation souterraine sur diverses rues de la Ville soit acceptée pour le prix de \$ 206,278.23, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par Les Consultants Pluritec Ltée.

ADOPTE.

Offre d'achat du lot
P.225 par
Mondo Rubber
acceptée
\$28,000.00
Zone indust.
No.2

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que l'offre de MONDO RUBBER, relativement à l'achat d'un emplacement faisant partie du lot No. 225 situé dans la zone industrielle No.2, d'une superficie approximative de 800,000 pieds carrés, soit acceptée pour le prix de \$28,000.00. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

Adoption.
321-74.

de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

Corrections
plan et li-
vre renvoi
re: lots
178-279 et
180-91
Adoption.
322-74.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son consentement à la demande de M. Georges GARIEPY, Arpenteur-géomètre, concernant les corrections devant être faites au plan et livre de renvoi relativement aux lots 178-279 (rue) et 180-91 (rue) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Formation en
association
"Ass. des Ci-
toyens des
Habitations
Adélaré Dugré"
Adoption.
323-74.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Messieurs Gérard BERGERON, Lucien DURAND, Mlles Ginette BEJUY, Lorraine GODIN, M. Marius CORMIER, l'abbé Pierre LEROUX et autres, désirant se former en association sous le nom de " ASSOCIATION DES CITOYENS DES HABITATIONS ADELARD DUGRE", conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

Convention
entre Ville
et Com. Eco-
les Cathol.
T.R. re:
perception
taxes scol.
année 1974-
75.
Adoption.
324-74.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et la COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DES TROIS-RIVIERES, relativement à la perception, par la Ville, des taxes scolaires pour l'année scolaire 1974-1975. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

Soumission T.R.
Plymouth
Ltée accep-
tée pour
\$87,718.31
achat camion
écureur.
Adoption.
325-74.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que la soumission de Trois-Rivières Plymouth Ltée concernant la vente à la Ville de Trois-Rivières d'un camion écureur à égout soit acceptée pour le prix de \$87,718.31, conformément aux spécifications préparées par le Directeur des Travaux Publics et à condition que le camion soit disponible.

ADOPTE.

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JUILLET 1974.

Félicitations à
Daniel Bellerose
re: sauvetage de
René O'Mara
piscine Parc Expo.
Adoption.
326-74.

CONSIDERANT que M. Daniel Bellerose, instructeur de natation et moniteur au Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières, a été reconnu responsable du sauvetage du jeune René O'Mara à la piscine du Parc de l'Exposition dimanche, le 14 juillet 1974;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en appréciant hautement cet acte de bravoure remarquable de la part de M. Daniel Bellerose, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations accompagnée de ses sentiments de très vive admiration.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.



GREFFIER



MAIRE.

GB/cl

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JUILLET 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 29ième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoit	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 15 juillet 1974 et celui de l'assemblée publique tenue le 25 juillet 1974 en regard du règlement No. 555 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 - zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- d) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- e) Règlement décrétant la confection d'un plan topographique de Trois-Rivières, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 10 juin 1974.
- f) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation - aménagement d'un parc régional, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 juin 1974.
- g) Amendement au règlement No. 191 - aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 mai 1974.

LUNDI, LE 29^{ième} JOUR DE JUILLET 1974.

- h) Règlement amendant le règl. 191 - implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.
- i) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation d'une partie du lot No. 202, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 15 juillet 1974.
- j) Règlement amendant le règlement No. 5 - pour défendre à toutes personnes de consommer des liqueurs alcooliques dans les rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juillet 1974.
- k) Règlement amendant le règlement No. 13 - pour exiger que les camions non couverts soient munis d'une bâche ou toile, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 15 juillet 1974.
- l) Règlement amendant le règlement No. 186 - quant à ce qui concerne le stationnement sur l'Ile St-Quentin, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 15 juillet 1974.
- m) Règlement amendant le règlement No. 8 - quant à ce qui concerne l'allumage de feux sur l'Ile St-Quentin, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 15 juillet 1974.
- n) Règlement amendant le règlement No. 186 - pour prohiber la circulation des motocyclettes sur l'Ile St-Quentin, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juillet 1974.

Avis motion.
Vente emplacement du Vieux Moulin.

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil le 15 juillet 1974 concernant la vente de l'emplacement du "Vieux Moulin" au Conseil des Ports Nationaux.

Lu en Conseil, ce 29^{ième} jour de juillet 1974.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion.
Règl. aménag. Des Forges-Papineau.
Syst. eau chaude-Colisée.
Prol. aqueduc Girard à Ste-Marguerite.
Egout pluvial Bl. Des Forges-De Labadie.
Coût-fds roul.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement autorisant l'aménagement de l'inters-section Des Forges - Papineau, l'installation d'un système d'eau chaude au Colisée et le prolongement de la conduite d'aqueduc de la rue Girard jusqu'à la rue Ste-Marguerite, l'égout pluvial de 12" sur le Boul. Des Forges et De Labadie et d'en prévoir le coût à même le fonds de roulement.

Lu en Conseil, ce 29^{ième} jour de juillet 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté

Avis motion.
Emprunt - intérêts avancés O.P.D.Q.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour couvrir les intérêts encourus sur les avances consenties par l'O.P.D.Q. en regard du projet O.P.D.Q.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JUILLET 1974.

Projet 64-419, No. 64-419 autorisé en vertu du règlement No. 479.
règl. 479.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de juillet 1974.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion.
Règl. concer-
nant le bruit.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à
une prochaine séance un règlement concernant le bruit.

Lu en Conseil ce 29ième jour de juillet 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

327-74

Règl. 352-3 -
stationnement
autogare.
Adoption.

Que le règlement No. 352-3 amendant le règlement No.
352 en ce qui a trait au stationnement à l'autogare soit adopté tel
que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

328-74

Règl. 186-Z-10-
circ. véhicu-
les lourds -
Ptie Laviolet-
te-Des Récol-
lets.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-10 amendant le règlement
No. 186 en ce qui a trait à l'interdiction à la circulation des véhi-
cules lourds sur une partie de la rue Laviolette et du Boul. Des Ré-
collets entre 11:00 heures p.m. et 7:00 heures a.m., soit adopté tel
que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

329-74

Compte rendu
15/7/74
Adopté.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant
en Commission Permanente le 15 juillet 1974, soit reçu, adopté et
ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

330-74

Perception
taxe scolai-
re par la
Ville.
Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, par lettre et
résolution, a reçu de la Commission Scolaire de Trois-Rivières une
demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1974-1975,
fixée à \$1.47 par cent dollars de la valeur des biens-fonds ou immeu-
bles situés dans la municipalité scolaire de la Ville de Trois-Rivières,
telle que portée au rôle d'évaluation pour ladite année;

ATTENDU qu'il convient, conformément aux articles 537,
537-A, 537-B et 537-C de la Charte de la Ville, d'autoriser le Trésor-
rier à cette fin;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JUILLET 1974.

QUE le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1974-1975 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour ladite année.

ADOPTE.

331-74
Vente au Conseil ports nationaux, emplacement Vieux Moulin. Ptie lots 541 et 542.
Adoption.

CONSIDERANT la résolution du Conseil, en date du 27 août 1973, par laquelle le Conseil se déclarait prêt à céder au Conseil des ports nationaux, pour le prix de \$48,777.00, l'emplacement sur lequel est situé le "Vieux Moulin";

CONSIDERANT que le Conseil des ports nationaux avisait Son Honneur le Maire, le 22 janvier 1974, que le Conseil des ports nationaux acceptait d'acquérir ledit terrain au prix susmentionné;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU:

a) QUE la Ville de Trois-Rivières vende au Conseil des ports nationaux, pour la somme de \$48,777.00, une partie des lots 541 et 542 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, le tout tel que montré sur le plan No. QTR-121-1, préparé par M. Yvon Bureau, arpenteur-géomètre, le 29 avril 1974;

b) QUE Son Honneur Gilles Beaudoin, Maire de la Ville de Trois-Rivières, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, l'acte de vente à intervenir.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

332-74
Acte modification et servitude entre L. Thibodeau Transport Inc. et la Ville, Lot No. 7-7.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte de modification et de servitude préparé par Me Michel Leblanc et à intervenir entre L. Thibodeau Transport Inc. et la Ville concernant le lot No. 7-7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

333-74
Sign. document obtention subvention gouv. 1974-75 - initiation et perfectionnement loisir socio-culturel.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire ou son représentant et l'assistant-greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document requis pour l'obtention d'une subvention gouvernementale pour l'année 1974-75 en regard du programme d'initiation et de perfectionnement en loisir socio-culturel.

ADOPTE.

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JUILLET 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

334-74

Contrat Francis Hankin Cie Ltée - modification lits filtrants usine filtration.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'entreprise d'ouvrage avec la firme Francis Hankin & Cie Ltée concernant les modifications aux lits filtrants de l'usine de filtration. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

335-74

Comptes à payer.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laboratoire de Const.	\$ 148.80
Nelson Leblanc	198.00
Régional Asphalte	9,250.00
Pouliot, Guérard & Ass.	6,025.00
Bégin Paysagiste	2,013.00
Anselme Bourassa	1,000.00
Roger Caron	176.00
J.C. Papillon	22,159.80
Guy-Paul Simard	344.67
Louis Bourdon	600.00
Jacques Lemire	52.50
Restaurant "Le XVIème Ltée"	9.37
Palais du Dragon	50.12
Marché St-Louis	9.44
B. Tousignant & Fils	895.00
Denis Trépanier	10.00
Maison Clairette	500.00
Colombe Lemay	50.00
Albert Leblanc	400.00
Marché St-Louis	26.87
Douglas Thibeault	600.32
P.E. Guilbert	524.00
André Bareil	165.00
Jacques Le Nettoyeur	76.25
Marché St-Louis	84.36
Agence Publicitaire P.G. Granby	500.00
Classique Internationale Canots	600.00
Ernestine Crête	323.68
Corp. Maîtres Electriciens	130.80
Lionel Duval	80.00
Nettoyeurs Modernes:	
Poste No. 1 (1 au 6/7/74)	136.00
Poste No. 1 (8 au 13/7/74)	170.00
Bâtisse Hôtel de Ville	496.84
Postes Nos 2 et 3 (8 au 13/7/74)	136.00
H.G. Gauthier:	
Famille Vadeboncoeur	21.60
Conrad Godin	16.20
Ass. Ingénieurs Municipaux	25.00
Comité de Programmation	590.00
Marc Bond	53.75
Animation - Projet Camping-Caravaning:	
Entente S.D.L. - Pierre Fournier	40.00
Entente S.D.L. - Marc Latendresse	40.00
Entente S.D.L. - Diane Paquette	40.00
Entente S.D.L. - Diane Beaulieu	40.00
Alvin Doucet	80.30
Antonio Girard	20.00
Maurice Vachon	15.00

LUNDI, LE 29^{ième} JOUR DE JUILLET 1974.

Bouchard Démolition

670.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

336-74

Plan subdivi-
sion lot
No. 270-1,
Bl. St-Jean.
Dame Lionel
Hamelin.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, en date du 24 juillet 1974 montrant la subdivision d'une partie du lot No. 270 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 270-1 situé sur le Boulevard St-Jean et appartenant à Dame Lionel Hamelin.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

337-74

Soumission
G.Bourassa Ltée
acceptée.
Collecteur plu-
vial-13^{ième} rue.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Gaston Bourassa Ltée au montant de \$179,145.00 pour la confection du collecteur pluvial de la 13^{ième} rue.

ADOPTE.

CONSIDERANT que le plan montrant les terrains à acquérir pour fins industrielles en vertu du règlement No. 270-11 montrait le lot P. 226 appartenant à M. Marc André Abbott;

338-74

Terrains à
acquérir pour
fins indus-
trielles,
règl.270-11,
lot P.226,
app. à
M.A. Abbott.
Adoption.

CONSIDERANT que lors de la rédaction du règlement No. 270-11 ledit terrain P. 226 a été omis à l'article 1.;

CONSIDERANT que ce terrain a été acquis par voie d'expropriation suivant jugement rendu à Trois-Rivières le 24 mai 1972 par l'Honorable juge Roger Laroche, J.C.S.;

CONSIDERANT qu'il est important que ce terrain apparaisse au règlement No. 270-11 afin de permettre l'établissement de titres clairs pour la vente des terrains pour fins industrielles;

CONSIDERANT les prescriptions de l'article 602 de la Loi des Cités et Villes;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 270-11 en ajoutant à la liste des terrains mentionnés à l'article 1., ce qui suit:

"P. 226, Marc André Abbott, 125,079 p.c."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JUILLET 1974.

339-74 au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, notaire, par lequel M. Denis Robert et Dame Liliane Pintal accordent à la Ville une servitude pour l'installation d'un système d'éclairage sur la Place ~~J.A. Mongrain~~* Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être lu au Conseil.

Serv. de Denis Robert et Dame Lilliane Pintal.
Installation syst. éclair.
Pl. ~~J.A. Mongrain~~. *Boudreau*
Adoption.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

340-74 Cession rue Nos 168-2 et 168-8 par G. Bourassa.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, notaire, par lequel M. Gaston Bourassa cède à la Ville pour la somme de \$1.00 la rue portant les Nos 168-2 et 168-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (partie rue Talbot). Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

341-74 Acc. plan No. AL-3394.
Constr. et amélioration pass. à niveau-Boul. Royal.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville accepte le plan No. AL-3394 de la compagnie Pacifique Canadien montrant la construction et l'amélioration du passage à niveau au Boul. Royal et autorise la Société des Pâtes et Papiers de Trois-Rivières à soumettre ledit plan à la Commission Canadienne des Transports pour approbation. Le coût des travaux concernés sera à la charge de la Société des Pâtes et Papiers de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

342-74 Acc. plans Consultants Pluritec Ltée. Augm. pression usine filtration.
Adoption.

Que le Conseil accepte les plans soumis par les Consultants Pluritec Ltée concernant l'augmentation à 80 lbs/po. car. de la pression d'opération à l'usine de traitement et autorise ladite firme à soumettre lesdits plans au Service de Protection de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

343-74 Offre d'achat P.A. Gouin Ltée - emplacement ptie lots P-22-5, P-21-3 et P-19-14, zone ind. 1.
Adoption.

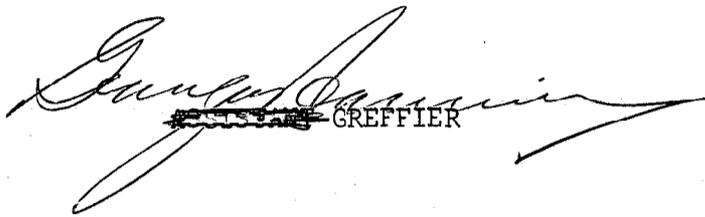
Que l'offre de P.A. Gouin Ltée relativement à l'achat d'un emplacement faisant partie des lots P-22-5, P-21-3 et P-19-14 situé dans la zone industrielle No. 1 pour le prix unitaire de 0.09 le pi. car. pour un total de \$43,668.77 plus \$2,183.41 en vertu de la clause No. 8 de ladite offre d'achat. Ladite offre devant faire l'objet d'un acte de vente à intervenir entre les parties et son approbation par le Ministre des Affaires Municipales et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 29^{ième} JOUR DE JUILLET 1974.

La séance est ensuite levée.


MAIRE


~~RENÉ BESSIÈRE~~ GREFFIER

RF/ho

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 12ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE;

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 29 juillet 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Règlement de taxe d'améliorations locales pour travaux sur la rue Arthur Béliveau, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 - zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- d) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- e) Règlement décrétant la confection d'un plan topographique de Trois-Rivières, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 10 juin 1974.
- f) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation - aménagement d'un parc régional, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 juin 1974.
- g) Amendement au règlement No. 191 - aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 mai 1974.

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

- h) Règlement amendant le règlement No. 191 - implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.
- i) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation d'une partie du lot No. 202, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 15 juillet 1974.
- j) Règlement amendant le règlement No. 5 - pour défendre à toutes personnes de consommer des liqueurs alcooliques dans les rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juillet 1974.
- k) Règlement concernant le bruit, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté à la séance du 29 juillet 1974.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je proposerai à
 Résol. rescind. une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolu-
 résol. 27/5/74. tion adoptée par le Conseil le 27 mai 1974 concernant la vente du
 Vente lot lot No. 1245-1 à M Electrique Ltée.
 1245-1
 M Electrique
 Ltée.

Lu en Conseil, ce 12ième jour d'août 1974.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
 Travaux - prochaine assemblée un règlement décrétant la construction de murs
 courses auto- de béton, de glissières de sécurité et l'achat d'estrades en vue de
 mobiles, ter- la tenue de courses de véhicules-automobiles sur le terrain de l'Ex-
 rain exposi- position et autorisant le Conseil à en payer le coût à même le budget
 tion. Coût - de l'année 1974.
 budget 1974.

Lu en Conseil, ce 12ième jour d'août 1974.

Signé: Fernand Colbert.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

344-74,
 Vente empla- Que la résolution adoptée par le Conseil le 15 juillet
 cement Vieux 1974 concernant la vente de l'emplacement du "Vieux Moulin" (lots 541
 Moulin à C. et 542) par la Ville de Trois-Rivières au Conseil des Ports Nationaux,
 Ports Nation. soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.
 lots 541-542.
 Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

345-74
 Règl. 186-Z-11 SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault
 Stationnement
 Ile St-Quentin.

Adoption. Que le règlement No. 186-Z-11, amendant le règlement
 No. 186 en ce qui a trait au stationnement sur l'Ile St-Quentin, soit
 adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNEI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

346-74

Règl. 186-Z-12
Circulation
motocyclettes
Ile St-Quentin.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-12, amendant le règlement No. 186 pour prohiber la circulation des motocyclettes sur l'Ile St-Quentin, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

347-74

Règl. 13-AAZ-
249, bâches
pour couvrir
camions.
Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-249, amendant le règlement No. 13 en ce qui a trait aux bâches devant couvrir les charges des camions, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

348-74

Règl. 8-J.
Feu sur Ile
St-Quentin.
Adoption.

Que le règlement No. 8-J, amendant le règlement No. 8 en ce qui a trait au feu sur l'Ile St-Quentin, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

349-74

Règl. 479-A.
Emprunt pour
couvrir avan-
ces, règl. 479.
Ass. publ.
Adoption.

a) Que le règlement No. 479-A, autorisant un emprunt au montant de \$24,993.49 pour couvrir les intérêts sur les avances en regard du règlement No. 479 (Entente Canada-Québec), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera tenue le 21 août 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

350-74

Règl. 552.
Aménag. inter-
sect. Des For-
ges-Papineau.
Eau ch. Colisée.
Prol. cond.
aqueduc de Gi-
rard à Ste-
Marguerite.
Egout pluvial.
Emprunt fds
roulement.
Adoption.

Que le règlement No. 552, autorisant le Conseil à procéder à l'aménagement de l'intersection Des Forges - Papineau, à l'installation d'un système d'eau chaude au Colisée, au prolongement de la conduite d'aqueduc de la rue Girard jusqu'à la rue Ste-Marguerite, à la construction d'un égout pluvial de 12" sur le Boulevard Des Forges et la rue De Labadie et à emprunter une somme de \$33,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

351-74

Règl. 552,
emprunt au
fonds de rou-
lement,
\$33,000.
règl. 312.
Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règle-
ment No. 552, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur
dudit règlement, d'emprunter au fonds de roulement créé par le rè-
glement No. 312 une somme de \$33,000.00. Ladite somme de \$33,000.00
sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au
budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement de-
venant échu le 1er mai 1975 et les autres versements à pareille date
des années consécutives.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

352-74

Compte
rendu
29/7/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant
en Commission Permanente le 29 juillet 1974, soit reçu, adopté et ra-
tifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

353-74

Acte de ven-
te à M Elec-
trique Ltée
lot No. 1245-1.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne,
Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M Electrique Ltée
un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 1 de la subdi-
vision officielle du lot No. 1245 (1245-1) du cadastre officiel de la
Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,500.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans
ledit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation
par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

54-74

Acc. plans
travaux aque-
duc, égout,
rues Girard
et Père Gar-
nier.
Règl. 550,
item 2,8.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant pro-
céder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Gi-
rard et Père Garnier, tels que décrits par le règlement No. 550, item 2
et 8, accepte les plans préparés par le service des Travaux Publics en
regard de ce règlement, autorise le Directeur des Travaux Publics à
soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes leur approba-
tion des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

355-74

Acc. plans
travaux aque-
duc, égout,

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant
procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues

LUNDI, le 12ième JOUR D'AOUT 1974.

rues Esplanade, de l'Esplanade, le Boulevard Des Forges, les rues Williams, Du Hérisson, De la Terrière et 6ième Rue, tels que décrits par le règlement No. 550, item 1, 4, 5, 6, 7, accepte les plans préparés par le service des Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

Règl. 550, item 1,4,5,6,7.
Adoption.

ADOPTE.

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, a adopté les règlements ci-dessous aux dates indiquées, décrétant les emprunts suivants par obligations pour les termes notés:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Date adoptée</u>	<u>Emprunt autorisé</u>	<u>Terme</u>
197	29 mars 1954	\$ 282,000.	30 ans
199	12 avril 1954	990,000.	20 ans

356-74
Emission obligations,
\$120,000.
1/11/74,
couvrir échéance
emprunt
règl. 197.
Adoption.

CONSIDERANT QUE la Ville a fait une émission d'obligations au montant de \$782,000.00, en date du 1er mai 1954, comprenant toutes les obligations du règlement No. 197 et une tranche de \$500,000.00 sur le règlement No. 199;

CONSIDERANT QU'en vertu de permissions accordées par le Ministre des Affaires Municipales, la Ville avait émis les \$782,000.00 d'obligations en vertu desdits règlements pour une période plus courte que celle autorisée, soit pour une période de 20 ans;

CONSIDERANT QUE le terme de 20 ans pour le règlement No. 199 a été entièrement amorti;

CONSIDERANT QUE le terme de 20 ans pour cette émission d'obligations expire le 1er novembre 1974;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations au montant de \$120,000.00, pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er novembre 1975, jusqu'à la fin de la période de remboursement;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender le règlement No. 197, pour décréter la date des nouvelles obligations, un nouveau taux d'intérêt, pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations ne seront remboursées d'après un nouveau tableau de remboursement et pour stipuler que les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier et que les coupons d'intérêts porteront un fac-similé imprimé, gravé ou lithographié de la signature du Maire et du Trésorier;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations, en date du 1er novembre 1974, au montant de \$120,000.00 pour couvrir les échéances futures sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 197, tel qu'amendé et conformément au tableau d'amortissement ci-dessous:

1er novembre 1975	\$ 10,000.00	1er novembre 1980	\$ 12,000.00
1er novembre 1976	10,000.00	1er novembre 1981	13,000.00
1er novembre 1977	11,000.00	1er novembre 1982	13,000.00
1er novembre 1978	11,000.00	1er novembre 1983	14,000.00
1er novembre 1979	12,000.00	1er mai 1984	14,000.00

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 10% l'an sera payé semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année sur

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les intérêts seront payables aux mêmes endroits que le capital.

3.- Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Canadienne Nationale.

Pour les fins de remboursement de capital et des intérêts sur cette émission, les fonds de la Ville seront déposés dans un "compte spécial" à la succursale de Trois-Rivières de ladite banque.

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5.- Lesdites obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de la signature du Maire et du Trésorier sera imprimé, gravé et lithographié sur les coupons d'intérêts. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

ADOPTE.

ATTENDU que lors de l'échéance du 1er novembre 1974 sur l'émission de \$782,000.00 de la Ville de Trois-Rivières, datée du 1er mai 1954, faite en vertu des règlements Nos 197 et 199, le solde capital au montant de \$120,000.00 non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour un terme additionnel de 9½ ans;

357-74
Demande ap-
prob. Com-
mission Muni-
cipale -
emprunt
\$120,000.00.
Adoption.

ATTENDU que pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable, tel que ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- a) Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières à emprunter temporairement une somme égale audit solde non amorti et renouvelable, soit la somme de \$120,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

358-74
Contrat
Arno Electri-
que Ltée.
Eclairage
par can. sou-
terrain.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Arno Electrique Ltée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'éclairage de rues par canalisation souterraine pour le prix de \$206,278.23 conformément aux plans et devis préparés par Pluritec Ltée, Consultants.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

359-74

Comptes à
payer.

Juillet 1974.

Adoption.

Que les comptes au montant de \$1,173,123.43, comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de juillet 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

360-74

Comptes à
payer.Liste hebdo-
madaire.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Jean Fréchette	\$ 3,879.75
Bégin Paysagiste	2,178.00
André Boisvert	3,621.23
Trois-Rivières Chevrolet	23,362.00
Albéric Provencher	100.00
Nettoyeurs Modernes	
Hôtel de Ville (3 et 10 août 1974)	993.61
Poste No. 1 (29 juil. au 2 août 1974)	170.00
Poste No. 1 (15 au 20 juil. 1974)	157.25
Poste No. 1 (22 au 27 juil. 1974)	170.00
Postes 2 et 3 (15 au 19 juil. 1974)	136.00
Postes 2 et 3 (22 au 26 juil. 1974)	136.00
Postes 2 et 3 (29 au 2 août 1974)	136.00
Laboratoire Construction	15.00
Jacques Trudel	166.50
Rodrigue Lemire	15.00
Serge Arvisais	75.00
Luc Langlois	100.00
R. Bellavance	100.00
Restaurant Aux Copains	18.65
Restaurant Chez Louise	43.80
Robert Jacob	25.00
Robert Buist	150.00
A. Bareil	250.00
Mr Jeff Inc.	196.00
Maison Clairette	400.00
G. Courchesne (Mr. Jeff)	350.00
P.E. Guilbert	762.00
A. Leblanc	625.00
Spectables-Tente "Le Canton", Expo 1974.	
Groupe "Beau Dommage"	500.00
Le Groupe Tovarich	150.00
Bill Béliveau	40.00
Mario Beaumier	15.00
Richard Gamache	15.00
Lisette Vallée	100.00
Claude Ricard	80.00
France Labonté	15.00
Priscilla Lapointe	500.00
Agence P.G. de Granby Inc.	2,000.00
I.M.G. Circus Corp.	26,750.00
Ass. Coureurs Canots Mauricie	700.00
Fédération Canotage Québec	10.00
Ass. Arbitres Baseball	1,031.00
Loisirs Ste-Marguerite	250.00
Loisirs Vieilles Forges	50.00
Pavillon St-Arnaud	2,000.00

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

Magella St-Laurent	266.65
Michel Jacques	199.48
Claude Lemay	311.30

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

361-74

Achat de
Mmes Mad. Du-
charme Dus-
sault et Jean-
nine Ducharme
Caron,
lots 183-102A,
183-103A,
183-110,
183-111,
183-112 et
183-113.

Elarg. Chanoine
Moreau.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mmes Madeleine Ducharme Dussault et Jeannine Ducharme Caron, les lots Nos 183-102A, 183-103A, 183-110, 183-111, 183-112 et 183-113 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$10,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

362-74

Achat de Mmes
Rachel Houde
Larose, Arman-
de Larose Moï-
san, Judith
Larose Trem-
blay et M. Ro-
ger Larose,
lot 183-109A.
Elarg. Chanoine
Moreau.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mmes Rachel Houde Larose, Armande Larose Moisan, Judith Larose Tremblay et M. Roger Larose un emplacement connu et désigné comme étant le Lot No. 109-A, de la subdivision officielle du lot No. 183 (183-109A) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$5,000.00 payable comptant dont la somme de \$4,600.00 pour le terrain et la bâtisse et \$400.00 payable à M. Wilfrid Moisan pour défrayer le coût de déménagement de la bâtisse et autres dépenses inhérentes, aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

363-74

Servitude perp.
Filles de Jésus
lots P.168-1,
P.169-1 et
P.170.
Constr. et
maintien con-
duite égout
pluvial.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel Les Filles de Jésus (Trois-Rivières) accordent à la Ville de Trois-Rivières, moyennant le prix de \$1.00 une servitude perpétuelle sur une partie des lots 168-1, 169-1 et 170 (P. 168-1, P. 169-1 et P. 170) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de la construction et du maintien d'une conduite d'égout pluvial.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 12^{ième} JOUR D'AOUT 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

364-74

Convention avec
Club Autosport
Mauricien et
Grand Prix
Trois-Rivières.
Courses auto-
mobiles ter-
rain expo.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde au Club Autosport Mauricien Inc. et au Grand Prix Trois-Rivières Inc. le privilège, avec exclusivité de faire des courses de véhicules-automobiles sur le terrain de l'Exposition et sur les rues avoisinantes, durant une fin de semaine par année, pour une période de cinq (5) ans. à compter de l'année 1974.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

365-74

Contrat avec
Hydro-Québec.
Fourniture é-
lectricité
station de sur-
pression d'eau,
zone ind. 2.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec relativement à la fourniture de l'électricité pour l'alimentation et l'opération de la station de sur pression d'eau située dans la zone industrielle No. 2, pour une période d'une année à compter du 9 août 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

366-74

Autorisation
au Chef du
Contentieux à
déf. la Ville.
Cause: Rosaire
Groleau.
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à sommarafetre et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000973-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Rosaire Groleau est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

367-74

Firme Labrec-
que, Vézina &
Ass., prépa-
ration plans
et devis.
Modifications
usine de fil-
tration.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes M. Jacques Charette, C.A., Gérant Municipal, à retenir les services de la firme Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils, en vue de la préparation de plans et devis prévoyant la modification des décanteurs "Walker" de l'usine de traitement d'eau, ainsi que la construction d'un bassin de floculation pour porter leur capacité de 12 à 18 millions de gallons impériaux par jour.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 12ième JOUR D'AOUT 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

368-74

Achat de
Mme Estelle
Lampron Lamy,
lot P. 1658.
Contrat
28/9/73.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil Héon, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Estelle Lampron Lamy une parcelle de terrain faisant partie du lot No. 1658 (P. 1658) du cadastre officiel révisé de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, suite au contrat en date du 28 septembre 1973 et enregistré sous le No. 288-551.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

369-74

Amendement
bail emphytéo-
tique entre
Ville T.R. et
Dargis & Frères.
10/12/73
Ajouter lot
P. 1658.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Nil Héon, Notaire, amendant l'acte de bail emphytéotique intervenu entre la Ville de Trois-Rivières et Les Entreprises Dargis & Frères Ltée, le 10 décembre 1973 et enregistré sous le No. 288-552, en y ajoutant une parcelle de terrain faisant partie du lot No. 1658 (P.1658) du cadastre officiel révisé de la Ville de Trois-Rivières.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 26ième jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présent tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoit	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 août 1974 et celui de l'assemblée publique tenue le 21 août 1974 en regard du règlement No. 479-A soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- d) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation - Aménagement d'un parc régional, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 17 juin 1974.
- e) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 mai 1974.
- f) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.
- g) Règlement décrétant la confection d'un plan d'homologation d'une partie du lot No. 202, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert, à la séance du 15 juillet 1974.

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

- h) Règlement amendant le règlement No. 5 - Pour défendre à toutes personnes de consommer des liqueurs alcooliques dans les rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juillet 1974.
- i) - Règlement - Travaux divers et achat d'estrades re: courses d'automobiles, terrain Exposition, avis donné par M. le conseiller Fernand Colbert à la séance du 12 août 1974.

Avis motion.
Travaux égout
rues Père Daniel, pavage
rue Bellefeuille.
Emprunt.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'exécution de travaux d'égout sur la rue Père Daniel, entre les rues Chamberland et St-Jude, de réfection de l'infrastructure et de pavage de la rue Bellefeuille, entre le Boulevard Normand et la rue Père Daniel et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 26ième jour d'août 1974.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion.
Règl. stationnement
sur certaines
rues.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues.

Lu en Conseil, ce 26ième jour d'août 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

370-74
Règl. 553 -
Plan topographique de T.R.
Emprunt, fds
roulement.
Adoption.

Que le règlement No. 553, décrétant la confection d'un plan topographique du territoire de la Ville de Trois-Rivières et autorisant le Conseil à emprunter une somme de \$52,578.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

1-74
Règl. 553,
Emprunt
\$52,578. fds
roul. re: règl.
312.
Adoption.

Que, pour exécuter les travaux ordonnés par le règlement No. 553, il est résolu, subordonné à l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunter au fonds de roulement créé par le règlement No. 312 une somme de \$52,578.00. Ladite somme de \$52,578.00 sera remboursable par tranches égales, appropriées chaque année au budget et ce, pour une durée de cinq (5) ans, le premier versement devenant échu le 1er mai 1975 et les autres versements à pareille date des années consécutives.

ADOPTE.

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

372-74

Règl. 554 -
Travaux rue
Arthur Béli-
veau.
Emprunt.
Ass. publ.
Adoption.

Que le règlement No. 554 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de terrassement et de fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine sur une partie de la rue Arthur Béliveau et pourvoyant à un emprunt de \$55,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné sera tenue le 4 septembre 1974 à 7:30 heures p.m. au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

373-74

Règl. 556 -
Bruit.
Adoption.

Que le règlement No. 556 concernant le bruit soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

374-74

Vente à
M Electrique
Ltée, lot No.
1245-1.
Résol. du
27/5/74 res-
cindée.
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 27 mai 1974 concernant la vente du lot No. 1245-1 à M Electrique Ltée soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

375-74

Compte
endu
2/8/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 août 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

376-74

Engagement po-
liciers: MM.
Vadeboncoeur et
Lafrance,
28/7/74.
Adoption.

Que Messieurs Jacques Vadeboncoeur et Serge Lafrance soient et sont par les présentes engagés comme membres du Service de la Police et des Incendies de la Ville de Trois-Rivières, à compter du 28 juillet 1974.

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à percevoir de MM. Jacques Vadeboncoeur et Serge Lafrance, la somme de \$11.25 par semaine, pour une période de deux (2) ans, à titre de remboursement

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

d'allocations de subsistance payées par la Ville de Trois-Rivières pour des cours de formation policière suivis à l'Institut de Police de Nicolet.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

377-74

Contrat
Hydro-Québec.
Alimentation
Terrain de
jeux Ste-Mar-
guerite.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'Hydro-Québec relativement à la fourniture de l'électricité pour l'alimentation de services d'éclairage et de cuisson au terrain de jeux de la Ville, situé à 2005 rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, pour une période d'une année à compter du 21 janvier 1974.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

378-74

Subdiv. lot
No. 209-31.
Rue Brousseau.
App. à M. Mau-
rice Vézina.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre, en date du 10 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 209 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 209-31 situé rue Brousseau et appartenant à M. Maurice Vézina.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

379-74

Subdiv. lots
Nos 21-3-6 et
22-5-6, rue
St-Joseph.
App. à la
Ville de T.R.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre, en date du 10 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 21-3 et 22-5 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 21-3-6 et 22-5-6 situés rue St-Joseph et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

380-74

Signat. plans
et liv. renvoi,
G. Gariépy.
Lots 21-3-6 et
22-5-6.
rue St-Joseph.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plans et livre de renvoi préparés par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre en date du 10 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 21-3 et 22-5 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 21-3-6 et 22-5-6 situés rue St-Joseph et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

381-74

Approb. documents revision cadastrale.

M. Roger Gélinas, Arp.-Géom. Adoption.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a confié la revision cadastrale d'une partie de son territoire à M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre;

ATTENDU que ce travail a reçu l'approbation de la majorité des propriétaires impliqués lors de l'inspection tenue à l'Hôtel de Ville, les 4, 5 et 6 mars 1974;

ATTENDU que les documents préparés (plans suppléments de mise-à-jour, etc) pour cette revision, l'ont été suivant les exigences du Service du Cadastre du Ministère des Terres et Forêts et représentant l'occupation, telle que constatée et vérifiée;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve lesdits documents tels que soumis et demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'accepter les rues qui y sont montrées, et sollicite l'Honorable Ministre des Terres et Forêts de les accepter, de manière à corriger les lots primitifs qui doivent l'être, à ajouter les lots qui n'apparaissaient pas au cadastre original, à subdiviser les parcelles qui auraient dû l'être en vertu des dispositions de la loi.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

382-74

Autorisation Chef du Cont. et Me I. Godin à comparaître. Cause: M. et Mme Jean Mercil. Adoption.

Que le Chef du Contentieux et Me Ivan Godin, avocat, soient autorisés à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001033-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle Jean Mercil et Dame Jean Mercil sont demandeurs, et Gilles Pothier et Ville de Trois-Rivières, défendeurs conjoints et solidaires, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

383-74

Cession par Ville à M. M. Houle, lot No. 184-P.22. Cession par M. Houle à la Ville lots 183-P.114 et P.115 et 184-P.23. Elargissement Boul. Ch. Moreau. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières cède à M. Magloire Houle, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 22 de la subdivision officielle du lot No. 184 (184-P.22) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. En contre-échange, M. Magloire Houle cède à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 114 et 115 de la subdivision officielle du lot No. 183 (183-P.114 et P.115) et 23 de la subdivision officielle du lot No. 184 (184-P.23) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Ledit échange est consenti moyennant la somme de \$1,000.00 payable comptant par la Ville, aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

384-74

Achat de
M. Dollard
Bouchard -
Lots nos
183-104-A,
183-105-A et
183-106-A.
Elargissement
Boul. Chanoine
Moreau.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Monsieur Dollard Bouchard, les lots Nos 183-104-A, 183-105-A et 183-106-A, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de \$5,050.00 payable comptant aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

385-74

Achat de
M. Albert Hou-
de, lots Nos
183-107-A et
183-108-A.
Elargissement
Boul. Chanoine
Moreau.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien Sawyer, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Monsieur Albert Houde, les lots Nos 183-107-A et 183-108-A du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de \$9,150.00 payable comptant aux fins de l'élargissement du Boulevard Chanoine Moreau.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

386-74

Acc. promesse
achat de
Corp. Episcop.
Cath. Romaine
de T.R. - 3 ré-
sidus terrains.
Rue de l'Evê-
que.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la promesse d'achat de la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Trois-Rivières, datée du 19 août 1974, relativement aux trois (3) résidus de terrains situés le long de la rue de l'Evêque, au montant de trois dollars (\$3.00) le pied carré pour une superficie globale de 10,390 pieds carrés, le tout sujet à l'accord de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

387-74

Comptes à
payer.
Liste hebdo-
madaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Club Autosport Mauricien Inc.	
et Grand Prix T.-Riv. Inc.	\$ 17,922.00
Roch Sévigny	425.00
Charlemagne Cosslette	400.00
Jacques Lemaire	425.00
Jean-Paul Poisson	300.00
Gilles Grenier	500.00

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

Pierre Renaud	100.00
Georges Veronneau.	1,100.00
René Trahan	900.00
Service Sanitaire - Contrat Mensuel	16,842.66
Clément Ricard	3,750.00
Ass. Récr. Normanville Inc.	400.00
Ass. Soccer T.-Rivières	342.00
Louis Bourdon	600.00
Pavillon St-Arnaud Inc.	748.00
Claude Cyr	250.00
Claire Lafontaine	498.25
Nettoyeur Moderne	666.84
Loisirs V. Forges Inc.	50.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.	250.00
Laurentide R.-M. Equip. Inc.	1,000.00
La Presse	78.00
Imperial Oil	200.00
Me Ivan Godin	120.00
J.E. Prud'Homme - Bingo - Expo.	5,837.38
Agences des Aigles	146.25
St-Louis & Frères Enr.	1,395.00
Québec Haut-Parleur	975.00
Nettoyeur Moderne Enr.	136.00
Massicotte & Fils Ltée	65,046.75
Hôpital Ste-Marie	19.40
Garceau & Dufresne	75.00
Maurice Comeau	33.00
Cadets de la Marine T.-R.	3,899.95
Marcel Landry	400.00
Roland Poitras	339.43
Jean-Louis Ouellet	157.50
Sawyer, Leblanc et Leblanc	1,394.00
Marcel Dubé	529.86
Jean De Charette	93.00
Roger Caron	88.00
Cap Isolation Ltée	1,591.10
Always Maintenance C. Ltd	2,154.00
Bell Canada	4,142.51
Canadian Pacific Railway	769.46
Ernest L. Duplessis	136.65
F.X. Drolet	43.25
Garceau & Dufresne	310.00
Paul-Emile Guilbert	523.50
Hôpital St-Joseph	26.60
Hôpital St-Joseph	1,519.35
J.C. Papillon & Fils Ltée	4,162.20
André Laneuville	21.76
Le Soleil Ltée	59.50
Service de Gestion Industrielle	68.40
Service Urg. Hôpital St-Joseph Enr.	9.00
Lionel Duval	80.00
Albert Leblanc	555.00
Dr Yves Normand	4.50
André Bareil	169.50
Robert Buist	250.00
Alexandre Coty	10.25
Simard & Comeau	4,980.10
Salon du Corset Enr.	35.00
Roland Fafard	350.00
Jean-Pierre Daigle	225.00

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

ATTENDU QU'en date du 7 août 1974, les syndicats d'employés municipaux de la Ville de Trois-Rivières ont présenté au Conseil une demande en vue d'obtenir le versement d'un montant forfaitaire qui leur permettrait de faire face à l'inflation;

ATTENDU QUE les autorités municipales sont conscientes des problèmes que doivent affronter leurs employés face au coût de la vie;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

388-74

Montant forfaitaire payé aux employés de la Ville.
Adoption.

QU'un montant forfaitaire soit versé aux employés de la Ville en la manière ci-après décrite:

Les employés permanents et réguliers de la Ville dont les noms apparaissent sur la liste de paie du 1er juin 1974 recevront un montant de \$300.00 pourvu qu'ils soient encore à l'emploi de la Ville au moment du paiement dudit montant;

Les employés dont les noms suivent recevront un montant de \$150.00 au lieu de \$300.00:

- LAFRANCE, Serge, policier	juillet 1974
- VADEBONCOEUR, Jacques, policier	juillet 1974
- BOULANGER, Nicole., opératrice I.B.M.	juin 1974
- MONDION, J.-Paul, comptable en chef	juillet 1974
- DESSUREAULT, Raynald, vérificateur interne	juillet 1974

Quant aux employés temporaires à l'emploi de la Ville le 1er juin 1974, exclusion faite des étudiants, ils recevront un montant forfaitaire équivalant à \$0.1425 l'heure pour chaque heure régulière de travail effectuée depuis le 1er janvier 1974 jusqu'au 31 août 1974. Pour la période comprise entre le 1er septembre 1974 et le 31 décembre 1974, ces mêmes employés temporaires recevront, après le 31 décembre 1974, un montant forfaitaire équivalant lui aussi à \$0.1425 l'heure pour chaque heure régulière de travail effectuée durant cette dernière période.

Les brigadiers scolaires à l'emploi de la Ville le 1er juin 1974, recevront un montant de \$100.00 au lieu de \$300.00.

Ces sommes d'argent seront payées à même la subvention additionnelle accordée à la Ville par le projet de loi 32, sanctionnée le 5 juillet 1974.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

389-74

Soumission Cie Generale Electrique. Syst. radio-communication. Adoption.

Que la soumission de la Compagnie Générale Electrique du Canada Ltée relativement à la fourniture et à l'installation du matériel radio-électrique pour le système de radio-communication soit acceptée pour le prix de \$228,597.86, conformément aux plans et devis

LUNDI, LE 26ième JOUR D'AOUT 1974.

préparés par Brunelle, Lambert & Associés Inc., Conseillers en Communications.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

390-74

Contrat Cana-
dien Pacifique
Limitée -
Constr. con-
duite aqueduc
24" diam.
Zone ind. 2.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel le Canadien Pacifique Limitée permet à la Ville de Trois-Rivières de construire et d'entretenir sous les emprises de la Compagnie une conduite d'aqueduc de 24" de diamètre au point milliaire 6.23 de la subdivision de St. Maurice Valley, pour le prix de \$10.00 par année, à compter du 1er juillet 1974, aux fins de desservir la zone industriel- le No. 2.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

391-74

Install. ensei-
gnes stat. 60
min., rue La-
violette.
Art. 18, règl.
no. 186.
Adoption.

Que le Directeur de la Police soit autorisé à instal-
ler des enseignes restreignant le stationnement à 60 minutes sur le
côté sud-ouest de la rue Laviolette, entre les rues St-Maurice et
Père Frédéric, conformément à l'article 18 du règlement No. 186.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

392-74

Soumission Clé-
ment Ricard
acc. - Install.
conduites aque-
duc, Zone ind.
No. 2.
Adoption.

Que la soumission de Clément Ricard, entrepreneur,
concernant l'installation de conduites d'aqueduc de 18" et 24" pour
desservir la zone industrielle No. 2 soit acceptée pour le prix de
\$266,957.35, conformément aux plans et devis préparés par le Directeur
des Travaux Publics.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 9ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains des membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire:	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 août 1974 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 4 septembre 1974 en regard du règlement No. 554 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- d) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 mai 1974.
- e) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.
- f) Règlement amendant le règlement No. 5 - Pour défendre à toutes personnes de consommer des liqueurs alcooliques dans les rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juillet 1974.

LUNDI, LE 9^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

- g) Règlement décrétant l'exécution de travaux d'é-
gout rue Père Daniel et de pavage rue Bellefeuille,
emprunt,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 26 août 1974.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Amend. règl. 13, une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13
prolongement concernant les places publiques et les rues et décrétant le prolonge-
rue St-Joseph. ment de la rue St-Joseph.

Lu en Conseil, ce 9^{ième} jour de septembre 1974.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Règl. plan homo- une prochaine assemblée un règlement décrétant la confection d'un
logation Boul. plan en vue de l'homologation du Boulevard Des Forges quant à ce qui
Des Forges, re: a trait à son élargissement, côtés nord et sud, entre les lots Nos
élargissement. 206 et P.210, ainsi qu'entre les lots Nos 210 et 213 du cadastre
officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 9^{ième} jour de septembre 1974.

Signé: Fernand Colbert.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je proposerai à
Achat de Pierre- une prochaine assemblée une résolution rescindant la résolution adop-
Achille Belle- tée par le Conseil, le 15 juillet 1974, concernant l'achat par la
feuille, partie Ville d'un emplacement faisant partie du lot No. 210 appartenant à
lot No. 210. M. Pierre-Achille Bellefeuille.
Résol. rescin-
dant résol.
15/7/74.

Lu en Conseil, ce 9^{ième} jour de septembre 1974.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Am. règl. 13, une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13
relocalisation concernant les places publiques et les rues, quant à ce qui a trait
rue Louis Ally- à la relocalisation de la rue Louis Allyson.
son.

Lu en Conseil, ce 9^{ième} jour de septembre 1974.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Am. règl. 186, une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186,
circ. véhicules pour prohiber la circulation des véhicules lourds sur le Boulevard
lourds Boul. St- St-Michel entre 11 heures p.m. et 7 heures a.m.
Michel entre
11 Hres p.m. et
7 hres a.m.

Lu en Conseil, ce 9^{ième} jour de septembre 1974.

Signé: Léo Thibeault.

LUNDI, LE 9^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

393-74
Règl. 557,
aménagement
parc régional.
Adoption.

Que le règlement No. 557, décrétant la confection d'un plan en vue de l'aménagement d'un parc régional, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

394-74
Règl. 558,
constr. murs
béton, glissières
sécurité,
achat estrades.
Re: courses au-
tom. terrain
Exposition.
Adoption.

Que le règlement No. 558, décrétant la construction de murs de béton, de glissières de sécurité et l'achat d'estrades en vue de la tenue de courses de véhicules-automobiles sur le terrain de l'Exposition et autorisant le Conseil à en payer le coût à même le budget de l'année 1974, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

395-74
Règl. 559,
plan homol. par-
tie lot 202.
Re: agrandisse-
ment Usine de
Filtration.
Adoption.

Que le règlement No. 559, décrétant la confection d'un plan pour homologuer une partie du lot No. 202 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, en vue de l'agrandissement de l'Usine de filtration, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

396-74
Règl. 186-Z-13,
stationnement
sur certaines
rues.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-13, modifiant le règlement No. 186 en ce qui a trait au stationnement sur certaines rues, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

397-74
Compte
rendu.
26/8/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 août 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

398-74
Comptes à
payer.
Liste hebdo-
madaire.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Canadian Pacific Railway	\$	247.49
Marinex Inc.		5,639.00
Nettoyeurs Modernes:		
Bâtisses - Ville		496.84
Poste No. 1 (12 au 16 août 1974)		170.00
Poste No. 1 (19 au 24 août 1974)		170.00
Postes Nos 2 et 3 (12 au 24 août 1974)		272.00
Michel Leblanc		104.00
" "		113.00
Construction Impact Ltée		130,482.00
Dalby Inc.		1,300.00
Henri Paquette		105,033.88
J.B. Deschamps		257.60
Jean De Charette		120.00
Jean Paquin		83.00
Le Soleil		50.15
Service Gestion Industrielle		76.50
" " "		100.00
Luc Langlois		50.00
Rosaire Pouliot		50.00
Loisirs Ste-Thérèse		71.00
" " " - programm. été		46.66
Loisirs Ste-Marguerite		120.66
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf		20.52
Loisirs Notre-Dame Inc.		100.00
" " " " - programm. été		40.00
Loisirs St-Sacrement		114.00
" " " - programm. été		46.66
Loisirs Notre-Dame de la Paix		63.52
Loisirs Normanville		114.00
Loisirs St-Philippe		114.00
" " " - programm. été		46.66
Loisirs St-Michel des Forges		110.19
Loisirs St-Jean Baptiste		114.00
" " " " - programm. été		46.66
Loisirs St-Louis		46.66
Loisirs Ste-Cécile		114.00
" " " - programm. été		40.00
" " " - soirée blé d'Inde		75.00
Paul Gauthier		270.00
Carole Bergeron		135.00
Cécile Rousseau		180.00
" "		540.00
Centre Landry		360.00
Nancy Paquette		180.00
Claude Cabana		180.00
Cash		180.00
Ass'n Aides Familiales		90.00
Aigles Junior T.-Rivières		700.00
Comité programm. Notre-Dame de la Paix		707.53
Club Natation Mégophias		840.00
Comité Loisirs Vieilles Forges		45.00
Loisirs Ste-Thérèse		20.00
Loisirs St-Jean Baptiste		10.00
Anatole Houle		235.00
Paul Rivard		275.00
Fernand Babin		100.00
J.B. Lord		350.00
Douglas Thibeault		500.00
L. Paul Ouellette		75.00
Albert Leblanc		380.00
Cadets de la Marine		1,722.10

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

Maurice Guimond	\$	500.00
Robert Pelletier		600.00
Henri Boisvert		170.00
Claude Rivard		50.00
Brink's Canada		65.00
Auberge Grande Allée		275.00
Mme J.M. Grenier		28.00
Camille Lebon		439.68
Dugré - Cotnoir		1,670.95
Jean Hamel		50.00
P.A. Gouin		5.52
N.C.R.		46.35
BC Réfrigération		300.00
Guy Poirier		2,096.22
Dufresne & Frères		550.50
Henri Bourgeois		599.76
J.C.R. Lafrenière		643.62
Crémerie Union		1,101.20
Crémerie Trois-Rivières		3,020.79
" " "		402.15
Marché St-Louis		392.37
Y. Pratte		48.20
Festival Blé d'Inde		198.00
Au Sabot d'Or		54.68
Roger Caron		4.86
Restaurant le XVIème		14.90
Agence Aigles Sécurité		13.00
La Belle Musique		88.50
Photo P. Wibaut		50.00
Télé-Communication		10.00
CAPAC		25.00
Marcelle Barbeau & Al		1,118.00
François Moreau		100.00
Maurice Couture		3,385.00
Y. Couture		12,000.00
G. Bourassa Ltée		10,256.00
Gaston Paillé		10,327.47
Réjean Déziel		565.09
" "		344.87

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

399-74

Contrat Gaston
Bourassa Ltée,
re: égout plu-
vial 13ième Rue.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Gaston Bourassa Limitée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux de construction d'un égout pluvial sur la 13ième Rue, pour le prix de \$179,145.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

400-74

Contrat Clément
Ricard,

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

LUNDI, LE 9^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

400-74 (suite)
re: installa-
tion conduites
aqueduc, zone
ind. No. 2.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Clément Ricard, entrepreneur, s'engage à effectuer l'installation de conduites d'aqueduc de 18" et 24" dans la zone industrielle No. 2 pour le prix de \$266,957.35, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

401-74
Acc. plans tra-
vaux divers ,
rue Arthur
Béliveau,
règl. 554, item
1, 2 et 3.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, dési-
rant procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout sur
la rue Arthur Béliveau, tels que décrits par le règlement No. 554
(item 1, 2 et 3), accepte les plans préparés par le Service des
Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise le Directeur
des Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les
présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environ-
nement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

402-74
Acc. plans con-
duite aqueduc
fer à cheval,
règl. 520, item
6.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant
procéder au prolongement du projet de canalisation de la rivière
Ste-Marguerite sur la rue St-Joseph (conduite de 72 pouces en forme
de fer à cheval) tel que décrété par le règlement No. 520 (item 6),
accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard
de ce règlement et autorise le Directeur des Travaux Publics à sou-
mettre lesdits plans et sollicite par les présentes leur approbation
des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

403-74
Acomptes
\$150,000. et
\$250,000. re:
dépôt expro-
priation.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour
et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul Villeneuve,
Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières reconnaît avoir reçu
de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la Province de
Québec, pour le Ministère des Transports, la somme de \$150,000.00
représentant un deuxième acompte sur l'indemnité totale à être
fixée plus tard pour l'expropriation de ses propriétés résultant d'un
dépôt d'expropriation effectué au bureau d'enregistrement de Trois-
Rivières, le 28 novembre 1972, sous le No. 282219.

La Ville reconnaît aussi avoir reçu un autre acompte
de \$250,000.00 comme le constate une quittance partielle passée
devant Me Paul Villeneuve, Notaire, le 31 mai 1973, sous le No. 7391
de ses minutes.

ADOPTE.

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier.

404-74

App. plan
subdiv. lot
No. 5-3,
Boul. St-Jean,
à M. Patrick
Paillé.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre, en date du 22 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie du No. 5 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot No. 5-3 situé Boulevard Saint-Jean et appartenant à M. Patrick Paillé.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

405-74

App. plan
subdiv. lots
213-83-1,
213-83-2,
213-84-1,
213-84-2,
213-85-1 et
213-85-2, rue
De la Sentinelle,
à M. Jules St-
Onge.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 12 août 1974, montrant la subdivision des lots 213-83, 213-84 et 213-85 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 213-83-1, 213-83-2, 213-84-1, 213-84-2, 213-85-1 et 213-85-2 situés rue De la Sentinelle et appartenant à M. Jules Saint-Onge.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

406-74

App. plan
subdiv. lot
7-7-1,
(rue),
app. à la
Ville.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 7-7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 7-7-1 désigné comme rue et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

407-74

Autor. sign.
plan et livre
renvoi, subdiv.
lot 7-7-1.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 7-7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 7-7-1 désigné comme rue et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

408-74

App. plan
subdiv. lots
13-10-1, 14-7-1,
en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

14-12-1 et
15-4-8-1
(rue) app.
à la Ville.
Adoption.

13-10, 14-7, 14-12 et 15-4-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 13-10-1, 14-7-1, 14-12-1 et 15-4-8-1 désignés comme rue et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

409-74

Autor. sign.
plan et livre
renvoi, subdiv.
lots 13-10-1,
14-7-1, 14-12-1
et 15-4-8-1.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 13-10, 14-7, 14-12 et 15-4-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 13-10-1, 14-7-1, 14-12-1 et 15-4-8-1 désignés comme rue et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

410-74

Rétrocession par
Ville à MM.
Hould, Brouil-
lette, Létour-
neau et Lafre-
nière, lot
181-1-84.
Serv. perpét.
lot 181-1-84
au profit lot
181-1-83-1,
inst. cond.
aqueduc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières rétrocède à MM. Roland Hould, Jean Brouillette, Jean-Louis Létourneau et Jean Lafrenière un emplacement connu et désigné comme étant le lot No. 181-1-84 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières moyennant bonnes et valables considérations. De plus, lesdits Roland Hould, Jean Brouillette, Jean-Louis Létourneau et Jean Lafrenière accordent sur le lot 181-1-84, au profit du lot 181-1-83-1 appartenant à la Ville, une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation de conduites d'égout et d'aqueduc.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU QUE l'article 20 de la Loi de la Gendarmerie Royale du Canada permet aux Canadiens de louer les services de la GRC comme police provinciale ou/et municipale;

ATTENDU QUE lorsque la GRC agit comme police provinciale ou/et municipale, le gouvernement fédéral défraie une partie substantielle du coût de ce service conformément aux dispositions prévues dans les contrats qu'il a signés à cette fin avec huit provinces et 171 municipalités;

ATTENDU QUE là où il n'y a pas d'entente, il n'existe pas de compensation financière équivalente à la part que le gouvernement fédéral paie dans le cas où ces services sont assumés par la GRC;

ATTENDU QUE le Québec et les municipalités du Québec assurent à leurs frais le maintien de leur propre force de police conformément à leurs obligations constitutionnelles;

ATTENDU QUE cette situation entraîne une inégalité de coût pour les Canadiens quant au service de la police et constitue une injustice à l'endroit de ceux qui ne se prévalent pas de services de la GRC;

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

ATTENDU QUE le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, c.r., a demandé au gouvernement fédéral une compensation financière équivalente aux sommes qu'il verse en subventions pour le coût de la GRC dans les provinces où celle-ci est employée comme force de police provinciale ou/et municipale;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle compensation constituerait une mesure juste et équitable pour tous les Canadiens et permettrait au gouvernement du Québec et aux municipalités d'améliorer la qualité des services policiers en maintenant les coûts de la police à un taux raisonnable;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- a) Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande de compensation financière formulée par le Ministre de la Justice du Québec et presse le gouvernement fédéral d'acquiescer à cette demande afin que soient rétablies l'équité et l'égalité entre tous les Canadiens face au coût des services de police.
- b) Que copie de cette résolution soit transmise:
- 1.- au T.H. Pierre E. Trudeau, premier ministre du Canada;
 - 2.- à l'Honorable Robert Bourassa, premier ministre du Québec;
 - 3.- à l'Honorable Warren Allmand, solliciteur général du Canada;
 - 4.- à l'Honorable Jérôme Choquette, c.r., ministre de la Justice du Québec;
 - 5.- à l'Honorable John Turner, ministre des Finances du Canada;
 - 6.- à l'Honorable Raymond Garneau, ministre des Finances du Québec;
 - 7.- à l'Honorable Gérard D. Lévesque, ministre des affaires intergouvernementales;
 - 8.- à M. Claude G. Lajoie, M.P., député du comté de Trois-Rivières au Parlement Fédéral;
 - 9.- à M. Guy Bacon, M.A.N., député du comté de Trois-Rivières, à l'Assemblée Nationale.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant total de \$1,350,004.92, comprenant les chèques payés, la finance et les paies du mois d'août 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

11-74

Demande de compensation financière par Min. Justice du Québec pour rétablir équité et égalité entre tous les Canadiens -
Re: Coût des services de police.
Adoption.

412-74

Comptes à payer.
Août 1974.
Adoption.

LUNDI, LE 9^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

413-74

Permis de
Canadien Paci-
fique Ltée -
Constr. condui-
te aqueduc,
voie ferrée de
la subdiv.
T.-R. Loop Line.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un permis en vertu duquel le Canadien Pacifique Limitée accorde à la Ville de Trois-Rivières l'autorisation de construire et d'entretenir une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée au point milliaire 3.0 de la subdivision de Trois-Rivières Loop Line.

Le tout sujet aux clauses et données mentionnées audit permis qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

414-74

Contrat Cana-
dien Pacifique
Ltée -
Constr. égout
pluvial,
subdiv. St. Mau-
rice Valley.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel le Canadien Pacifique Limitée accorde à la Ville de Trois-Rivières l'autorisation de construire et d'entretenir sous les emprises de la Compagnie une conduite d'égout pluvial dans un manchon, au point milliaire 3.32 de la subdivision de St. Maurice Valley, pour le prix de \$10.00 par année, à compter du 1er septembre 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

415-74

Entente géné-
rale - stages
des étudiants
de l'U.Q.T.R.,
au Serv. Ré-
création et
des Parcs.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes la signature d'une entente générale relative aux stages des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, au Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières, pour la période comprise entre le 1er janvier 1975 et le 31 décembre 1975.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

416-74

Soumission R.
Asphalte, Div.
Pagé Constr.
acc. - Pavage
rues St-Joseph
et Girard.
Adoption.

Que la soumission de Regional Asphalte, Division de Pagé Construction Inc. concernant l'exécution de travaux de pavage sur les rues St-Joseph et Girard soit acceptée pour le prix de \$41,412.50, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

LUNDI, LE 9ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

417-74

Achat de
Pierre-Achille
Bellefeuille,
lot P. 210,
re: constr.
conduite aque-
duc.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un projet d'acte préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Pierre-Achille Bellefeuille, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 210 (P. 210) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 20,422 pieds carrés, pour le prix de \$1,021.10 payable comptant, aux fins de la construction d'une conduite d'aqueduc.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 551.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

418-74

Etude des bas-
sins des collec-
teurs du Boul.
Normand et de la
rue Père Daniel,
essais de pompa-
ge desdits col-
lecteurs.
Adoption.

Que, suivant un rapport préparé par les Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina & Associés, daté du 20 août 1974 et présenté à la séance du 9 septembre 1974, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise par les présentes une étude des bassins des collecteurs du Boulevard Normand et de la rue Père Daniel, ainsi que des essais de pompage desdits collecteurs et représentant une dépense estimée à la somme de \$30,000.00.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.

GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

[Signature]
GB/ho

LUNDI, LE 16ième JOUR SE SEPTEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 16ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoit	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- d) Amendement au règlement No. 191 - Aménagement de sous-sols pour fins d'habitation, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 mai 1974.
- e) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance, du 2 juillet 1974.
- f) Règlement amendant le règlement No. 5 - Pour défendre à toutes personnes de consommer des liqueurs alcooliques dans les rues, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 15 juillet 1974.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

- g) Règlement décrétant l'exécution de travaux d'é-
gout rue Père Daniel et de pavage rue Bellefeuille,
emprunt,
avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 26 août 1974.

Je donne avis par les présentes que je proposerai
à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder l'item 28
du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Per-
manente le 15 juillet 1974 concernant la nomination de M. Léo Belle-
rose au poste de Surintendant du Service de la Voirie.

Avis motion. Résol. resc. item 28, cpte rendu 15/7/74.
Nomination Léo Bellerose.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de septembre 1974.

Signé: Lionel Julien.

Je donne avis par les présentes que je présenterai
à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186,
pour prévenir la congestion de la circulation sur une partie de la
rue Laviolette et le Boulevard Des Récollets, en défendant que le
dépassement soit effectué par des camions.

Avis motion. Am. règl. 186, dépassement camions rue Laviolette et Boul. Des Récollets.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de septembre 1974.

Signé: Fernand Colbert.

Je donne avis par les présentes que je proposerai à
la prochaine assemblée une proposition pour rescinder la résolution
adoptée le 1er avril 1974 relativement à une convention à intervenir
entre la Ville et "Télé-Communication".

Avis motion. Résol. resc. résol. 1/4/74, re: convention Télé-Communication.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de septembre 1974.

Signé: Antoine Gauthier.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

419-74

Règl. 13-AAZ-250, prolonge-
ment rue Saint-Joseph.
Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-250, amendant le règlement
No. 13 concernant les places publiques et les rues et décrétant le
prolongement de la rue Saint-Joseph, soit adopté tel que lu et soumis
à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

420-74

Règl. 13-AAZ-251, reloca-
sation, rue Louis Allyson.
Adoption.

Que le règlement No. 13-AAZ-251, amendant le règlement
No. 13 concernant les places publiques et les rues, quant à ce qui
a trait à la relocalisation de la rue Louis Allyson, soit adopté tel
que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

LUNDI, le 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

421-74

Règl. 186-Z-14
Circ. véhi-
cules lourds
Boul. St-
Michel.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-14, amendant le règlement No. 186, pour prohiber la circulation des véhicules lourds sur le Boulevard St-Michel, entre 11:00 heures p.m. et 7:00 heures a.m., soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

422-74

Règl. 560,
élargissement
Boul. Des
Forges.
Adoption.

Que le règlement No. 560, décrétant la confection d'un plan en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges, côtés Nord et Sud, entre les lots Nos 206 et P. 210, ainsi qu'entre les lots Nos 210 et 213 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

423-74

Résol. resc.
résol.15/7/74,
achat lot 210
de P.A. Bel-
lefeuille.
Adoption.

Que la résolution adoptée par le Conseil le 15 juillet 1974 concernant l'achat par la Ville d'une partie du lot No. 210 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à M. Pierre-Achille Bellefeuille soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

424-74

Compte ren-
du 9/9/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 septembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 557 adopté par le Conseil le 9 septembre 1974, l'Arpenteur-géomètre de la Ville, M. Jean-Paul Duguay, a préparé un plan en vue de l'aménagement d'un parc régional sur les lots ou parties des lots P.9, P.10, P.11, P.1, P.2, P.2-10, P.2-11, P.2-12, 1-279-2, 1-278, 2-4, 2-8, 1-334, 2-5, 2-6, 1-282, 1-283, 2-9, 1-281, 1-280, 1-277 et 1-276 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

425-74

Terrain né-
cessaire parc
régional -
Lots P.9,
P.10, P.11
etc...
Paroisse

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 22 août 1974, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune les lisières de terrain nécessaire en vue de l'aménagement d'un parc régional sur les lots ou parties des lots

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

Saint-Etienne.
Adoption.

P.9, P.10, P.11, P.1, P.2, P.2-10, P.2-11, P.2-12, 1-279-2, 1-278, 2-4, 2-8, 1-334, 2-5, 2-6, 1-282, 1-283, 2-9, 1-281, 1-280, 1-277 et 1-276 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 559 adopté par le Conseil le 9 septembre 1974, l'Arpenteur-géomètre de la Ville, M. Jean-Paul Duguay, a préparé un plan pour homologuer une partie du lot No. 202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, en vue de l'agrandissement de l'Usine de filtration;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

426-74

Plan homologation partie lot No. 202 - Agrandissement usine de filtration.

Adoption.

Que le plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 10 juillet 1974, et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune les lisières de terrain nécessaire à l'Homologation de partie du lot No. 202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières en vue de l'agrandissement de l'Usine de filtration, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

427-74

Contrat Les Nett. Modernes. Entretien bâtisses de la Ville.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel M. Marcel Chartier, entrepreneur, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Les Nettoyeurs Modernes Enrg.", s'engage à exécuter les travaux d'entretien et de nettoyage de l'Hôtel de Ville, du Centre Culturel, de la Bibliothèque Municipale, de l'Edifice Nobert & Dugré et de la Cour Municipale, au prix de \$25,191.72, pour une période d'un an, à compter du 15 juillet 1974 jusqu'au 15 juillet 1975 inclusivement.

Le tout conformément aux clauses données et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

428-74

Contrat Regional Asphalte - Pavage.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Regional Asphalte - Division de Pagé Construction Inc.,

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

entrepreneur, s'engage à exécuter des travaux de pavage, pour le prix de \$41,412.50, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

429-74

Contrat

Photographic
Surveys -
plan topo-
graphique
territoire
T.-Rivières.,

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Photographic Surveys Inc. s'engage à préparer un plan topographique couvrant le territoire de la Ville de Trois-Rivières; pour le prix de \$47,691.00, conformément aux cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 553.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

430-74

Cession à la

Ville par

O.M. Habita-

tion, lots

168-29,

167-2, 167-3,

167-4, Place de

J.P.Lavergne,

Pl. Vincent

Bélanger.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix nominal de \$1.00, les lots Nos 168-29, 167-2, 167-3 et 167-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières désignés comme rues portant respectivement les noms "Place Jean-Paul Lavergne" et "Place Vincent Bélanger" et situés dans le secteur de rénovation Du Rochon.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

431-74

Engagement

M. Guy Fau-

cher, Ing.

8/10/74.

Adoption.

Que M. Guy Faucher, Ing., soit et est par les présentes engagé en qualité de Directeur-Adjoint du Service des Opérations et Surintendant du Service de la Voirie, au salaire de \$12,500.00 par année plus une allocation de \$125.00 par mois pour usage de son automobile à compter du 8 octobre 1974.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

432-74

Contentieux

autor. à

comparaître.

Cause: Jac-

ques Falar-

deau.

Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le no. 400-05-000580-74 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Jacques Falardeau Inc. est demanderesse, et Rosaire Drolet et la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, défendeurs conjoints et solidaires, et à faire toutes les procédures utiles et né-

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

cessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. Léo Thibeault

433-74

Comptes à
payer.Liste hebdo-
madaire.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Club Eleveurs d'Animaux Q.	\$	139.00
Mme Gisèle Lemire		41.00
Louis Dugré		45.00
Léopold Laroche		559.00
Mme Robert Lord		75.00
Mme E. Bellemare		82.20
Sylvie Germain		20.00
Claude Jacques		250.00
J. Jules Martin		400.00
Marc Boucher		125.00
Daniel Bellerose		80.00
Huguette Lavallée		40.00
Pierrette Smith		30.00
Mme A. Trudel		25.00
Mlle C. Rouleau		200.00
Duncan Breese		100.00
Palais du Dragon		52.28
E.M. Martin		137.50
Ambulance St-Jean		164.19
Jean Abel		810.00
Maurice Robert		100.00
A. Leblanc		160.00
N. Bellemare		2,090.00
Roger Picard		1,992.85
Guy Guindon		775.00
J. Lemaire		25.00
J. Ls Levasseur		5,700.00
Roger Caron		176.00
H.G. Gauthier		20.00
Pavages Nicolet		96,249.47
Loisirs St-Sacrement		110.00
Loisirs N. Dame		110.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf		100.00
Centre Landry		21.00
Viau, Bélanger, Hébert, Avocats		1,518.00
Mme J.A. Vézina		37,685.00
Chastenay Rochette		165.00
Bégin, Charland		3,137.54
Nettoyeurs Modernes		
Bâtisses de la Ville		496.84
Entretien poste No. 1 (26 au 31 août)		170.00
Municipal Finance Off Association		130.00
La Presse		81.90
Brunelle Inc.		1,464.75
Guy-Paul Simard		211.31

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

434-74

Plan subdiv.
lots 172-280,
173-130-70 à
173-130-88
incl.
App. Séminai-
re et Les
Entr. Le Cor-
busier.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 172 et 173-130 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 172-280 et 173-130-70 à 173-130-88 inclusivement appartenant à la Corporation du Séminaire de Trois-Rivières et Les Entreprises Le Corbusier Trois-Rivières Inc.

ADOPTE.

CONSIDERANT que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une résolution adoptée le 16 septembre 1974, a donné son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, en date du 15 août 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 172 et 173-130 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que la rue portant les Nos 172-280 et 173-130-70 a une largeur de 50 pieds;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

435-74

Dem. app.
plan subdiv.
rue lots
172-280
et 173-130-70,
50 pi.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'approbation dudit plan de subdivision quant à ce qui concerne la rue ci-haut mentionnée, et ce, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

436-74

Achat de Comm.
Ecoles Catho-
liques, lot
No. P.178 -
Rénovation ur-
baine secteur
N.-D. de la
Paix.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de La Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 178 (P.178) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 111,637 pieds carrés, pour le prix de \$27,900.00 payable comptant, dans le cadre du programme de rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-de-la-Paix.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

437-74 la Ville de Trois-Rivières permet à M. Louis C. Marchand, faisant
Convention affaires sous la raison sociale de "Télé-Communication", d'installer
Télé-Commu- une antenne sur une des tours situées sur le terrain de baseball
nication. du Parc de l'Exposition, pour une période de deux (2) ans, à compter
Install. an- du 1er mai 1974, à raison de \$300.00 par année.

tenne, terrain
baseball,
Expo.
Adoption.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

438-74

Contrat -
Gaston Paillé
Excavation.
Travaux rues
Talbot et
Laforest.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en
vertu duquel M. Gaston Paillé, faisant affaires sous les nom et raison
sociale de "Gaston Paillé Excavation", entrepreneur, s'engage à exé-
cutter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout
sanitaire et pluvial sur les rues Talbot et Laforest, pour le prix de
\$103,274.72, conformément aux plans et cahiers des charges préparés
par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

439-74

Acc. plans
Travaux Pu-
blics,
travaux rue
Girard,
re: règl.552,
item C.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant
procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue Girard, tels que
décrits par le règlement No. 552 (item C), accepte les plans préparés
par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise
le Directeur des Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite
par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'En-
vironnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. Jean-Guy Laferté

440-74

Soumission
P.A. Gouin
acc.
Construction
clôture édi-
fice T.Publics.
Adoption.

Que la soumission de P.A. Gouin Limitée, concernant les
travaux de construction d'une clôture à l'Edifice des Travaux Publics
soit acceptée pour le prix de \$19,700.00, conformément aux cahiers des
charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

441-74

Prol. mandat
membres Office
Mun. Habita-
tion.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières consent par
les présentes à prolonger le mandat des membres de l'Office Municipal
d'Habitation de Trois-Rivières pour la période comprise entre le 31
décembre 1974 et le 31 mars 1975.

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

CONSIDERANT que l'année 1974 marque le centième anniversaire du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit vivement de cet heureux événement qui marque une étape historique dans les annales de la Ville de Trois-Rivières et dans le domaine de l'éducation en général;

CONSIDERANT les bienfaits et les services inestimables rendus à la population trifluvienne par les autorités et le personnel du Séminaire;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

442-74

Félicitations

100ième Anni-

versaire Sémi-

naire St-Joseph.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est particulièrement heureux de s'associer aux autorités et au personnel du Séminaire à l'occasion de cet anniversaire mémorable pour leur offrir l'expression de ses plus sincères félicitations, accompagnées du témoignage empressé de ses profonds respects.

ADOPTÉ.

La séance est ensuite levée.

Guy Carmin *Gilles Beaudon*
GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 23ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 23ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoit	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 16 septembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.
- e) Règlement décrétant l'exécution de travaux d'égout rue Père Daniel et de pavage rue Bellefeuille, emprunt, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 26 août 1974.

Avis motion.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une Am. régl. 13, prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant la fermeture partiellement des places publiques et les rues et décrétant la fermeture d'une

LUNDI, LE 23ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

rue St-Joseph.

partie de la rue Saint-Joseph.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de septembre 1974.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion. Constr. piste athlétique, terrain Ecole Polyvalente Ste-Ursule. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant la construction d'une piste d'athlétisme, ainsi que les équipements connexes, sur le terrain de l'Ecole Polyvalente Ste-Ursule et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût qui sera réparti entre l'Université du Québec à Trois-Rivières, la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, le Gouvernement du Québec et la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de septembre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

443-74

Dépassement camions - parties Boul. Des Récollets et rue Laviolette.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-15 concernant le dépassement de véhicules par les camions sur parties du Boulevard Des Récollets et de la rue Laviolette, soit et est adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

444-74

Compte rendu 16/9/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 septembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

445-74

Install. enseignes Arrêt-Stop - angle rues St-Antoine, St-Philippe.
Adoption.

Que le Directeur de Police, conformément à l'article 14 du règlement No. 186 soit et est par les présentes autorisé à installer des enseignes indiquant les mots "Arrêt-Stop" aux quatre (4) coins à l'angle des rues St-Antoine et St-Philippe.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

Que la résolution No. 136-74 de la séance du 1er avril 1974 par laquelle Son Honneur le Maire était autorisé à signer une con-

LUNDI, LE 23ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

446-74 vention avec Louis C. Marchand et J. Ronaldo Blanchette faisant af-
 Résol. 136-74 faïres sous la raison sociale de "Télé-Communication", soit et
 re: Convention est rescindée à toutes fins que de droit.
 T.-Communic.
 rescindée.
 Adoption.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

447-74
 Item 28, cpte Que l'item 28 du compte rendu de la séance du Conseil
 rendu 15/7/74 siégeant en Commission Permanente le 15 juillet 1974, concernant
 rescindé. Re: la nomination de M. Léo Bellerose au poste de Surintendant du Service
 Nom. Léo Bel- de la Voirie, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.
 leroise.
 Adoption.

ADOPTE.

 ATTENDU que, conformément au règlement No. 560, adopté
 par le Conseil le 16 septembre 1974, l'Arpenteur-géomètre de la Ville,
 M. Jean-Paul Duguay, a préparé un plan, en deux feuillets, en vue
 de l'élargissement du Boulevard Des Forges, côtés Nord et Sud, entre
 les lots Nos 206 et P. 210, ainsi qu'entre les lots Nos 210 et 213 du
 cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

448-74
 Approb. plan Que le plan, en deux feuillets, préparé par M. Jean-Paul
 re: élargis- Duguay, Arpenteur-géomètre, endate du mois d'août 1974, portant les
 sement Boul. numéros 80-23 et 80-24, et dont un double est annexé à la présente
 Des Forges - résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, en-
 entre lots tourées d'un liséré jaune, les lisières de terrain nécessaire en vue
 206 et P.210 de l'élargissement du Boulevard Des Forges, côtés Nord et Sud, entre
 et 210 et 213. les lots Nos 206. et P. 210, ainsi qu'entre les lots Nos 210 et 213 du
 Adoption. cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, est accepté et
 approuvé, et que les procédures de confirmation dudit plan par la
 Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites,
 conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour
 la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute per-
 sonne.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

449-74
 Plan subdiv. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
 lot 311-2, approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, Arpenteur-géomètre,
 Boul. St-Jean, en date du 29 août 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot
 app. à Pierre 311 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot
 Poirier. 311-2 situé Boulevard Saint-Jean et appartenant à M. Pierre Poirier.
 Adoption.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son

LUNDI, LE 23ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

450-74 approbation au plan préparé par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

Plan subdiv. tre, en date du 29 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

lots 207-8, tie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

208-3, rue Tebbutt, app. à Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

Ville.

208-4, à Florian Labonté.

Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

451-74 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

Autor. sign. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

plan et livre au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

renvoi - subd. parés par M. Jules Rochette, Arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

lots 207-8, let 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 207 et 208 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

208-3 et du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

208-4. 207-8 et 208-3 (rue Tebbutt) appartenant à la Ville de Trois-Rivières et 208-4 appartenant à M. Florian Labonté.

Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

452-74 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel P.A. Gouin Ltée s'engage à fournir et construire une clôture en mailles de chaîne, pour le prix de \$19,700.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Contrat P.A. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel P.A. Gouin Ltée s'engage à fournir et construire une clôture en mailles de chaîne, pour le prix de \$19,700.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Gouin Ltée - au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel P.A. Gouin Ltée s'engage à fournir et construire une clôture en mailles de chaîne, pour le prix de \$19,700.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Clôture Edi- vertu duquel P.A. Gouin Ltée s'engage à fournir et construire une clôture en mailles de chaîne, pour le prix de \$19,700.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

fice T. Pu- clôture en mailles de chaîne, pour le prix de \$19,700.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

blics. ment aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Adoption.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

453-74 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Massicotte & Fils Ltée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc sur les rues Williams, Williams, Du Hérisson, le Boulevard Des Forges et la 6ième Rue, pour le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Contrat Massi- Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Massicotte & Fils Ltée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc sur les rues Williams, Williams, Du Hérisson, le Boulevard Des Forges et la 6ième Rue, pour le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

cotte & Fils. et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Massicotte & Fils Ltée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc sur les rues Williams, Williams, Du Hérisson, le Boulevard Des Forges et la 6ième Rue, pour le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Conduites a- en vertu duquel Massicotte & Fils Ltée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc sur les rues Williams, Williams, Du Hérisson, le Boulevard Des Forges et la 6ième Rue, pour le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

queduc rues cuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc sur les rues Williams, Williams, Du Hérisson, le Boulevard Des Forges et la 6ième Rue, pour le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Williams, Williams, Du Hérisson, le Boulevard Des Forges et la 6ième Rue, pour le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Du Hérisson, le prix de \$102,709.06, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Boul. D.Forges, préparés par le Directeur des Travaux Publics.

6ième Rue.

Adoption.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et

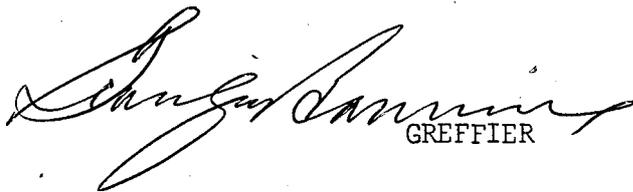
LUNDI, LE 23ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

454-74 au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé
Contrat G. en vertu duquel Gaston Bourassa Limitée, entrepreneur, s'engage
Bourassa Ltée. à exécuter les travaux de construction du prolongement du collec-
Prolongement teur pluvial Des Récollets, entre la partie existante et le ponceau
collecteur plu-du C.P.R. (projet 8-68, rue St-Joseph), pour le prix de \$64,228.00,
vial Des Ré- conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Direc-
collets. teur des Travaux Publics.
Adoption.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
audit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y
annexés.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 30ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 30ième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les Conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 septembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel Des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 3 juin 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau à la séance du 2 juillet 1974.

Avis motion.
Travaux di-
vers rue Paul
Sauvé.
Taxe am. loca-
les.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure et pavage de rue et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement de la rue Paul Sauvé et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 30ième jour de septembre 1974.

Signé: Lionel Julien.

LUNDI, LE 30^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

Je donne avis par les présentes que je présenterai
 Avis motion. à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales)
 Règl. (taxe décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure
 am. locales), et pavage de rue et d'éclairage à canalisation souterraine sur la
 travaux divers rue Léger et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.
 rue Léger.

Lu en Conseil, ce 30^{ième} jour de septembre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

455-74

Règl. 561,

fermeture ptie partie de la rue Saint-Joseph, soit adopté tel que lu et soumis à tous
 rue St-Joseph. les membres du Conseil.

Adoption.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

456-74

Règl. 562,

travaux rue
 Père Daniel,
 pavage rue
 Bellefeuille.
 Emprunt.
 Adoption.

a) Que le règlement No. 562, autorisant le Conseil à
 exécuter ou à faire exécuter des travaux d'égout sur la rue Père Daniel,
 entre les rues St-Jude et Baillargeon, de réfection de l'infrastructure
 et de pavage sur la rue Bellefeuille, entre le Boulevard Normand et
 la rue Père Daniel, et à emprunter une somme n'excédant pas \$252,000.00
 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du
 Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont
 inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur sera te-
 nue le 10 octobre 1974, à 7:30 heures p.m. au lieu ordinaire des séances
 du Conseil.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

457-74

Compte rendu
23/9/74.

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant
 en Commission Permanente le 23 septembre 1974, soit reçu, adopté et
 ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

 PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

458-74

Plan travaux
 égout Boul.
 Des Forges.
 Approb. Serv.
 Protection de
 l'environne-
 ment.
 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant
 procéder à l'exécution de travaux d'égout sur le Boulevard Des Forges,
 tels que décrits par le règlement No. 552 (item D) accepte les plans
 préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement
 et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre lesdits plans
 et sollicite par les présentes leur approbation des services de protec-

LUNDI, LE 30ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

tion de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

459-74

Plan travaux

égout rue

Père Daniel.

Demande approb.

Serv. Protec-

tion de l'En-

vironnement.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution de travaux d'égout sur la rue Père Daniel, tels que décrits par le règlement No. 562 accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par la présente leur approbation des services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

460-74

Contrat Cana-

dien Pacifique

Ltée -

construction

et utilis. em-

branchement

point milliai-

re 6.12,

St. Maurice

Valley.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre le CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE et la Ville de Trois-Rivières relativement à la construction et l'utilisation d'un embranchement au point milliaire 6.12 de la subdivision de St. Maurice Valley, moyennant le paiement par la Ville d'une somme de \$965.00 par année, à compter du 1er septembre 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

461-74

Contrat Gas-

ton Paillé Ex-

cavation. Tra-

vau aqueduc

et égout, rue

Arthur Béli-

veau.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel Gaston Paillé, faisant affaires sous la raison sociale de GASTON PAILLE EXCAVATION, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sur la rue Arthur Béliveau, pour le prix de \$39,376.16, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil, et aux documents y annexés.

ADOPTE.

CONSIDERANT qu'en vertu de résolutions adoptées lors de la séance régulière du 9 septembre 1974, le Conseil a donné son approbation aux plans préparés par M. Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, montrant la subdivision des lots 7-7-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières,

LUNDI, LE 30ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

13-10-1, 14-7-1, 14-12-1 et 15-4-8-1 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDERANT que conformément au règlement No. 561, décrétant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Joseph, l'emprise de ladite partie de rue sera réduite de 80' à 60' de largeur, telle que montrée en liséré rouge sur le plan annexé à la présente résolution;

462-74

Soll. Ministre Aff. Municipales, autorisation maintenir à 60' rue St-Joseph.
Re: règl.561.
Adoption.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, en vertu des dispositions du chapitre 179 des Statuts Refondus de Québec 1964, sollicite respectueusement de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'autorisation de maintenir à 60' de largeur cette partie de la rue Saint-Joseph, tel que mentionné au préambule de la présente résolution.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

463-74

Amendement à l'entente T-123, 2/1/58, Conseil des Ports Nationaux et Ville. Opér. collecteur égout.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé comportant un amendement à l'entente T-123 (2) en date du 2 janvier 1958, intervenue entre le Conseil des Ports Nationaux et la Ville de Trois-Rivières, relativement à la construction, au maintien et à l'opération d'un collecteur d'égout de 96 pouces de diamètre tel que montré en liséré rouge sur le plan No. T.R.-9 révisé le 6 avril 1968, moyennant le paiement par la Ville d'un loyer annuel de \$100.00, à compter du 2 janvier 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

ATTENDU que le Trois-Rivières Métropolitain, pour une population de 100,000 habitants, n'a pas de piste d'athlétisme pour compétitions d'envergure provinciale et nationale;

ATTENDU qu'un accord est intervenu entre les représentants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, du CEGEP de Trois-Rivières, de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges et les trois maires du Trois-Rivières Métropolitain, pour la construction d'une piste d'athlétisme;

ATTENDU QUE le Président des Jeux d'Eté du Québec 1975, a demandé à la Ville de Trois-Rivières d'agir comme Maître d'oeuvre;

464-74

Projet constr. piste d'athlétisme, terrain Polyvalente Ste-Ursule.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières agira comme Maître d'oeuvre dans le projet de la piste et pelouse, 400 mètres, qui sera construite sur le terrain de l'Ecole Polyvalente Ste-Ursule, dans l'aménagement du Parc de l'Exposition.

ADOPTE.

LUNDI, LE 30ième JOUR DE SEPTEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

465-74
Comptes
à payer.
Liste Hebdoma-
daire.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Telecon Inc.	
Canalisation souterr.-Pl. du Centre	\$ 2,631.35
Eclairage de rue (rembours. par Dargis)	211.00
Dalby Inc.	5,142.00
International Water Supply	6,381.60
Guimond Electrique	890.00
T.R. Plymouth Ltée	48,812.85
U.Q.T.R.	3,724.00
Regional Asphalte	3,000.52
Nettoyeurs Modernes	
Entretien-Bâtisses de la Ville	496.85
" Postes Nos 2 et 3	102.00
" Poste No. 1	140.25
La Presse	50.15
Laboratoire de Construction	307.50
Sawyer & Leblanc	131.00
Jean Paquin	85.00
Garceau & Dufresne	95.00
André Boisvert	3,821.23
Tank Truck Transport	985.34
Hydro-Québec	1,057.50
Nettoyeurs Modernes	
Entretien - Bâtisses de la Ville	496.84
" - Poste No. 1	170.00
" - Postes 2 et 3	129.62
" " " "	136.00
Ecole de Ski Nautique	1,500.00
Jules Provencher	260.91
Club de Baseball les Aigles	1,239.24
L'éopold Pleau	46.00
Ass'n des Arbitres de Baseball	1,385.87
Jean-Paul Mondion	53.75
Charles E. Tardif	28.50
Trudel - Morin Ass.	64.00
Factum Laurentides Enr.	431.25
F. Pellerin	22.65
R. Corbeil	65.10
L. Duval	80.00
A. Laneuville	246.03
Comité Centre-Ville	90.65
Léo Bellerose	62.59
Roméo Boucher	700.00
Ass'n Récréative Canipco	200.00
J. Robichaud	138.50
Jos. Bagdoo	747.49
R. Beaudoin	494.55
Salaire spécial - Y. Beaudoin	162.00
Jean Alarie	952.57
Josette Allard & Al	1,995.00

ADOPTE.

Les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, ayant appris avec un profond regret le décès de Monsieur Pierre Lepage, éminent Député du département d'Indre et Loire, Président National de l'Association France-Canada, qui, grâce à ses précieux offices, a hautement contribué au jumelage des villes de Tours et de Trois-Rivières,

LUNDI, LE 7ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 7ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoit	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 30 septembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 3 juin 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 2 juillet 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Paul Sauvé, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 30 septembre 1974.
- f) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 30 septembre 1974.

Avis motion.
Terrain sta-
tionnement sur
lot 2045-1.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement décrétant l'établissement d'un terrain de stationnement sur le lot No. 2045-1 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières et autorisant le Conseil à en payer le coût

LUNDI, LE 7ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

à même le budget de l'année 1974.

Lu en Conseil, ce 7ième jour d'octobre 1974.

Signé: Fernand Colbert

Avis motion.
Règl. 186 am.
Installation
compteurs stat.
rue Royale.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne l'installation de compteurs de stationnement sur le côté nord de la rue Royale, entre les rues Laviolette et Bonaventure.

Lu en Conseil, ce 7ième jour d'octobre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

467-74
Compte rendu
30/9/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 septembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

468-74
Approb. plan
subdiv. lots
172-281 à
172-296.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 172-281 à 172-296 inclusivement situés rue Paul Sauvé et appartenant au Séminaire des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

469-74
Approb. plan
subdiv. lots
1772-2,
1820-1,
2352-2 et
2352-3,
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 11 septembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 1772, 1820 et 2352 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots 1772-2, 1820-1, 2352-2 et 2352-3 situés rues St-François-Xavier et Ste-Ursule et appartenant à Gestion G.L. Ltée.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

470-74
Entente Club de
Natation Mégo-
phias.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente sous seing privé en vertu de laquelle

LUNDI, LE 7ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

la Ville de Trois-Rivières consent à verser au CLUB DE NATATION MEGOPHIAS de Trois-Rivières une somme de \$5,000.00 pour la location d'heures à la piscine du CEGEP de Trois-Rivières ou à celle de la Marina en vue de la promotion de la natation et du Water-Polo à Trois-Rivières, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ladite entente qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

471-74

Comptes à
payer.Liste hebdo-
madaire.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Pluritec Ltée	\$ 8,125.34
Jacques Lacharité	2,400.00
Maurice Couture	2,480.00
J.A.M. Langlois & Ass.	528.70
Assoc. des Hommes d'aff. Carré D.Forges	90.30
Arno Electrique	25,337.34
Roland Lemire	63.00
Nettoyeurs Modernes	300.00
B. Tousignant Ltée	164.00
Bégin Paysagiste	574.00
T. Doyon	12.50
Serge Arvisais	20.00
Mme M. Plamondon	20.00
R. Bellavance	100.00
H.G. Gauthier	21.30
Jules Héon	20.00
Nettoyeurs Modernes	
Bâtisses de la Ville	496.84
Entretien postes Nos 2 et 3	127.50
Entretien poste No. 1	170.00
Rosaire Pouliot	100.00
Gaston Trudel	247.20
Marché Victoria	217.90
Roland Lemire	36.00
Roland Alarie	40.00
Roger Bruneau	5.00
J.B. Lord	15.00
Ls A. Bolduc	115.00
J.P. Champoux	40.00
Gilles Desaulniers	15.00
René Jean	15.00
Clairons - Expo 1974	128.10
Maurice Joyal	350.00
Claude Jutras	40.00
Gervais Labrie	15.00
Michel Leclerc	50.00
Alain Déry	15.00
Ls A. Bolduc	75.00
Yvon Allard	15.00
Normand Rouette	25.00
Roland Fafard	200.00
John Beerwort	150.00
Yvon Bélanger	75.00
Stewart Boyd	60.00
Cyril G. Cook	100.00
Russ Dow Allied Chemical	150.00
A.E. St-Laurent	60.00

LUNDI, LE 7ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

G.E. Mayrand	60.00
J.G. Lagacé	80.00
R. Chênevert Ltée	74.24
Ch. Milot	372.75
Gaston Panneton	250.00
Stanislas Penneton	200.00
Club de Courses Laviolette	887.00
Marché St-Louis	72.37
Claude Jacques	85.33
D. Thibeault	142.88
Alain Mongrain	259.20
Oscar Hinse	74.04
François Crevier	180.25
Carol Projean	80.00
J.B. Grenier	75.00
Carmen Guimond	60.00
Gaston Houle	40.00
Ass'n Trifluvienne Avicole Inc.	500.00

ADOPTE.

CONSIDERANT que les autorités de Consolidated Bathurst Limited sont sérieusement inquiètes des conditions pitoyables et dangereuses dans lesquelles le quai des Escoumins se trouve actuellement;

CONSIDERANT que ladite compagnie dépend à 80% de ces installations pour charger le bois qu'elle achemine vers Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine pour ses usines de fabrication;

CONSIDERANT que si ledit quai était de nouveau avarié, Consolidated Bathurst qui n'a pas d'autres sources d'approvisionnement devrait fermer temporairement ses moulins de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, d'où une mise à pied de plusieurs centaines de travailleurs spécialisés;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

472-74

Appui accordé à Cons. Bathurst - Réparations quai des Escoumins. Adoption.

Que les représentations nécessaires soient faites auprès du député fédéral et du Ministre des Transports du Canada, pour que les réparations soient faites au quai des Escoumins, afin que les papeteries de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine ne soient pas privées de leur plus importante source d'approvisionnement de bois de pulpe qui pourrait causer la fermeture temporaire de nos usines, et partant, du manque à gagner pour nos travailleurs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

473-74

Contrat entretien Pont Radisson - Hiver 1974-75. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières s'engage à effectuer les travaux d'entretien d'hiver 1974-1975 du Pont Radisson et les approches moyennant la somme de \$9,073.39, conformément au devis spécial préparé par le personnel du Ministère des Transports du Québec et annexé au dit contrat pour en faire partie.

ADOPTE.

LUNDI, LE 7ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

474-74
Comptes
payés.
Sept. 1974.
Adoption.

Que les comptes au montant total de \$1,174,604.74, comprenant les chèques payés, la finance et les paies du mois de septembre 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

475-74
Vente à
Les Tricots
Imprimés de
T.-R. Inc.,
lots 8-P.1,
P.9 et
23-P.174.
Adoption.

Rescindé le 12/5/75.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me J.A. Donat Chagnon, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à LES TRICOTS IMPRIMES DE TROIS-RIVIERES INC. - THREE RIVERS KNIT PRINTERS INC. les lots 8-P.1, P.9 et 23-P.174 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1,700.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil, à son approbation par la Commission Municipale du Québec et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

476-74
Acc. recomman-
dations rap-
port firme
De Luc - Re:
Transport col-
lectif urbain,
interurbain et
scolaire dans
la Mauricie.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte en principe les recommandations contenues dans le rapport de la firme DE LUC, Consultants en génie et économie des transports, en date du mois de septembre 1974, relativement à l'exploitation par une entreprise privée, sous contrôle d'un corps public inter-municipal-provincial du transport collectif urbain, interurbain et scolaire dans la région de la Mauricie, à condition toutefois, que ledit corps public soit composé de représentants élus par le peuple.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

[Signature]
GREFFIER

[Signature]
MAIRE

GB/ho

MARDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville mardi, le 15ième jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Benoit	GIGUERE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 octobre 1974 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires, tenue le 10 octobre 1974 en regard du règlement No. 562 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 3 juin 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 2 juillet 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Paul Sauvé, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 30 septembre 1974.
- f) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 30 septembre 1974.
- g) Règlement amendant le règlement No. 186 - Installation de compteurs de stationnement, rue Royale, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 7 octobre 1974.

MARDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Règl. subven- une prochaine assemblée un règlement pour accorder une subvention
tion - Maintien pour le maintien du transport en commun en Mauricie.
transport en
commun en Mau-
ricie.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1974.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Règl. mise en une prochaine assemblée un règlement concernant une entente pour la
commun ressour- mise en commun des ressources pour subventionner le transport en
ces - Subven- commun en Mauricie.
tion transport
en commun en
Mauricie.

Lu en Conseil, ce 15ième jour d'octobre 1974.

Signé: Lionel Julien.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

477-74

Règl. 563, re: terrain de stationnement sur le lot No. 2045-1 du cadastre officiel
terrain de sta- terrain de stationnement sur le lot No. 2045-1 du cadastre officiel
tionnement sur de la Ville de Trois-Rivières, situé à l'intersection des rues St-
lot 2045-1. de Benoît et St-Paul, et autorisant le Conseil à en payer le coût à
Adoption. même le budget de l'année 1974, soit adopté tel que lu et soumis à
tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

478-74

Compte rendu terrain de stationnement sur le lot No. 2045-1 du cadastre officiel
7/10/74. terrain de stationnement sur le lot No. 2045-1 du cadastre officiel
Adoption. de la Ville de Trois-Rivières, situé à l'intersection des rues St-
Benoît et St-Paul, et autorisant le Conseil à en payer le coût à
même le budget de l'année 1974, soit adopté tel que lu et soumis à
tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

479-74

App. subdiv. Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son
lots 193-111-1 approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, Arpenteur-
et 193-112-1, géomètre, en date du 8 octobre 1974, montrant la subdivision d'une
Boul. Jacques partie des lots 193-111 et 193-112 du cadastre de la Paroisse de
Cartier. Trois-Rivières, comprenant les lots 193-111-1 et 193-112-1 situés
M. A. Janelle. Boulevard Jacques Cartier et appartenant à M. Alphonse Janelle.
Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son

MARDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

485-74

Acc. prévisions budgétaires - O. Municipal Habitation pour 1975.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son acceptation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières, pour l'année 1975, pour les projets H.L.M. Abitation Jean Nicolet et Abitation Adéland Dugré.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

486-74

Comptes à payer.
Liste hebdomadaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

La Mauricienne Evaluation	\$	600.00
Lacroix & Lacroix - Boul. Ch. Moreau		813.50
Lacroix & Lacroix - Lors 207 à 211		150.00
Paul Charland		150.00
Trois-Rivières Plymouth Ltée-5camions	85,965.00	
Trois-Rivières Plymouth Ltée-1camion	5,050.00	
Paul Lefebvre		30.00
E. Pinet & Fils	1,205.00	
Robert Frenette Inc.		245.00
Richard Normandin		25.00
Maurice Lamirande		49.94
Roméo Robert		76.03
Gaston Bourassa Ltée	17,010.13	
Montreal Trane Serv. Agency		620.00
Labrecque & Vézina		
Collecteur Père Daniel		235.76
Modif. décanteurs Walker	2,273.33	
Modif. lits filtrants	6,930.31	
Consult. du balancement hydraulique	2,157.27	
Jules Héon		64.00
Roger Caron		176.00
Jean De Charette		171.50
Francis Hankin Ltée	12,230.41	
Analyses & Essais T.-Rivières Inc.		520.50
Dr Conrad Godin		184.50
Restaurant Aux Copains		52.45
Sawyer & Leblanc - Vente D. Bouchard		130.50
" " - Vente A. Houde		155.50
Nettoyeurs Modernes		
Entretien - Bâtisses de la Ville		496.84
Entretien - Postes Nos 2 et 3		127.50
Entretien - Poste No. 1		340.00
Albéric Provencher		100.00
Métropolitain Chaise & Table		417.00
Institut de Police de Nicolet		25.00
Camp Ecole Minogami		112.00
Loisirs Ste-Marguerite Inc.		250.00
Loisirs Vieilles Forges		50.00
Yvon Couture Inc.	6,000.00	
Laboratoire de Construction du Québec		30.00

ADOPTE.

MARDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

487-74

Autor. M. Maire, sign. acte de vente P.A. Gouin Ltée - Lots 19-14, 21-3-6 et 22-5-6.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à P.A. GOUIN LIMITEE, les lots 19-14, 21-3-6 et 22-5-6 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$43,668.27 payable comptant.

Adoption.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil, à son approbation par la Commission Municipale du Québec et le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

488-74

Autor. M. Maire, sign. projet d'acte - Achat de M. J.-P. Lecours, Lot 205-P.3. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Jean-Paul, dit Désiré, Lecours a) un emplacement connu et désigné comme faisant partie de la subdivision No. 3 du lot originaire No. 205 (205-P.3) et b) un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 3 du lot originaire No. 205 (205-P.3) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 5,375 pieds carrés, pour le prix de \$3,130.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 560.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

489-74

Autor. M. Maire sign. Contrat De L'Orme Constr. Ltée. Travaux égout et pavage rue Père Daniel. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu duquel De L'Orme Construction Ltée, entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux d'installation d'une conduite d'égout et la construction de l'infrastructure et du pavage sur la rue Père Daniel, pour le prix de \$137,543.44, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil et aux documents y annexés.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à

MARDI, LE 15ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

490-74 Constr. trottoirs longueur de 19,158.83 pi. Adoption.

construire, aux frais des propriétaires, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 19,158.83 pieds, et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

491-74 Constr. chaîne de rue, longueur 884 pi. Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, une chaîne de rue en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 884 pieds et devant être payée par la Ville en attendant le remboursement du coût de cette chaîne par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement No. 14-F concernant les chaînes de rues.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

492-74 Engagement Soc. Générale des Systèmes Urbains - re: étude avantages complexe gouvernemental au Centre-Ville. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes les recommandations du COMITE DU CENTRE-VILLE DE TROIS-RIVIERES d'engager la SOCIETE GENERALE DES SYSTEMES URBAINS en vue d'une étude sur les avantages et les implications du complexe gouvernemental intégré au Centre-Ville de Trois-Rivières.

Le coût de ladite étude est à la somme de \$19,500.00 devant être partagé également entre les gouvernements fédéral et provincial, la Ville de Trois-Rivières devant assumer la gestion du projet.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

493-74 Autor. M. Maire sign. Contrat Soc. Générale des Systèmes Urbains. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières et la SOCIETE GENERALE DES SYSTEMES URBAINS relativement à une étude devant être effectuée sur les avantages et les implications d'un complexe gouvernemental intégré au Centre-Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

 
 GREFFIER MAIRE

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 21^{ème} jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Benoît	GIGUERE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 octobre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modifications du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien à la séance du 16 avril 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village Des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 21 mai 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 3 juin 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 2 juillet 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Paul Sauvé, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 30 septembre 1974.
- f) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 30 septembre 1974.
- g) Règlement amendant le règlement No. 186 - Installation de compteurs de stationnement, rue Royale, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 7 octobre 1974.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

494-74

Demande auto-
risation Aff.
Municipales
re: versement
subvention -
déficit trans-
port en commun
en Mauricie.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie respectueusement l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser le versement par la Ville de Trois-Rivières d'une somme de \$34,530.00 à titre de subvention maximum au déficit du transport en commun en Mauricie pour l'année 1974, représentant un pourcentage maximum de 0.285% du budget de la Ville de Trois-Rivières établi à la somme de \$12,087,000. pour l'année 1974.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

495-74

Règl. 564 -
subvention
pour maintien
tr. en commun
en Mauricie.,
Adoption.

Que le règlement No. 564, pour accorder une subvention pour le maintien du transport en commun en Mauricie, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

496-74

Règl. 565 -
entente mise
en commun des
ressources -
Subvention
transport en
commun.
Adoption.

Que le règlement No. 565, concernant une entente pour la mise en commun des ressources pour subventionner le transport en commun en Mauricie, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

497-74

Compte rendu
15/10/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 octobre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

498-74

Compte rendu
Comm. Parc Ex-
position,
10/10/74.
Adoption.

Que le compte rendu de l'assemblée régulière de la Commission du Parc de l'Exposition, tenue le 10 octobre 1974, soit et est par les présentes adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

499-74

Quittance en
faveur de
Nautylatex Can.
Ltd.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Jean Paquin, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil en faveur de Nautylatex Canada Ltd pour toutes sommes

LUNDI, LE 21ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

dues à la Ville en vertu d'un acte de vente en date du 13 août 1974, passé devant Me Gérard Dufresne, Notaire, et enregistré sous le No. 292568.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

500-74

Cession de rues
par Les Filles
de Jésus,
lots 169-1-59
et 169-P.1.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Paul Villeneuve, Notaire, en vertu duquel Les Filles de Jésus (Trois-Rivières) cèdent gratuitement à la Ville de Trois-Rivières les lots 169-1-59 et 169-P.1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à charge de les utiliser comme rues.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

501-74

Protocole d'en-
tente avec
Soc. des Jeux
du Québec -
Re: finale pro-
vinciale Jeux
du Québec 1975.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières un protocole d'entente à intervenir entre La Société des Jeux du Québec Inc. et les Villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest relativement à la tenue de la finale provinciale des Jeux du Québec, été 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

502-74

Soumission
Dalby Inc.
acc. - re:
clôture de fer.
Adoption.

Que la soumission de DALBY INC., entrepreneur, concernant la fourniture et l'érection d'une clôture en fer (projet No. 8-95) soit acceptée pour le prix de \$19,755.00, conformément aux plans et cahiers des charges préparés par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

503-74

Comptes à
payer.
Liste hebdo-
madaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Construction Impact Ltée	\$ 195,400.80
Hydro-Québec	1,479.37
St-Louis & Frères	2,800.00
J. Luc Dion	200.00
J.P. Bergeron	166.00
Produits Ciment St-Maurice	7,028.90
Serge Lauzière	248.00
Gaston Paillé	12,878.44
J.U. Houle	6,717.03
Auberge des Gouverneurs	146.50
Réal Fleury	120.00
Maurice Lamirande	120.00

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1974.

Jules Provencher	\$	200.00
Le Soleil		50.15
Nettoyeurs Modernes		136.00
Place Le Centurion		86.35
Ch. Ed. Tardif		33.50
Michel Leblanc		75.00
J.P. Bérard		225.00
Comm. Scolaire Trois-Rivières		207.88
Jean Barrette		180.00
Pierre Bouchard		270.00
Centre de Nettoyage Enr.		450.00
Nouveautés Beaumier		525.00
Ernest Rainville		120.00
Editions Frédéric Inc.		238.00
CKSM		306.00
T.V. St-Maurice Inc.		2,554.00
Radio CHLN		2,985.00
Hebdo Trois-Rivières		1,152.00
Le Bien Public		120.00
Courrier du Sud		648.00
Lajoie - Deshaies Ass.		84.00
Bourassa Néon		250.00
CJTR Radio		2,861.00
Henri Paquette Inc.		25,246.50
Henri Paquette Inc.		100,000.00
Caron & Juneau, Architectes		20,000.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

504-74

Contrat d'engagement policier Roland Vadeboncoeur à l'Institut de Pol. du Québec.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat d'engagement entre le Gouvernement du Québec, le policier Roland Vadeboncoeur, la Ville de Trois-Rivières et l'Association des Policiers et Pompiers Inc. de la Cité des Trois-Rivières en vertu duquel la Ville accepte de prêter les services du policier Roland Vadeboncoeur pour occuper la fonction d'instructeur à l'Institut de Police du Québec pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, à compter du 2 septembre 1974 jusqu'au 1^{er} juillet 1977.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Benoit Giguère

505-74

Projet d'acte d'achat de Mme Rose Ross Vézina, lot 2155-2.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de Mme Rose Ross Vézina un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle No. 2 du lot originaire No. 2155 (2155-2) du cadastre révisé d'une partie de la Ville de Trois-Rivières, avec bâtisses dessus construites, pour le prix de \$77,500.00, dont une somme de \$45,200.00 payable au moyen d'un dépôt chez le Protonotaire de la Cour Supérieure effectué le 4 décembre 1970 et distribué, après adjudication, le 5 juillet 1971 et une somme de \$32,300.00 payable à la signature du contrat, plus un intérêt de 5% l'an sur ce montant à compter du 17 mai 1971 jusqu'à la signature dudit contrat.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1974.

Ladite acquisition de gré à gré ayant reçu l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil en vertu d'un arrêté No. 2868-74 en date du 7 août 1974 et de la Société d'Habitation du Québec conformément à une résolution No. 7527 en date du 13 mai 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

506-74

Projet d'acte renonciation par la Ville à se prévaloir du droit de rachat - par. "5" Acte de Vente lots 225-1, 226-6 à Fudji Dyeing. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières renonce à se prévaloir du droit de rachat stipulé au paragraphe "5" de l'item "Conditions" mentionné dans un acte de vente des lots 225-1 et 226-6 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à FUDJI DYEING & PRINTING LTD, passé devant Me Gérard Dufresne, Notaire, le 10 décembre 1973 et enregistré sous le No. 288558.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

507-74

Autorisation Prés. et Sec. Comm. Expo- sition - signa- ture contrat à intervenir a- vec firme Reithoffer's Inc. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, sur recom- mandation de la Commission du Parc de l'Exposition, autorise par les présentes le Président et le Secrétaire-Administrateur de ladite Commission à signer un contrat à intervenir avec la firme REITHOFFER'S INC. concernant l'opération du "midway" pendant la tenue de l'Exposi- tion Régionale de l'année 1975.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

508-74

Versement oc- troi au Serv. Loisirs des Vieilles Forges. Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes le versement d'un octroi de \$200.00 au Service des Loisirs des Vieilles Forges.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

509-74

Engagement Mlle Hélène Masse. Sec.-sténo sr. au Serv. Ré- création et des Parcs, 28/10/74. Adoption.

Que le Conseil autorise par les présentes l'engagement de Mlle Hélène Masse en qualité de secrétaire-sténo senior au Service de la Récréation et des Parcs, au salaire de \$112.00 par semaine, pour une période de probation de trois (3) mois, à compter du 28 oc- tobre 1974.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et

LUNDI, LE 21ième JOUR D'OCTOBRE 1974.

510-74 au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé
 Contrat avec en vertu duquel la compagnie LEBLANC, ROYLES COMMUNICATION TOWERS
 Leblanc, Roy- LTD s'engage à fournir les matériaux, l'outillage et la main d'oeuvre
 les Comm. vire en vue de l'érection d'une tour de communication pour le systè-
 Towers Ltd - me de radiocommunication, pour le prix de \$30,185.29, conformément
 Erection d'une aux plans et devis préparés par Brunelle, Lambert & Associés Inc.,
 tour pour syst. Conseillers en Communications.
 radiocommuni-
 cation.
 Adoption. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées
 au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

511-74 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
 Contrat avec au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en vertu
 Can. General duquel la Compagnie CANADIAN GENERAL ELECTRIC LTD s'engage à fournir et
 Electric Ltd - duquel la Compagnie CANADIAN GENERAL ELECTRIC LTD s'engage à fournir et
 Fourn. et ins- installer le matériel radioélectrique pour le système de radiocommuni-
 tallation ma- cation, pour le prix de \$228,597.86, conformément aux plans et devis
 tériel radio- préparés par Brunelle, Lambert & Associés Inc., Conseillers en Com-
 électrique munications.
 pour syst. de
 radiocommuni-
 cation.
 Adoption. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au
 dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

512-74 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et
 Contrat avec au nom de la Ville de Trois-Rivières un contrat sous seing privé en ver-
 Dalby Inc. - tu duquel DALBY INC., entrepreneur, s'engage à exécuter les travaux
 Travaux d'amé- d'aménagement d'un centre de communications pour le système de radio-
 nagement du communication, pour le prix de \$15,400.00, conformément aux plans et
 centre pour devis préparés par Brunelle, Lambert & Associés Inc., Conseillers en
 syst. de radio- communication.
 communication. Communications.
 Adoption. Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au
 dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

513-74 Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés
 Convention à signer pour et au nom de la Ville une convention d'exploitation entre
 entre Soc. la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, la Ville de Trois-Rivières et l'OFFI-
 Habitation du CE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES relativement au Projet
 Qué., Ville Abitation Edgar St-Yves.
 de T.-R. et
 Off. Mun. Ha-
 bitation de
 T.R. - re:
 Projet Abita-
 tion E. St-
 Yves.
 Adoption. Le tout sujet aux clauses, données et conditions mention-
 nées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

514-74

Acc. offre
CLUB de Courses Lavolette Inc. - re: location d'équipement.
Adoption.

Que l'offre du CLUB DE COURSES LAVIOLETTE INC. relativement à la location d'équipement en vue de l'opération des courses de chevaux au Parc de l'Exposition, contenue dans une lettre de Mes Girouard, Beaumier, Richard & Roberge en date du 3 octobre 1974 et annexée à la présente résolution, soit et est par les présentes acceptée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

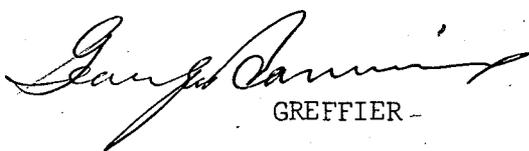
515-74

Acc. offre
B.D.T. Inc.
re: location totalisateurs, pour opération des courses.
Adoption.

Que l'offre de B.D.T. INC. relativement à la location de totalisateurs en vue de l'opération des courses de chevaux au Parc de l'Exposition, contenue dans une lettre de Mes Girouard, Beaumier, Richard & Roberge en date du 3 octobre 1974 et annexée à la présente résolution, soit et est par les présentes acceptée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB3ho

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 12ième jour du mois de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, à la suite de son ajournement, le 11 novembre 1974, par MM. les conseillers Fernand Goneau et Jean-Guy Laferté, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Léopold	ALARIE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

Son Honneur le Maire et Messieurs les conseillers ci-dessus mentionnés ont prêté le serment d'office lundi, le 11 novembre 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Avis motion.
Am. règl. No.
13 - modification tracé
Boul. Parent.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, quant à ce qui a trait à une modification au tracé du Boulevard Parent.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Lionel Julien

Avis motion.
Am. règl. No.
191 - zonage
Village des
Forges.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 et décrétant le zonage du Village des Forges.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Léo Thibeault.

Avis motion.
Am. règl. No.
191 - Nouvelles zones,
secteur St-Michel.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges et pour permettre les usages ci-après déterminés:

a) Une zone comprenant le lot 230 situé au sud du Boulevard Tebbutt de même qu'une lisière de terrain de 500 pieds de profondeur longeant le boulevard Industriel du lot 230 au boulevard Raymond pour des fins commerciales et industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière.

b) Une zone comprenant les lots 251 à 258 inclusivement, les

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

- c) Une zone comprenant les lots 259 à P.281 inclusivement pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.
- d) Une zone comprenant les lots 290 à 294 inclusivement, les lots P.295 à P.299 inclusivement, les lots 319 à 328 inclusivement, pour des fins industrielles, à l'exclusion de carrière et de sablière. Une lisière de terrain de 200 pieds de profondeur longeant la partie ouest du boulevard St-Jean entre les lots 319 à 326 inclusivement doit être exclue de cette zone et réservée pour des fins résidentielles et commerciales.
- e) Une zone comprenant le terrain entre la transquébécoise 55 et le boulevard St-Jean à partir de la hauteur du lot 242 jusqu'à la hauteur du lot No. 11 inclusivement pour des fins résidentielles et commerciales.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion.
Am. règl. No.
191 - maisons
mobiles et
roulottes.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour permettre l'implantation de maisons mobiles et roulottes sur les lots 237 et 238 situés dans la zone RM, sect. 1 et la prohibant à tout autre endroit de la ville.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Fernand Goneau.

Avis motion.
Règl. taxe amé-
lior. locales-
travaux rue
Léger.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement (taxe d'améliorations locales) décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'infrastructure et pavage de rue et d'éclairage à canalisation souterraine sur la rue Léger et appropriant les fonds nécessaires pour en payer le coût.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion.
Am. règl. No.
186 - Install.
compteurs sta-
tionnement rue
Royale.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186, quant à ce qui concerne l'installation de compteurs de stationnement sur le côté nord de la rue Royale, entre les rues Laviolette et Bonaventure.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion.
Règl. confec-
tion plan homo-
logation Boul.
Des Forges.

B x lu renouvellement
Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant la confection d'un plan en vue de l'Homologation du Boulevard Des Forges, entre la 6ième Rue et le Boulevard du Rochon.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Fernand Colbert

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

Avis motion.
Am. règl. No.
191 - hauteur
permise rue
Louis Pasteur.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 191, pour porter de sept (7) à huit (8) étages la hauteur permise dans la zone RC-25-3 sur la rue Louis Pasteur.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Lionel Julien.

Avis motion.
Am. règl. No.
304 - Aménag.
stalles de sta-
tionnement.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 304, quant à ce qui a trait à l'aménagement de stalles de stationnement sur les lots 651-2, 651-5 et P.652-2 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

Avis motion.

Am. règl. No. 4. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant à ce qui concerne l'installation d'abris temporaires pour vé-
Abris temporai- quant à ce qui concerne l'installation d'abris temporaires pour vé-
res pour autos. hicules-automobiles et le tarif exigé pour l'émission des permis.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Gaston Vallières

Avis motion.

Résol. pour Je donne avis par les présentes que je proposerai à une
rescindre résol. 212-74, adoptée par le Conseil le 21 mai 1974, relativement à une de-
212-74. Deman- mande de cession, par la Commission Scolaire de Trois-Rivières à la
de de cession Ville de Trois-Rivières, du terrain situé sur l'emplacement de
de terrain par l'école Des Pins.
la Comm. Scol.
de T.-R.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Antoine Gauthier.

Avis motion.

Am. règl. No. 4. Je donne avis par les présentes que je présenterai à
Marge de recul une prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 4, quant
rue St-Philip- à ce qui a trait à la marge de recul sur le côté nord-ouest de la rue
pe. St-Philippe (Badeaux), entre les rues Des Forges et St-Antoine.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Jean-Guy Laferté.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

515-74
Nomination
Maire sup-
pléant.
Adoption.

ET SECONDE A L'UNANIMITE.

Que Monsieur le conseiller Fernand Colbert soit nommé
Maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE.

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

516-74

Règl. 567,
divers tra-
vaux ruesPaul Sauvé et
J.H. Fortier.

Emprunt.

Ass. publique.

Adoption.

*80-75
renuclée le 24/2/75*

a) Que le règlement No. 567, concernant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, terrassement et fondation de rues, de pavage et d'éclairage par canalisation souterraine sur partie des rues Paul Sauvé et J.H. Fortier, et pourvoyant à un emprunt de \$94,000.00 à ces fins, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur dans le secteur concerné sera tenue le 21 novembre 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

517-74

Acc. projet
augmentation
capacité de pom-
page usine de
traitement
d'eau, re:
règl. 548
(item 1).

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux relatifs à l'augmentation de la capacité de pompage d'eau brute à l'usine de traitement d'eau, tels que décrits par le règlement No. 548 (item 1), accepte le projet en regard de ce règlement et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre ledit projet aux services de Protection de l'Environnement du Québec et en sollicite par les présentes son approbation.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

518-74

Caractère "rue"
enlevé sur
lots 15-4-8,
14-12, 13-10 et
7-7 et 6-4.

Adoption.

Que le caractère légal de "rue" soit enlevé sur les lots 15-4-8, 14-7, 14-12 et 13-10 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières ainsi que sur les lots 7-7 et 6-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et autorise monsieur Paul Michaud, Arpenteur-géomètre, à prendre les procédures nécessaires au Service du cadastre pour que le caractère légal de "rue" soit enlevé sur les lots énumérés ci-dessus.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

519-74

Approb. plan
correction lots
202-1 et
202-1-1.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 1er novembre 1974, montrant un projet de correction des lots 202-1 et 202-1-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

520-74

Contrat Hydro-Mécanique Inc. Installation unités de pompage usine de traitement d'eau.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé en vertu duquel HYDRO-MECANIQUE INC., entrepreneur, s'engage à procéder à l'exécution de travaux pour la fourniture et l'installation des unités de pompage d'aqueduc à l'usine de traitement d'eau, pour le prix de \$334,000.00, conformément aux plans, devis et cahiers des charges préparés par Pluritec Ltée, Consultants.

Cependant, un montant additionnel de \$25,000.00 sera payé à l'entrepreneur pour le pompage temporaire durant l'installation des pompes, montant qui devra toutefois être réduit si la capacité de pompage peut être diminuée, et cela suivant la diminution.

Le tout sujet aux clauses, données et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, aux documents y annexés et au règlement No. 548.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

521-74

Echange entre M. Guy Beaudry et la Ville - Lots 23-P.163 et 23-257.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, en vertu duquel M. GUY BEAUDRY cède à la Ville de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision No. 163 du lot originaire No. 23 (23-P.163) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières. En échange, la Ville de Trois-Rivières cède à M. GUY BEAUDRY un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision No. 257 du lot originaire No. 23 (23-257) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières. Ledit échange étant fait sans soulte ni retour.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

522-74

Achat de LA CORP. SANIBEC lots P.203 et P.203-3, re: élarg. Boul. Des Forges.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de LA CORPORATION SANIBEC (Trois-Rivières) a) un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 203 (p.203) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et b) un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 3 de la subdivision officielle du lot originaire No. 203 (P.203-3) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 3,963 pieds carrés, pour le prix de \$2,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. ~~560.~~ 545.

ADOPTE.

JB

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

523-74

Achat de
Mme Antoinette
Perigord -
Lot P.206-1-2,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de MADAME ANTOINETTE PERIGORD, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 2 de la re-subdivision officielle du lot No. 1 du lot originaire No. 206 (P.206-1-2) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,000 pieds carrés, pour le prix de \$165.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

524-74

Achat de
M.P.-Emile
Hardy,
lot P.206-1-1,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. PAUL-EMILE HARDY, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 1 de la re-subdivision du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot originaire 206 (P.206-1-1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 747 pieds carrés, pour le prix de \$125.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

525-74

Achat de M.
Raoul Labonté,
lots Nos
205-P.1 et
206-P.1,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. RAOUL LABONTE, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 205 (205-P.1) et une partie du lot No. 1 de la subdivision officielle du lot No. 206 (206-P.1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 3,422 pieds carrés, pour le prix de \$1,065.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

526-74

Achat de M.
Jacques Cha-
rette,
lot P.204-3,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. JACQUES CHARETTE, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 3 de la subdivision officielle du lot No. 204 (P.204-3) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,238 pieds carrés, pour le prix de \$1,850.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

527-74

Achat de M.
Jacques Bois-
vert,
lot P.205-5,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. JACQUES BOISVERT, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 5 de la subdivision officielle du lot No. 205 (P.205-5) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,257 pieds carrés, pour le prix de \$650.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

528-74

Achat de M.
François Cha-
rette, lot
P.204,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. FRANCOIS CHARETTE, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 204 (P.204) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 827 pieds carrés, pour le prix de \$1,250.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

MARDI, LE 12ièmè JOUR DE NOVEMBRE 1974.

529-74
Achat de Dame
M.-Louise
Bouchard,
lot P.205,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de DAME MARIE-LOUISE BOUCHARD, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 205 (P.205) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 3,223 pieds carrés, pour le prix de \$500.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tous sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~
545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

530-74
Achat de M.
J.-Louis
Forcier,
lot 204-P.5,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. JEAN-LOUIS FORCIER, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 5 de la subdivision officielle du lot No. 204 (204-P.5) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,815 pieds carrés, pour le prix de \$700.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No.

~~560.~~
545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

531-74
Achat de M.
Roger Le-
cours,
lot 205-P.6,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. ROGER LECOURS, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 6 de la subdivision officielle du lot No. 205 (205-P.6) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières d'une superficie de 1,322 pieds carrés, pour le prix de \$275.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~
545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

532-74
Achat de M.
Wellie Géli-
nas,
lot P.205,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. WELLIE GELINAS, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 205 (P.205) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 2,761 pieds carrés, pour le prix de \$460.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~
545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

533-74

Achat de M. Gaston Comeau, lot 206-P.2, élarg. du Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. GASTON COMEAU, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 2 de la subdivision officielle du lot No. 206 (206-P.2) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,312 pieds carrés, pour le prix de \$220.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~
545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

534-74

Achat de M. Michel Masson, lot 204-P.6 et 204-P.7, élarg. du Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. MICHEL MASSON a) un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 6 de la subdivision officielle du lot No. 204 (204-P.6) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et b) un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 7 de la subdivision officielle du lot originaire No. 204 (204-P.7) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 2,774 pieds carrés, pour le prix de \$800.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. ~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

535-74

Achat de M. Donat Boisselle, lot P.202, élarg. du Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. DONAT BOISSELLE, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot 202 (P.202) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,580 pieds carrés, pour le prix de \$405.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. ~~560.~~

545

ADOPTE.

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

536-74

Achat de M. Ro-
saire Chaîné,
lot P.204,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. ROSAIRE CHAINE, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 204 (P.204) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,626 pieds carrés, pour le prix de \$1,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

537-74

Achat de M.
Arthur Bou-
rassa,
lots
P.202-64,
P.202-18 et
P.202 n.s.,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. ARTHUR BOURASSA, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 64 de la subdivision officielle du lot No. 202 (P.202-64) du lot No. 18 de la subdivision officielle du lot originaire No. 202 (P.202-18) et du lot No. 202 (P.202 n.s.) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 2,040 pieds carrés, pour le prix de \$1,010.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No.

~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

538-74

Achat de M. Ro-
ger Gaudet,
lot P.202,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Lionel Martin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. ROGER GAUDET, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 202 (P.202) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,705 pieds carrés, pour le prix de \$680.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

539-74
Achat de M.
Maurice Ab-
bott,
lot P.199,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean Paquin, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. Maurice ABBOTT, de Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No. 199 (p.199) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,233 pieds carrés, pour le prix de \$3,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No.

~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

540-74
Achat de Dame
Julia Bois-
vert,
lot
Ptie 203 n.s.,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de DAME JULIA BOISVERT, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot No. 203 (Ptie 203 n.s.) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 1,592 pieds carrés, pour le prix de \$2,100.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

541-74
Achat de M.
Omer Blais,
lot Ptie 202,
élarg. du
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. OMER BLAIS, de Trois-Rivières, un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 202 (Ptie 202) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 2,064 pieds carrés, pour le prix de \$1,600.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement

No. ~~560.~~

545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, en vertu duquel M. GAETAN BOURASSA cède à la Ville de Trois-

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

542-74
Echange de terrain entre la Ville et M. Gaëtan Bourassa, lots 202-P.174, 202 ptie n.s. et 202-P.1, élarg. du Boul. Des Forges.
Adoption.

Rivières un terrain connu comme faisant partie de la subdivision 174 du lot originaire 202 (202-P.174) et une partie non subdivisée du lot 202 (202 ptie n.s.) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières contenant une superficie de 1,964 pieds carrés.

En échange, la Ville de Trois-Rivières cède à M. GAËTAN BOURASSA un terrain connu comme faisant partie de la subdivision No. 1 du lot originaire 202 (202-P.1) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, contenant une superficie de 1,134 pieds carrés.

Le présent échange est consenti moyennant une soulte de \$1,060.00 payable comptant par la Ville, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. ~~560~~ *B* 545

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

543-74
Comptes payés, octobre 1974.
Adoption.

Que les comptes au montant total de \$2,576,522.71, comprenant les chèques payés, la finance et les paies du mois d'octobre 1974, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

544-74
Comptes à payer.
Liste hebdomadaire.
Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente la paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte	\$ 38,898.77
Gaston Paillé	4,835.64
Maurice Couture	248.00
Dalby Inc.	514.00
Hydro-Québec	2,969.40
Germain Provencher	3,147.31
Marcel Dubé	13,806.67
Nettoyeurs Modernes:	
Bâtisses de la Ville (9/11/74)	496.84
Bâtisses de la Ville (26/10/74)	496.84
Postes Nos 2 et 3 (11 octobre 1974)	136.00
Postes Nos 2 et 3 (18 octobre 1974)	134.96
Postes Nos 2 et 3 (25 octobre 1974)	133.88
Poste No. 1 (25 octobre 1974)	478.23
Jean De Charette- Comm. Scolaire	354.00
" " - Désiré Lecours	287.50
Paul Villeneuve	208.80
Place Le Centurion	185.47
Yvon Poirier	311.51
J.Paul Dorion	40.00
Guy-Paul Simard	202.71
A. Laneuville	73.49
Roger Caron	88.00
Institut de Police du Québec	25.00
" " "	50.00
Publicité Trans-Kébec	48.00
Léo Daoust Const. Maritime	588.00
Raoul Bellavance	100.00

MARDI, LE 12^{ième} JOUR DE NOVEMBRE 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

546-74

Nomination
Commission
Permanente.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes une Commission Permanente composée de tous les membres du Conseil, conformément à l'article 68 de la Loi des Cités et Villes et à l'article 20 du règlement No. 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

547-74

Approb. subdiv.
lot No. 14-1,
Boul. Des Forges
et app. à
M. A. Rioux.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, Arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 14 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne comprenant le lot No. 14-1, situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Arthur Rioux.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

548-74

Approb. subdiv.
lot 1119-1164,
rue Louis Pasteur
et app.
aux Soeurs de
Miséricorde.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 5 novembre 1975, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 1119 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 1119-1164 situé rue Louis Pasteur et appartenant aux Soeurs de Miséricorde.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

549-74

Approb. subdiv.
lot No. 19-16,
Boul. Des Forges
et app. à
M. Louis Démon-
tigny.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en date du 30 octobre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 19 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, comprenant le lot No. 19-16 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Louis Démon-tigny.

ADOPTE.

ATTENDU que le boulevard des Récollets est une concentrique parfaite qui relie les principales voies de pénétration vers le centre-ville comme les rues Papineau, Des Forges, Ste-Marguerite, l'autoroute 755 et qui devrait aussi relier les rues Bellefeuille et le boulevard Royal (route 2);

ATTENDU que le boulevard des Récollets est une voie qui relie entre eux des secteurs résidentiels très importants, trois (3) centres d'achats, la zone industrielle no. 1;

MARDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

ATTENDU que le prolongement du boulevard des Récollets faciliterait l'accès au port de Trois-Rivières dont l'importance pour l'industrie grandit sans cesse;

ATTENDU que le prolongement du boulevard des Récollets faciliterait aux usagers de la route No. 2 l'accès à l'autoroute 755 de même qu'au 2ième pont sur la rivière St-Maurice;

ATTENDU que le prolongement du boulevard des Récollets favoriserait la mise en valeur des terrains industriels et commerciaux environnant ce prolongement;

550-74

Prolongement

Boul. Des
Récollets.

Dem. V. T.-R,-
O. prendre
mesures nécess.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières prie la Ville de Trois-Rivières-Ouest de bien vouloir prendre les mesures nécessaires en vue du prolongement du Boulevard Des Récollets, pour les raisons mentionnées au préambule de la présente résolution.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

551-74

Demande à la
Comm. Scol. de
T.R., cession
terrain empla-
cement Ecole
Des Pins.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières demande par les présentes à la Commission Scolaire de Trois-Rivières de bien vouloir lui céder, pour le prix de \$1.00, le terrain situé sur l'emplacement de l'école Des Pins, connu et désigné comme étant composé des lots Nos 1130-70, 71, 75, 76, P.72, P.73 et P.74 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, en vue de son utilisation pour fins publiques et communautaires.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE suppléant

GB/ho

LUNDI, LE 18ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville lundi, le 18ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire suppléant:	Fernand	COLBERT
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 novembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 12 novembre 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 novembre 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- f) Règlement décrétant la confection d'un plan en vue du renouvellement de l'homologation du Boulevard Des Forges, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- g) Amendement au règlement No. 304 concernant les stalles de stationnement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

- h) Amendement au règlement No. 4 - Emission d'un permis et tarif exigé pour l'installation d'abris temporaires pour véhicules-automobiles, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 novembre 1974.
- i) Amendement au règlement No. 4 - Marge de recul sur le côté nord de la rue St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.

Avis motion.
Am. résol. No.
487-74,
vente terrain
à P.A. Guoin.

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution amendant la résolution No. 487-74 concernant une vente de terrain à P.A. GOUIN LTEE, en ajoutant les mots suivants à la fin du second alinéa:

"Lequel contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie."

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Gaston Vallières.

Avis motion.
Modification
règl. 562.

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution pour modifier le règlement No. 562 de façon à inclure le préambule dudit règlement tel que soumis.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1974.

Signé: Fernand Goneau.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

552-74

Résol. 212-74

re: cession par
la Comm. Scol.
de T.-R.
rescindée.
Adoption.

Que la résolution No. 212-74 adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 mai 1974, relativement à une demande de cession par la Commission Scolaire de Trois-Rivières à la Ville de Trois-Rivières du terrain situé sur l'emplacement de l'école Des Pins, soit et est par les présentes rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

553-74

Règl. No.
191-46-B,
hauteur bâti-
ments permise
dans la zone
RC-25-3.
Adoption.

a) Que le règlement No. 191-46-B, modifiant le règlement No. 191 en ce qui a trait à la hauteur des bâtiments permise dans la zone RC-25-3 (rue Louis Pasteur), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

b) Qu'une assemblée publique pour les personnes qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur et situées dans la zone concernée sera tenue le 27 novembre 1974, à 7:30 heures p.m., au lieu ordinaire des séances du Conseil.

ADOPTE.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

554-74
Règl. No.
186-Z-16,
install. par-
comètres rue
Royale.
Adoption.

Que le règlement No. 186-Z-16, amendant le règlement No. 186 en ce qui a trait aux tarifs et à l'installation de parcomètres, sur le côté nord de la rue Royale, entre les rues Laviolette et Bonaventure, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

555-74
Compte rendu
12/11/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 novembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

556-74
Acc. plans
travaux aque-
duc et égout
rue Paul Sauvé.
Re: règl. 567.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Paul Sauvé, entre la rue J.H. Fortier et le lot 173-130-24, tel que décrit par le règlement No. 567, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics en regard de ce règlement et autorise le Directeur des Travaux Publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

557-74
Vente à M.
Alfred Hé-
roux, lot
P.8.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire, ou en son absence M. le Maire suppléant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Yves-M. Veillette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ALFRED dit FREDDY HEROUX un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot No. 8 (P.8) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Etienne, contenant une superficie de 11,659 pieds carrés, pour le prix de \$900.00 payable comptant.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil et à son approbation par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 18ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

558-74

Acc. plans Ing.

Conseils - modi-

fication décan-

teurs, usine

de traitement

d'eau,

re: régl.548

(item 3).

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, désirant procéder à la modification des deux décanteurs "Walker" à son usine de traitement d'eau tel que décrit au règlement No. 548 (item 3), accepte les plans et le cahier des charges préparés par les Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina et Associés en regard de ce règlement et autorise les Ingénieurs-Conseils Labrecque, Vézina et Associés à soumettre lesdits plans et cahier des charges et à solliciter par les présentes leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

559-74

Comptes à

payer.

Liste hebdo-

madaire.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Constr. Impact Limitée	\$ 127,495.38
Gaston Paillé	9,101.81
Maurice Couture Limitée	375.00
Bégin Paysagiste	574.70
Pépinière des Laurentides Inc.	983.15
Jean Méthot	207.10
Photo Lambert Inc.	375.00
Atelier des Vieilles Forges	75.00
Guilbault Transport	63.25
H.P. Durand	84.35
Roméo Robert	99.84
Produits de Ciment St-Maurice	4,754.00
Nettoyeurs Modernes	
Entretien bâtisses H. de Ville	496.84
Entretien Poste No. 1 - 2/11/74	170.00
Entretien Postes Nos 1 et 2 - 2/11/74	133.88
Entretien Poste No. 1 - 9/11/74	170.00
Entretien Postes Nos 2 et 3 - 9/11/74	134.93
Badeaux, Gosselin Inc.	300.00
Jacques St-Laurent	47.59
Comité des Loisirs St-Louis	150.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	300.00
Loisirs St-Sacrement	245.00
Loisirs des Vieilles Forges	150.00
Loisirs Ste-Thérèse	150.00
Loisirs Ste-Marguerite	270.00
Loisirs St-Jean Brébeuf	100.00
Loisirs Notre-Dame de la Paix	150.00
Loisirs Ste-Cécile	450.00
Roger Lafontaine	40.00
Jean-Louis Levasseur	180.00
Fleuriste Laviolette	20.00
Maurice Lefebvre	200.00
Palais du Dragon	25.92
Claude Néon Limitée	2,541.64
Trottier Métal Inc.	3,450.00
Produits de Ciment St-Maurice	1,357.10
Saillant Inc.	781.40
J.U. Houle	3,423.08
Brunelle Inc.	2,450.00

LUNDI, LE 18^{ième} JOUR DE NOVEMBRE 1974.

Commission Scolaire de T.-Rivières	\$	668.95
Jean Alarie		50.10
Massicotte & Fils - rue Williams		13,609.39
Massicotte & Fils - Boul. Des Forges		55,095.89
Massicotte & Fils - 6 ^{ième} Rue		24,786.22
Roland Lemire		45.00
Leroux, Beaudry, Picard & Ass.		2,580.60
Racine, Larochelle & Ass.		1,938.25

ADOPTE.

CONSIDERANT que M. Robert ARBOUR, domicilié à 2120 La Jonquière, App. 2, Trois-Rivières, a remporté récemment une médaille de bronze lors d'une compétition internationale de judo tenue en Allemagne, alors que 18 Nations étaient représentées;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE A L'UNANIMITE:

560-74

Félicitations
à M. Robert
Arbour.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en se réjouissant vivement des brillants succès remportés par M. Robert ARBOUR, ainsi que de l'honneur qui lui échoit, le prie de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

Guy Dumais *Gilles Beaudoin*
GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 25ième jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les conseillers:	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 1974 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 21 novembre 1974 en regard du règlement No. 567 soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 12 novembre 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 novembre 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- f) Amendement au règlement No. 304 concernant les stalles de stationnement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Emission d'un permis et tarif exigé pour l'installation d'abris temporaires pour véhicules-automobiles, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

à la séance du 12 novembre 1974.

- h) Amendement au règlement No. 4 - Marge de recul sur le côté nord de la rue St-Philippe, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

561-74
Am. règl. No.
562 -
Article 1.A.
Adoption.

Que le règlement No. 562, autorisant le Conseil à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'égout sur la rue Père Daniel, entre les rues St-Jude et Baillargeon, de réfection de l'infrastructure et de pavage sur la rue Bellefeuille, entre le Boulevard Normand et la rue Père Daniel, et à emprunter une somme n'excédant pas \$252,000.00 à ces fins, soit et est par les présentes amendé en ajoutant, après l'article 1, l'article suivant:

"ART. 1.A.- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

562-74
Résol. 487-74,
15/10/74 amendée.
Re: Vente à P.A. Gouin Ltée.
Adoption.

Que la résolution 487-74, adoptée par le Conseil le 15 octobre 1974, concernant la vente des lots 19-14, 21-3-6 et 22-5-6 du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières à P.A. GOUIN LTEE, soit et est par les présentes amendée en ajoutant la phrase suivante à la fin du second alinéa:

"Lequel contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie."

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONCE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

563-74
Règl. 566 -
Plan re: élargissement du Boul. Des Forges entre 6e et Du Rochon.
Adoption.

Que le règlement No. 566, décrétant la confection d'un plan en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre la 6ième Rue et le Boulevard Du Rochon sur le lot No. P.176 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

564-74
Compte rendu
18/10/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 18 novembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

ATTENDU que, conformément au règlement No. 566, adopté par le Conseil, le 25 novembre 1974, l'arpenteur-géomètre de la Ville, M. Jean-Paul Duguay, a préparé un plan en vue de l'élargissement du Boulevard DES FORGES, entre la 6ième Rue et le Boulevard Du Rochon, sur le lot No. P.176 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que ce plan est conforme aux désirs du Conseil;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

ET RESOLU:

Que le plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 28 octobre 1974, portant le numéro 104-19 et dont un double est annexé à la présente résolution pour être déposé aux archives de la Ville, montrant, entourées d'un liséré jaune les lisières de terrain nécessaire en vue de l'élargissement du Boulevard Des Forges, entre la 6ième Rue et le Boulevard Du Rochon, sur le lot No. P.176 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, est accepté et approuvé, et que les procédures de confirmation du dit plan par la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, soient faites, conformément à la loi, de manière à rendre ce plan obligatoire pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute personne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 204-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-3-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 204-3-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jacques Charette.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 204-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-3-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 204-3-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jacques Charette.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre

565-74

Approb. plan
élargissement
du Boul. Des
Forges, re:
règl. 566.
Adoption.

566-74

App. plan
subdiv. lots
204-3-1 et
204-3-2,
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

567-74

Autor. sign.
plan et livre
subdiv. lots
204-3-1 et
204-3-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

568-74
App. plan
subdiv. lots
203-3-1 et
203-3-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 203-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 203-3-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 203-3-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Corporation Sanibec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

569-74
Autor. sign.
plan et livre
subdiv. lots
203-3-1 et
203-3-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 203-3 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 203-3-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 203-3-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Corporation Sanibec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

570-74
App. plan
subdiv. lots
205-5-1 et
205-5-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 205-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot No. 205-5-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot No. 205-5-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jacques Boisvert.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

571-74
Autor. sign.
plan et livre
subdiv. lots
205-5-1 et
205-5-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot No. 205-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières comprenant le lot No. 205-5-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot No. 205-5-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jacques Boisvert.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

572-74
App. plan
subdiv. lots
204-6-1 et 2
204-7-1 et 2
Boul. Des Forges.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 204-6 et 204-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 204-6-1 et 204-7-1, situés Boul. Des Forges.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

ges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et les lots Nos 204-6-2 et 204-7-2 situés Boulevard Des Forges et appartenant à M. Michel Masson.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

573-74

Autor. sign.
plan et livre
subdiv. lots
204-6-1 et 2
204-7-1 et 2,
Boul. Des
Forges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots Nos 204-6 et 204-7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots Nos 204-6-1 et 204-7-1 situés Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et les lots Nos 204-6-2 et 204-7-2 situés Boulevard Des Forges et appartenant à M. Michel Masson.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

574-74

App. plan
subdiv. lots
204-5-1 et
204-5-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 204-5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-5-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 204-5-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jean-Louis Forcier.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

575-74

Autor. sign.
plan et livre
subdiv. lots
204-5-1 et
204-5-2, Boul.
Des Forges.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot 204-5 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 204-5-1 situé Boulevard Des Forges et appartenant à la Ville de Trois-Rivières et le lot 204-5-2 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jean-Louis Forcier.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

576-74

App. plan cor-
rections lots
169-1-1 et 2
170-50 et
170-111.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation aux plans préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 7 février 1974 et du 20 novembre 1974, montrant un projet de correction des lots 169-1-1 (rue), 169-1-2, 170-50 (rue) et 170-111 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

577-74

Achat de Dargis & Frères Ltée, lots P.203,P.204, P.205,P.206. Elargissement Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean De Charette, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de LES ENTREPRISES DARGIS & FRERES LTEE un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 203,204,205 et 206 (P.203, P.204, P.205 et P.206) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie totale de 9,752 pieds carrés, pour le prix de \$980.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

578-74

Achat de Denis Landry, lot P.202. Elargissement Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de M. DENIS LANDRY un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot 202 (P.202) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,885 pieds carrés pour le prix de \$1,165.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

579-74

Achat de Dame Denise Gaudet, lot P.202. Elargissement Boul. Des Forges. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, Notaire, par lequel la Ville de Trois-Rivières achète de DAME DENISE GAUDET un emplacement connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée du lot 202 (P.202) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie de 1,138 pieds carrés pour le prix de \$2,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement du Boulevard Des Forges.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 545.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

580-74

Contrat Hydro-Québec, électr. station de pompage coins Père Daniel et Notre-Dame. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour l'alimentation et l'opération d'une station de pompage située au

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

coin des rues Père Daniel et Notre-Dame.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

CONSIDERANT que les résidants du secteur St-Michel Des Forges ont fait part au Conseil qu'ils éprouvaient des ennuis et des inconvénients sérieux par suite du trop grand nombre d'abonnés sur la même ligne téléphonique;

CONSIDERANT que ces citoyens désirent bénéficier des mêmes avantages que les citoyens des autres secteurs de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

581-74

Demande à Bell
Canada - servi-
ce adéquat aux
résidants du
secteur St-Mi-
chel.

Adoption.

SECONDE A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tout en appuyant les doléances des requérants, prie la Compagnie Bell Canada de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de donner suite aux demandes justifiées des résidants du secteur St-Michel Des Forges et leur procurer un service adéquat auquel ils sont en droit de s'attendre.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

582-74

Comptes à
payer.
Liste hebdo-
madaire.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Arno Electrique	\$ 26,759.65
De L'Orme Construction	26,936.36
Pépinière Des Laurentides	725.00
Massicotte & Fils	65,041.17
Club Inter-City Trois-Rivières	458.20
AHMQ Trois-Rivières	229.10
Loisirs St-Louis	92.20
Loisirs St-Jean Baptiste	549.84
Loisirs St-Sacrement	549.84
Loisirs Vieilles Forges	229.10
Loisirs Ste-Thérèse	549.84
Loisirs Ste-Marguerite	458.20
Loisirs St-Jean Brébeuf	504.02
Loisirs Notre-Dame de la Paix	641.48
Loisirs Notre-Dame	274.92
Centre Landry	458.20
Loisirs Ste-Cécile	412.38
Loisirs Normanville	274.92
Loisirs St-Philippe	366.56
Jean Alarie	50.10
Garage Girard & Frère - Unité 234 - Policiers	15.00
" " " - Unité 231 - "	179.00

ADOPTE.

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

583-74

Requête formation association "Le Club de Camping du Coeur du Québec".
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de messieurs Jean-Claude Massicotte, Yvon Drolet, Jules Landry, Réal Cyrenne, Denis Beaumier, Donat Drouin, Roméo Gauthier, Jean-Claude Frigon, Jean Ayotte et Claude Frigon, désirant se former en association sous le nom de "LE CLUB DE CAMPING DU COEUR DU QUEBEC", conformément au chapitre 298 des Statuts Révisés de Québec 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

584-74

Indemnité à M. Simon Dubé, propriété 3864 De Grand Mesnil.
Rénovation N.-Dame de la Paix.
Adoption.

D'accorder à M. Simon DUBE, une indemnité de \$8,350.00 pour l'acquisition, de gré à gré, des propriétés qui étaient sises aux numéros civiques 3864 et 3864-A de la rue De Grand Mesnil, dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot No. 178-P.114 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$8,350.00 comprend tous les dommages qu'il subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

585-74

Indemnité à Dame Vve Ernest GAMACHE, propriété 3770 Boul. D. Forges.
Rénovation N.-Dame de la Paix.
Adoption.

D'accorder à Dame Vve Ernest GAMACHE, une indemnité de \$7,650.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété qui était sise au numéro civique 3770 Boul. Des Forges, dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot P.177 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$7,650.00 comprend tous les dommages qu'elle subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

586-74

Indemnité à M. Alphonse DUBE, prop. 1368-70-72-76 et 78, rue Aubuchon.

D'accorder à M. Alphonse DUBE, une indemnité de \$37,500.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de ses propriétés ainsi que de son commerce, qui étaient sis aux numéros civiques 1368-70-72-76 et 78 de la rue Aubuchon, dont le terrain est connu et désigné comme étant les lots Nos 178-85 et 177-63 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

Rénovation
Notre-Dame de
la Paix.
Adoption.

cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$37,500.00 comprend tous les dommages qu'il subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

587-74
Indemnité à
MM. Alphonse
Dubé et
Lorenzo Grenier
propriété
1333 Vézina.
Rénovation
N.-Dame de
la Paix.
Adoption.

D'accorder à Messieurs Alphonse DUBE et Lorenzo GRENIER, une indemnité de \$6,495.00 pour l'acquisition de gré à gré, de la propriété qui était sise au numéro civique 1333 de la rue Vézina dont le terrain est connu et désigné comme étant le lot No. 178-110 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$6,495.00 comprend tous les dommages qu'ils ont subis à la suite de leur éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

588-74
M. L. Julien,
membre du
Comité de Fds
de Pension pour
prochain terme
(3 ans).
M. L. Thibeault,
substitut.
Adoption.

a) Que M. le conseiller Lionel JULIEN soit et est par les présentes maintenu dans ses fonctions de membre du Comité du Fonds de Pension de la Ville de Trois-Rivières pour le prochain terme de trois (3) ans, en qualité de représentant du Conseil Municipal.

b) Que M. le conseiller Léo THIBEAULT soit par les présentes maintenu dans ses fonctions de substitut de M. le conseiller Lionel Julien sur le Comité du Fonds de Pension de la Ville de Trois-Rivières, pour le prochain terme de trois (3) ans.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

589-74
Engagement
M. G.E. Trahan,
gérant Piste
de Courses ter-
rain Exposition
Adoption.

Que M. Gabriel E. TRAHAN soit et est par les présentes engagé en qualité de Gérant de la Piste de Courses du Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières pour une période d'un an, au salaire de \$22,000.00 par année.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a manifesté le 8 octobre 1974 son intention de collaborer avec la Société d'Habitation du Québec pour appliquer les ententes fédérale-provinciales à l'intérieur de la Ville, et ainsi faire profiter les citoyens des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie;

LUNDI, LE 25ième JOUR DE NOVEMBRE 1974.

ATTENDU qu'à la demande, et en collaboration avec le Comité des Citoyens du secteur Hertel, la Ville désire implanter le plus tôt possible un programme d'aménagement de quartier, de déblaiement de terrain et de restauration des bâtiments;

590-74

Demande aide
financière à
la Soc. d'Hab.
du Québec.
Réaménagement
secteur Hertel.
Adoption.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'une demande officielle d'aide financière soit produite par la Ville de Trois-Rivières à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC pour lui permettre le réaménagement du secteur Hertel dès le début de l'année 1975.

ADOPTE.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a manifesté le 8 octobre 1974 son intention de collaborer avec la Société d'Habitation du Québec pour appliquer les ententes fédérale-provinciales à l'intérieur de la Ville, et ainsi faire profiter les citoyens des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie;

ATTENDU que la Ville aurait besoin pour 1975 de 50 logements à prix modique pour faciliter son programme d'amélioration de quartier, de déblaiement de terrain et de restauration de bâtiments;

ATTENDU que dans le secteur Hertel la Ville aurait besoin et serait prête immédiatement à construire des logements sur les terrains qui lui appartiennent déjà;

ATTENDU que ces logements seraient dispersés dans le secteur, qu'ils répondraient à un besoin urgent, qu'ils respecteraient l'environnement au plan architectural et qu'ils seraient des agents incitateurs à la restauration des autres bâtiments;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

591-74

Demande officielle de prêt
à la Soc. d'Hab.
du Québec -
Programme de
constr. 50 lo-
gements.
Adoption.

Qu'une demande officielle de prêt pour la réalisation d'un programme de construction de 50 logements de différentes grandeurs, soit produite immédiatement à la Société d'Habitation du Québec pour la réalisation de ce projet se concrétise en 1975.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.

 
GREFFIER MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 2ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenué à l'Hôtel de Ville, le 2ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Léopold	ALARIE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbaux.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 novembre 1974 et celui de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue le 27 novembre 1974 en regard du règlement No. 191-46-B soient adoptés.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 12 novembre 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 novembre 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- f) Amendement au règlement No. 304 concernant les stalles de stationnement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Emission d'un permis et tarif exigé pour l'installation d'abris temporaires pour véhicules-automobiles, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 novembre 1974.

LUNDI, LE 2ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

Avis motion.
Résol. rescin-
dant résol.
engagement
M. G.E. Trahan,
Gérant Piste
de Courses,
25/11/74.

Je donne avis par les présentes que je proposerai à une prochaine assemblée une résolution pour rescinder la résolution adoptée par le Conseil, le 25 novembre 1974 concernant l'engagement de M. GABRIEL E. TRAHAN comme Gérant de la Piste de Courses du Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de décembre 1974.

Signé: Lionel Julien.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

592-74

Règl. 4-Z-114,
marge de recul
rue St-Philippe
(Badeaux).
Adoption.

Que le règlement No. 4-Z-114, amendant le règlement No. 4, quant à ce qui a trait à la marge de recul sur la rue St-Philippe (Badeaux), soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

593-74

Compte rendu,
25/11/74.
Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 25 novembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

594-74

Engagement
M. G.E. Trahan,
gérant
Piste de
Courses.
Adoption.

Que M. GABRIEL E. TRAHAN soit et est par les présentes engagé en qualité de Gérant de la Piste de Courses du Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières pour une période d'un an, au salaire de \$22,000.00 par année, sans toutefois être reconnu comme officier municipal.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

595-74

Taux d'intérêt
pour arrérages
de taxes.
Adoption.

Qu'en vertu des dispositions de l'article 517 de la Loi des Cités et Villes, le taux d'intérêt pour arrérages de taxes municipales soit et est par les présentes établi à 12% l'an pour l'année financière 1975.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

596-74

Contrat avec
B.D.T. Inc.,
location 58 to-
talisateurs.
Re: Courses.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel B.D.T. INC. loue à la Ville de Trois-Rivières 58 totalisateurs (machine à mutuel) en place, avec en plus le système de contrôle de la compilation des

LUNDI, LE 2ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

paris, le tout se trouvant présentement à l'estrade de courses du Parc de l'Exposition, moyennant le paiement par la Ville d'un loyer de \$700.00 par programme de courses, avec minimum de 60 programmes annuellement. Ce bail étant fait pour une durée d'un an, commençant le 1er décembre 1974 pour se terminer le 30 novembre 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

597-74

Bail avec Le Club de Courses Laviolette Inc., re: location mobilier et équipement des Parc de l'Exposition. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel LE CLUB DE COURSES LAVIOLETTE INC. loue à la Ville de Trois-Rivières tout le mobilier et l'équipement qui se trouvent présentement à l'estrade de courses du Parc de l'Exposition et dont une liste détaillée est annexée au présent bail pour en faire partie intégrante, moyennant le paiement par la Ville d'un loyer de \$250.00 par programme de courses, avec minimum de 60 programmes annuellement. Ce bail étant fait pour une durée d'un an, commençant le 1er décembre 1974 pour se terminer le 30 novembre 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

598-74

Approb. plan subdiv. lots 169-1-77, 169-1-78 et 170-129. Boul. Rigaud. Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 28 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 169-1 et 170 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 169-1-77, 169-1-78 et 170-129 situés Boulevard Rigaud et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

599-74

Autor. sign. plan et livre, subdiv. lots 169-1-77, 169-1-78 et 170-129. Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 28 novembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots 169-1 et 170 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 169-1-77, 169-1-78 et 170-129 situés Boulevard Rigaud et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

LUNDI, LE 2ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

600-74

Comptes à
payer.Liste hebdo-
madaire.

Adoption.

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des
comptes suivants:

Pluritec Limitée	\$ 8,508.62
" "	31,598.62
J.A.M. Langlois & Ass.	587.83
Caron, Juneau, Bigué, Baril	2,000.00
Marcel Dubé	8,406.77
Produits de Ciment St-Maurice	19,646.80
Gaston Bourassa	27,774.24
Colloque en Récréation	100.00
Comité Inter-Cité Trois-Rivières	100.00
Reed Mere Chrysler Ltd	5,062.25
Soc. Générale des Systèmes Urbains	19,500.00
Lionel Duval	80.00
Raoul Bellavance	100.00
Nettoyeurs Modernes - Bâtisse de laVille	496.84
" " - Poste No. 1	170.00
Marché Victoria Inc.	373.22
Rosaire Pouliot	100.00
Jean-Luc Dion	60.00
André Gingras	21.49
Alvin Doucet	92.38
Deschamps Photos	6.00
J.D. Gélinas Enr.	22.14
La Presse	200.20
Association des Arbitres - Hockey Mauricie	240.75
Guy Maillette	28.75
P.A. Gouin	62.70
Armand Legendre	240.90
Claude Dufour	235.80
Armand Gagné	119.70
A. Laferté	421.80
Juneau Moto	4.80

ADOPTE.

ATTENDU que les municipalités éprouvent certaines difficultés tant sur le plan administratif que financier au niveau de la force policière;

ATTENDU que le coût de la police, dans les municipalités, représente une forte portion du budget général;

ATTENDU que les délégués ont soumis une foule de considérations au cours de l'atelier;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

601-74

Demande appui
des membres
de L'U.M.Q. -
par le Comité
sur la Police.
Re: refonte du
système de
police.
Adoption.

a) Que le Comité sur la Police formé au sein de l'Union prenne les dispositions nécessaires pour obtenir l'appui des membres de l'U.M.Q., dans le but de procéder à une refonte complète du système de police, de façon à répartir équitablement les tâches et l'effort fiscal au niveau des différents gouvernements fédéral, provincial et municipal;

b) Que, sans limiter les buts ci-haut précités, le Comité sur la Police formé au sein de l'Union, prenne les dispositions nécessaires pour obtenir l'appui des membres de l'U.M.Q., aux fins de:

- 1- Clarifier définitivement et déterminer les normes d'embauche des agents et cadets de la Sûreté du Québec et des corps

LUNDI, LE 2ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

de police municipaux;

- 2- Effectuer les pressions nécessaires auprès des autorités gouvernementales, afin d'obtenir une aide financière substantielle quant au recyclage des policiers;
- 3- Effectuer les pressions nécessaires auprès des autorités gouvernementales et auprès de la Commission de Police du Québec, afin de clarifier définitivement la position administrative d'une municipalité face à son corps de police;
- 4- Effectuer les représentations nécessaires afin de vérifier l'opportunité de procéder à l'embauche d'employés civils, pour l'observation des règlements municipaux;
- 5- Effectuer les représentations nécessaires auprès des autorités compétentes, afin d'éliminer le maraudage des policiers après leur formation;
- 6- Effectuer des ententes avec le Ministère de la Justice, afin de rembourser les dépenses encourues par les municipalités, concernant la présence de policiers en Cour de Justice, lorsque leur dite présence est nécessaire pour des causes relevant des Lois provinciales ou fédérales;
- 7- Effectuer les études appropriées sur l'opportunité d'abolir les services de police municipaux pour les municipalités de 15,000 âmes et moins; de faire assurer ce service par la Sûreté du Québec;
- 8- Effectuer les études appropriées et les représentations nécessaires sur l'opportunité de faire subventionner par le Gouvernement provincial les coûts des services de police pour l'ensemble des municipalités du Québec.

ADOPTE.

CONSIDERANT la teneur des délibérations prises lors de l'atelier sur la Loi de l'Evaluation foncière;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

602-74

Comité de
l'U.M.Q. -
Loi de l'Eva-
luation fonciè-
re.
Adoption.

- a) Que le Comité formé au sein de l'Union continue le travail amorcé quant à la parution du manuel d'évaluation, et quant à son adaptation au régime municipal;
- b) Que le Comité formé au sein de l'Union continue l'étude de la Loi article par article, et entreprenne les représentations opportunes auprès des autorités concernées;
- c) Que le Comité fasse les représentations nécessaires concernant particulièrement les résidences habitées par les religieux, de façon à ce que les propriétés occupées par des membres de communautés religieuses qui enseignent, par exemple, et qui reçoivent des salaires au même titre que les Laïcs, ne soient pas exemptés de taxe, étant donné que cesdites propriétés bénéficient des mêmes services que les autres contribuables.
- d) Que le Comité effectue les études appropriées, de façon à analyser l'opportunité de conserver ou d'abroger dans la Loi de l'Evaluation, certaines ou chacune des dispositions concernant les biens non imposables et certaines exemptions prévus à ladite Loi.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1974.

ATTENDU que la Commission de Refonte des Lois Municipales a déposé un premier tome auprès des autorités pertinentes au mois de septembre 1974;

ATTENDU que les municipalités n'ont pu prendre connaissance des dispositions y-incluses;

ATTENDU que les recommandations faites par la Commission Hébert sont vitales pour toutes les municipalités;

ATTENDU qu'il serait nécessaire de reconsidérer les recommandations faites par la Commission, dans le but d'établir leur correspondance avec les recommandations faites par l'U.M.Q.;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

603-74

Commission de Refonte des Lois Municipales.

Analyse des recommandations de la Commission.
Adoption.

De confier au Comité siégeant sur la Refonte des Lois Municipales formé au sein de l'Union, le mandat suivant:

- Analyser les recommandations de la Commission;
- Consulter les membres de l'U.M.Q. sur l'opportunité de souscrire ou de rejeter les recommandations de la Commission;
- Remettre à jour le mémoire de l'U.M.Q. présenté à la Commission de Refonte des Lois Municipales;
- Continuer le dialogue amorcé entre le Comité de l'Union et la Commission Hébert.

ADOPTE.

ATTENDU que l'analyse des recommandations de l'atelier Fiscalité révèle des positions très partagées quant aux principes d'une réforme fiscale;

ATTENDU que des éléments de solutions ne peuvent être dégagés sans une étude approfondie des conséquences de toute proposition de réforme;

ATTENDU que la Fiscalité représente une préoccupation majeure pour les municipalités et est un élément déterminant sur la capacité de chaque municipalité à occuper son champ de responsabilité;

ATTENDU que les membres de l'atelier Fiscalité acceptent le principe de contribuer au financement d'une étude relative à ce problème;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

604-74

U.M.Q. - Fiscalité.
Adoption.

- a) Que l'U.M.Q. prenne les moyens nécessaires pour qu'une étude précise soit faite, afin de mettre en relief les formules de réformes possibles et les conséquences de leur application;
- b) Qu'un Comité de l'U.M.Q. se penche sur la formulation d'un projet de partage de l'assiette fiscale et effectue dans cette perspective les consultations nécessaires auprès du secteur scolaire et des municipalités;
- c) Que l'U.M.Q., dans ses travaux, conserve la préoccupation du respect de la capacité de payer du petit propriétaire, en particulier, versus les besoins de la municipalité.

ADOPTE.

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1974.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

605-74

U.M.Q. -
Formation d'un
ministère du
Loisir.
Adoption.

- a) Que l'U.M.Q. recommande au gouvernement du Québec la création d'un ministère du Loisir dont le mandat puisse assurer la coordination de l'ensemble des secteurs inhérents à la dimension Loisir;
- b) Que l'U.M.Q. demande au Haut-Commissariat de majorer l'aide financière accordée aux municipalités dans le cadre des projets d'implantation d'équipements majeurs, afin de pallier à l'augmentation croissante des coûts de construction et d'emprunt;
- c) Que l'U.M.Q. accentue son mandat d'information:
 - en favorisant les échanges entre les municipalités;
 - en diffusant les programmes offerts par les diverses structures gouvernementales;
 - en assurant la diffusion de renseignements concernant les principaux intervenants dans le secteur Loisir.
- d) Que l'U.M.Q. se fasse le propagandiste de la volonté des municipalités de s'affirmer comme responsables privilégiés et prioritaires du développement du Loisir et, qu'en ce sens, favorise une politique de mise en place et de soutien aux organismes volontaires.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

606-74

U.M.Q. -
Relations scolaires et municipales -
Loisir.
Adoption.

- a) Que l'U.M.Q. dans le cas des relations scolaires et municipales soutienne le point de vue suivant, auprès des autorités concernées:
- b) Qu'immédiatement dans l'ensemble de la province, les équipements scolaires soient mis à la disposition des municipalités pour fin de Loisir et que là où n'existe pas d'entente, les municipalités ne défraient que les coûts de conciergerie et surveillance;
- c) Qu'à moyen terme une politique de concertation soit engagée entre le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Education pour une utilisation maximale des équipements d'une communauté, et qu'une formule de partage des coûts soit établie d'une façon équitable et uniforme;
- d) Qu'à long terme on envisage, avec pouvoirs à l'appui, d'établir une politique de répartition des coûts basée sur la notion de propriété des équipements en tenant compte que la source des contributions financières est la même;
- e) Qu'en matière de construction d'équipement, des mécanismes statutaires et officiels soient établis de façon à rendre la consultation obligatoire entre les municipalités, les commissions scolaires et les CEGEP.

ADOPTE.

CONSIDERANT la teneur des délibérations prises lors de l'atelier sur les Relations Ouvrières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

LUNDI, LE 2ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

607-74

U.M.Q. -

Création d'un

Service en

relations

ouvrières.

Adoption.

Que l'U.M.Q. procède à la création d'un service en relations ouvrières et retienne les services d'un spécialiste qui assumera principalement les responsabilités suivantes:

- a) Colliger différentes conventions collectives intervenues dans le secteur municipal et en ressortir la teneur des clauses monétaires particulièrement;
- b) Elaborer annuellement et suggérer des "guide lines" sur différentes clauses monétaires;
- c) Rencontrer, informer et agir comme consultant auprès des personnes mandatées pour négocier des conventions collectives;
- d) Etudier et transmettre aux villes membres les cas les plus importants de jurisprudence tant dans le domaine des décisions arbitrales que les décisions du Commissaire-Enquêteur ou du Tribunal du Travail;
- e) Etablir et maintenir des communications avec les institutions ayant un rôle important à jouer dans le domaine des relations de travail, telles que: le Conseil du Patronat, le Ministère de la Fonction Publique, certaines entreprises para-publiques;
- f) Procéder à différentes études et émettre des suggestions sur des faits d'actualité tels que l'Indexation des salaires, les amendements au Code de Travail ou à toute autre législation ouvrière;
- g) Inventorier toutes les sources d'information auxquelles les membres pourraient référer pour obtenir des statistiques, de la jurisprudence;
- h) Etudier l'opportunité de faire des études sur une base régionale dans le domaine des relations ouvrières.

ADOPTE.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 9ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 9ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Léopold	ALARIE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 12 novembre 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 novembre 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- f) Amendement au règlement No. 304 concernant les stalles de stationnement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Emission d'un permis et tarif exigé pour l'installation d'abris temporaires pour véhicules-automobiles,

LUNDI, LE 9^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1974.

avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 12 novembre 1974.

Avis motion.
Règl. 186 am.
Pénalités pour
infractions.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 186,
quant à ce qui a trait aux pénalités pour infractions au règlement.

Lu en Conseil, ce 9^{ème} jour de décembre 1974.

Signé: Lionel Julien.

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

608-74

Résolution
rescindant
résol. engage-
ment M. Trahan,
25/11/74.
Adoption.

SECONDE A L'UNANIMITE:

Que la résolution adoptée par le Conseil le 25 novembre
1974 concernant l'engagement de M. GABRIEL E. TRAHAN en qualité de
Gérant de la Piste de Courses du Parc de l'Exposition de la Ville de
Trois-Rivières soit et est par les présentes rescindée à toutes fins
que de droit.

ADOPTE.

609-74

Compte rendu,
2/12/74.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en
Commission Permanente le 2 décembre 1974, soit reçu, adopté et
ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE.

610-74

Trésorier au-
torisé à em-
prunter
\$1,705,900.
de la Banque
Can. Nationale.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que le Trésorier de la Ville de Trois-Rivières soit et
est par les présentes autorisés à emprunter la somme de \$1,705,900.00
de la Banque Canadienne Nationale, à un taux n'excédant pas le taux
légal en cours, en attendant le produit de la vente des obligations
à être émises en vertu des règlements Nos 520, 548, 550, 554 et 562.

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Ville soient
autorisés à signer un ou des billets à cet effet dès que l'approbation
gouvernementale aura été reçue.

ADOPTE.

611-74

Cession de
rues par le
Séminaire de
Trois-Riviè-
res.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Jean-Paul Bérard,
Notaire, en vertu duquel le SEMINAIRE SAINT-JOSEPH de Trois-Rivières
cède à la Ville de Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, les lots

LUNDI, LE 9ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

170-72, 169-1-12, 170-107, 171-150, 169-1-30, 171-130, 172-275, 170-57, 170-62, 171-120 et 171-115 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à charge de les utiliser comme rues.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

612-74

Contrat Hydro-Québec. Re: électricité piste de courses du Parc de l'Exposition. Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC relativement à la fourniture de l'électricité pour l'alimentation et l'opération de la piste de courses du Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières, pour une période d'une année, à compter du 30 novembre 1974.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

613-74

Indemnité accordée à M. Alphonse Dubé, propriété rue Des Forges. Re: Rénovation N.-Dame de la Paix. Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

D'accorder à M. Alphonse DUBE, une indemnité de \$7,500.00 pour l'acquisition, de gré à gré, de la propriété qui était sise au numéro civique 3730-3734 rue Des Forges à Trois-Rivières, dont le terrain est connu et désigné comme étant partie du lot No. 177 (P.177) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières; cette acquisition de gré à gré devant toutefois être autorisée par la Société d'Habitation du Québec et approuvée par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, conformément à l'article 44 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

L'indemnité de \$7,500.00 comprend tous les dommages qu'il subit à la suite de son éviction par la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme de rénovation Notre-Dame de la Paix.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

614-74

Contentieux autorisé à comparaître. Cause: Jose Kaestle. Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-00k536-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle JOSE KAESTLE est demandeur et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à

LUNDI, LE 9ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

615-74
Contentieux
autorisé à
comparaître.
Cause: Alain
Provencher.
Adoption.

défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001554-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Alain PROVENCHER est demandeur, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

616-74
Contentieux
autorisé à
comparaître.
Cause: Julien
Cinq-Mars et
Dame L. Mar-
chand.
Adoption.

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-001562-74 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle Julien CINQ-MARS et Dame Lucille MARCHAND sont demandeurs, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE.

617-74
Comptes payés.
Novembre 1974.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

Que les comptes au montant total de \$2,943,704.75 comprenant les chèques, la finance et les paies du mois de novembre 1974 soient acceptés et ratifiés à toutes fins de droit.

ADOPTE.

618-74
Comptes à
payer.
Liste hebdo-
madaire.
Adoption.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Grant Mills Limitée	\$ 7,641.45
Dalby Inc.	11,700.00
Jean-Louis Levasseur	244.00
Clément Ricard	241,032.30
Nettoyeurs Modernes:	
Bâtisses de la Ville	496.84
Postes Nos 1 et 2	136.00
Poste No. 1 - 22/11/74	170.00
Dalby Inc.	1,085.00
Armand Allard	124.16
Nettoyeurs Modernes	140.25
Michel Leblanc - J.B. Bouchard	93.00
" " - Omer Blais	72.00
" " - Gaston Bourassa	100.50
Bernard Beaubien	46.00
Jean-Paul Héroux	348.00
André Moreau	40.00
Léopold Pleau	86.00
Roger Provencher	21.50
Jules Héon	12.00
Jean Méthot	41.50
Fleuriste Laviolette	20.00
Le Soleil	102.00
Roger Rompré	50.00
B. Tousignant	65.00

LUNDI, LE 9ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

Normand Gournier	\$	40.00
Armand Allard		100.00
Association Arbitres Hockey Mauricie		2,641.25
Club des Eleveurs d'animaux du Québec		150.00
C.A.P.A.C.		123.80
Denis Béland & Al		32,440.00

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

619-74

Travaux construction Nautylatex Can. Ltd.

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et Renonciation parau nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me Gérard Dufresne, la Ville, Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières se déclare satisfait des travaux de construction effectués par NAUTYLATEX CANADA LTD sur les lots 226-9 et 225-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans la zone industrielle No. 2, conformément à un acte de vente en date du 13 août 1974 et renonce aux droits qu'elle a en vertu dudit acte de vente passé devant Me Gérard Dufresne, Notaire, et enregistré sous le No. 292568.

Adoption.

ADOPTE.

 IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

620-74

Contrat avec la Société d'Exploitation des Loteries et Courses du Québec.

re: Loto-Perfecta.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un contrat entre la Ville de Trois-Rivières et la SOCIETE D'EXPLOITATION DES LOTERIES ET COURSES DU QUEBEC relativement à l'organisation et l'opération d'un système de loterie, appelé "Loto-Perfecta", à la piste de courses du Parc de l'Exposition de la Ville de Trois-Rivières pour la période comprise entre le 1er janvier 1975 et le 31 décembre 1975, avec option de renouvellement pour une période de trois (3) ans.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

 La séance est ensuite levée.



GREFFIER



MAIRE

GB/ho

LUNDI, LE 16ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, le 16ième jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante-quatorze, à huit heures trente du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire
Messieurs les conseillers:

Gilles	BEAUDOIN
Fernand	GONEAU
Léo	THIBEAULT
Antoine	GAUTHIER
Léopold	ALARIE
Gaston	VALLIERES
Fernand	COLBERT
Jean-Guy	LAFERTE
Lionel	JULIEN

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Procès-
verbal.
Adoption.

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 1974 soit adopté.

ADOPTE.

Les avis de motion suivants sont maintenus:

- a) Amendement au règlement No. 13 - Modification du tracé du Boulevard Parent, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- b) Amendement au règlement No. 191 - Zonage du Village des Forges, avis donné par M. le conseiller Léo Thibeault, à la séance du 12 novembre 1974.
- c) Amendement au règlement No. 191 pour établir de nouvelles zones dans le secteur St-Michel des Forges, avis donné par M. le conseiller Lionel Julien, à la séance du 12 novembre 1974.
- d) Règlement amendant le règlement No. 191 - Implantation de maisons mobiles et roulottes, avis donné par M. le conseiller Fernand Goneau, à la séance du 12 novembre 1974.
- e) Règlement de taxe d'améliorations locales pour divers travaux rue Léger, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- f) Amendement au règlement No. 304 concernant les stalles de stationnement, avis donné par M. le conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 12 novembre 1974.
- g) Amendement au règlement No. 4 - Emission d'un permis et tarif exigé pour l'installation d'abris temporaires pour véhicules-automobiles, avis donné par M. le conseiller Gaston Vallières, à la séance du 12 novembre 1974.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

Avis motion. Je donne avis par les présentes que je présenterai à une
Am. règl. 16 - prochaine assemblée un règlement amendant le règlement No. 16, quant
Tarifs de loca- à ce qui a trait aux tarifs de location au marché-aux-denrées.
tion, Marché-
aux-denrées.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de décembre 1974.

Signé: Fernand Colbert.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

621-74

Règl. 186-Z-17, Que le règlement No. 186-Z-17 amendant le règlement No. 186
pénalités pour quant à ce qui a trait aux pénalités pour infractions au règlement,
infractions au soit adopté tel que lu et soumis à tous les membres du Conseil.
règlement.

Adoption.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

622-74

Compte rendu,
9/12/74.

Adoption.

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Com-
mission Permanente le 9 décembre 1974, soit reçu, adopté et ratifié à
toutes fins que de droit.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

623-74

Approb. plan
subdiv. lots
208-5, 209-32,
210-8, 211-1,
adjacents voie
ferrée du
C.P.R.

Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre,
en date du 9 décembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des lots
208, 209, 210 et 211 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, com-
prenant les lots 208-5, 209-32, 210-8 et 211-1 adjacents à la voie ferrée
du C.P.R. et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

624-74

autor. sign.
plan et livre
renvoi - subd.
lots 208-5,
209-32, 210-8,
211-1, adja-
cients voie fer-
rée C.P.R.

Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés
par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 9 décembre 1974,
montrant la subdivision d'une partie des lots 208, 209, 210 et 211 du
cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant les lots 208-5,
209-32, 210-8 et 211-1 adjacents à la voie ferrée du C.P.R. et apparte-
nant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

LUNDI, LE 16ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

625-74
 Approb. plan
 subdiv. lot
 7-7-2, emprise
 rue St-Joseph.
 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
 bation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre
 en date du 9 décembre 1974, montrant la subdivision d'une partie du
 lot 7-7 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, comprenant le
 lot 7-7-2 situé dans l'emprise de la rue St-Joseph et appartenant à
 la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Léopold Alarie

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

626-74
 Autor. sign.
 plan et livre
 renvoi subd.
 lot 7-7-2,
 emprise rue
 St-Joseph.
 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
 nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés
 par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 9 décembre 1974,
 montrant la subdivision d'une partie du lot 7-7 du cadastre de la Pa-
 roisse de Trois-Rivières, comprenant le lot 7-7-2 situé dans l'emprise
 de la rue St-Joseph et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

627-74
 Approb. plan
 subdiv. lots
 13-10-2, 14-7-2,
 14-12-2 et
 15-4-8-2, em-
 prise rue St-
 Joseph.
 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
 bation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre,
 en date du 9 décembre 1974, montrant la subdivision d'une partie des
 lots 13-10, 14-7, 14-12 et 15-4-8 du cadastre de la Ville de Trois-Riviè-
 res, comprenant les lots 13-10-2, 14-7-2, 14-12-2 et 15-4-8-2 situés dans
 l'emprise de la rue St-Joseph et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

SECONDE PAR: M. le conseiller Léo Thibeault

628-74
 Autor. sign.
 plan et livre
 renvoi subd.
 lots 13-10-2,
 14-7-2, 14-12-2,
 et 15-4-8 du
 15-4-8-2, em-
 prise rue St-
 Joseph.
 Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
 nom de la Ville de Trois-Rivières les plan et livre de renvoi préparés
 par M. Jean-Paul Duguay, Arpenteur-géomètre, en date du 9 décembre 1974,
 montrant la subdivision d'une partie des lots 13-10, 14-7, 14-12
 et 15-4-8 du cadastre de la Ville de Trois-Rivières, comprenant les lots
 13-10-2, 14-7-2, 14-12-2 et 15-4-8-2 situés dans l'emprise de la rue
 St-Joseph et appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

629-74
 Approb. plan
 subdiv. lot
 27-31, Boul.
 Des Forges.
 W. Marchand.
 Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
 bation au plan préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, en
 date du 10 octobre 1974, montrant la subdivision d'une partie du lot
 No. 27 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant le lot
 No. 27-31 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Wilfrid Marchand.

ADOPTE.

LUNDI, LE 16ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

630-74

Approb. plan
subdiv. lots
10-3 et 10-4,
Boul. Des For-
ges.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appro-
bation au plan préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre,
en date du 16 octobre 1974, montrant la subdivision d'une partie du
lot No. 10 du cadastre de la Paroisse de Saint-Etienne, comprenant
le lot No. 10-3 situé Boulevard Des Forges et appartenant à M. Jean-
Guy Lefebvre et le lot No. 10-4 situé Boulevard Des Forges et appa-
rtenant à M. Régis Lévesque.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Goneau

631-74

Achat de MM. E.
et J.-P. Lange-
vin, lots
P.7 et P.7-101.
Agrandissement
zone ind. No. 2.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Ville un projet d'acte préparé par Me J. Cyprien Sawyer,
Notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières achète de MM.
Edouard LANGEVIN et Jean-Paul LANGEVIN un emplacement connu et dési-
gné comme faisant partie du lot No. 7 et une partie du lot No. 101
de la subdivision officielle du lot No. 7 (P.7 et P.7-101) du cadastre
officiel de la Paroisse de St-Etienne, contenant une superficie totale
de 538,763 pieds carrés, pour le prix de \$10,000.00 payable comptant,
aux fins de l'agrandissement de la zone industrielle No. 2.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit
contrat qui vient d'être lu au Conseil et au règlement No. 270-14.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

632-74

Contentieux
autorisé à
comparaître.
Cause: R. Hé-
bert et Dame
G. Hébert.
Adoption.

Que le chef du Contentieux est autorisé à comparaître et
à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No.
400-02-001590 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District
des Trois-Rivières, dans laquelle Roger HEBERT et Dame Gabrielle HEBERT
sont demandeurs, et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à
faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement
final.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

633-74

Demande de sub-
ventions pour
l'Off. Mun.
d'Hab. de T.-R.
Re: Projet Abi-
tation Edgar
St-Yves.
Adoption.

Que la Ville de Trois-Rivières:

- a) demande à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC l'autorisation
de consentir, conjointement avec cette dernière, des subven-
tions à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES
pour l'aider à défrayer le déficit d'exploitation du projet
"ABITATION EDGAR ST-YVES" en vertu de l'article 59 de la loi
de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC:
- b) demande à la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC de conclure avec
cette dernière une convention prévoyant le paiement des
subventions à l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RI-
VIERES pour l'aider à défrayer le coût des déficits d'exploit-

LUNDI, LE 16ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

tation de son projet d'habitation;

- c) que Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN et Monsieur le Greffier Georges BEAUMIER, soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'exploitation (convention entre LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, VILLE DE TROIS-RIVIERES ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES TROIS-RIVIERES) dont projet est soumis à l'assemblée et accepté tel quel.

Que par les présentes le Conseil de Ville ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Gilles BEAUDOIN et Georges BEAUMIER pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

ADOPTE.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

634-74

Demande au Min. des Aff. Municipales autorisation acquisition et aménagement de terrains.
Adoption.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières par les présentes prie l'Honorable Ministre des Affaires Municipales du Québec de bien vouloir lui accorder l'autorisation de préparer un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains, conformément à l'article 66j de la Loi de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

635-74

Liste comptes à payer.
Adoption.

SECONDE PAR: M. le conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Massicotte & Fils	\$ 7,645.51
Leblanc & Royle	5,400.00
Central Quebec Steel	1,946.56
Arno Electrique	14,803.20
Construction Impact Ltée	54,545.21
Underwater Tel-Eye Ltd	555.00
Roger Caron	220.00
André Laneuville	25.15
Guy Faucher	83.00
Alvin Doucet	84.96
Veillette, Héon et Paquin	1,130.25
Garceau & Dufresne	370.00
Lionel Martin	82.00
Michel Leblanc	116.00
" "	153.00
Loisirs Ste-Cécile	64.80
Loisirs St-Philippe	57.60
Loisirs Normanville	43.20
Centre Landry	72.00
Loisirs Notre-Dame	43.20
Loisirs Notre-Dame de la Paix	100.80
Loisirs St-Jean Brébeuf	79.20
Loisirs Ste-Marguerite	72.00
Loisirs Ste-Thérèse	86.40
Loisirs des Vieilles Forges	36.00
Loisirs St-Sacrement	86.40
Loisirs St-Jean Baptiste de la Salle	86.40
Loisirs St-Louis	15.20
A.H.M.Q. - Zone Trois-Rivières	36.00

LUNDI, LE 16ième JOUR DE DECEMBRE 1974.

Club Inter-Cité Trois-Rivières	72.00
Léopold Pleau	57.50
André Moreau	57.50
Gérard Bergeron	26.00
Jean-Louis Cartier	100.00
Pavillon Mgr St-Arnaud	200.00
Ecole Marie-Immaculée	25.00
Rénovation Aqua Inc.	2,840.40
Gaston Paillé	7,288.62
Gaston Paillé	14,199.97
Francis Hankin Cie	19,136.39
Pierre Lacoursière	905.00
Pavages de Nicolet Régional Asphalt	31,569.45
Père Daniel 1973	1,037.99
Recouvrement pavage 1974 - Séq. A	3,732.77
Recouvrement pavage 1974 - Séq. B	4,305.23
Contrat 8-69-3	4,322.09
Contrat 8-69-3	4,200.00
De L'Orme Construction	36,149.25
Labrecque & Vézina	766.12
Renald Grenier Inc. - 1er versement pour transport du Vieux Moulin	20,000.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Lionel Julien

SECONDE PAR: M. le conseiller Jean-Guy Laferté

636-74

Construction
trottoirs,
2,215.65 pieds.
Adoption.

Que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, des trottoirs en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 2,215.65 pieds, et devant être payés par le Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la charte de la Ville et au règlement No. 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE.

PROPOSE PAR: M. le conseiller Antoine Gauthier

SECONDE PAR: M. le conseiller Gaston Vallières

637-74

Bail avec Conseil des Ports Nationaux - Location lots P.729, P.730 et P.730-A.
Adoption.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue du CONSEIL DES PORTS NATIONAUX un emplacement connu et désigné comme faisant partie des lots 729, 730 et 730-A (P.729, P.730 et P.730-A) du cadastre officiel de la Ville de Trois-Rivières, ainsi qu'un lot de grève non cadastré et situé entre la rue Du Fleuve et le fleuve Saint-Laurent, pour une période de six (6) ans et neuf (9) mois, à compter du 1er avril 1974 et devant se terminer le 31 décembre 1980, en vue de l'opération d'un centre de récréation pour personnes âgées, moyennant le paiement par la Ville d'un loyer de \$75.00 par année pour la période du 1er avril 1974 au 31 décembre 1974. Pour la période du 1er janvier 1975 au 31 décembre 1980, le loyer sera déterminé par le Conseil des Ports Nationaux conformément à la sous-clause (B) de la clause d'interprétation.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE.

